

L' **ARCHICUBE**

18 • JUIN 2015

La gratuité

La défense des langues

*« Après janvier 2015, s'exprimer
contre la terreur »*

Revue de l'Association des anciens élèves, élèves et amis de l'École normale supérieure

SOMMAIRE

Éditorial	5
Communiqué de l'a-Ulm sur la défense des langues	7
 LE DOSSIER : LA GRATUITÉ	
Introduction, <i>David Fajolles</i>	11
Quelle gratuité pour le vivant ?	15
La bourse et la vie, <i>André Langaney</i>	15
L'acte gratuit dans <i>Crime et châtiment</i> de Dostoïevski et <i>Les Caves du Vatican</i> d'André Gide, <i>Julia Chardavoine</i>	20
« Il faut être malhonnête ou sot pour croire que les bienfaits sont de simples dons », <i>Guillaume Flamerie de Lachapelle</i>	26
Au-delà du marché : réciprocité, gratuité, solidarité, <i>Marcel Hénaff</i>	31
Grâce et gratuité : l'échange de dons, <i>Antoine Guggenheim</i>	36
 Les limites d'un principe	44
Non à la gratuité ! <i>Jean Audouze</i>	44
Le travail intellectuel est-il hors de prix ? <i>Christophe Prochasson</i>	47
La gratuité à l'école : portée et limites d'un principe républicain, <i>Daniel Henri</i>	49
L'école ou le prix de la gratuité, <i>Paul Mathias</i>	58
 Gratuité, travail, bénévolat	62
Si la gratuité existait... , <i>Pierre-Yves Geoffard</i>	62
Bénévolat et associations : témoignages d'archicubes, <i>Timothée Devaux</i>	65
L'économie du don : enjeux sociaux et politiques, <i>Laurence Fontaine</i>	75
Le travail gratuit : corvée ou affirmation de soi ? <i>Florence Weber</i>	81
Les stagiaires dans le monde diplomatique : un point de vue, <i>Claudine Serre</i>	88
Si le stagiaire n'existait pas... il faudrait l'inventer, <i>Anne Lewis-Loubignac</i>	89
<hr/> <i>L'Archicube</i> n° 18, juin 2015	3



La nouvelle donne du numérique	92
Le coût marginal zéro et la caverne d'Ali le numérique, <i>Nicolas Curien</i>	92
La gratuité des données personnelles : une question de souveraineté économique ? <i>Catherine Hartog</i>	99
La gratuité dans le numérique : un hold-up à 1 000 milliards ? <i>Jérôme Brun</i>	106
Le financement de l'accès libre à l'information scientifique, <i>Denis Jérôme</i>	112

LA VIE DE L'ÉCOLE

« Après janvier 2015, s'exprimer contre la terreur », <i>Emmanuel Levine et Marc Porée</i>	123
La sociologie est un sport collectif : hommage à Jean-Claude Chamboredon, <i>Paul Pasquali</i>	130
Jourdan	133

CARRIÈRES ET VIE DES CLUBS

Philippe Mahrer et le Collège des ingénieurs, <i>Étienne Guyon et Martha Ganeva</i>	137
Enseignement et recherche, notre vocation ? <i>Yves Laszlo</i>	139
La vie des clubs de l'a-Ulm, <i>Wladimir Mercouroff et Antonio Uda</i>	140

LES NORMALIENS PUBLIENT

<i>Lucie Marignac</i>	153
<i>Guy Lecuyot</i>	161

ULMI & ORBI

Les « natus » : retrouvailles de la promotion 1964	171
Dîner annuel de l'a-Ulm	173
Courrier des lecteurs	175

ÉDITORIAL



Marianne Laigneau (1984 L)
*Présidente de l'a-Ulm, Association des anciens élèves,
élèves et amis de l'École normale supérieure*

Ce numéro 18 de *L'Archicube*, consacré à la gratuité, me donne le plaisir de signer mon premier éditorial comme nouvelle présidente de l'Association, à la suite de mon prédécesseur, Jean-Claude Lehmann ; sa thématique, choisie de longue date, résonne tout particulièrement dans le contexte de ces derniers mois.

Tout d'abord, s'engager dans une association à titre bénévole, en devenir membre, y payer une cotisation, voire y prendre des responsabilités, suppose d'avoir répondu personnellement à la question « Pourquoi ? », à un moment où un rapide tour d'horizon partagé avec mes homologues d'associations d'autres grandes écoles m'a permis de constater que le nombre d'adhérents des associations « d'anciens » est en baisse constante depuis cinq à dix ans. Certains camarades que je tente de persuader de rejoindre notre association m'opposent parfois un individualiste « Qu'est ce que cela me rapporte ? » ou un plus collectif « À quoi cela sert-il ? » ; j'ai envie de répondre à titre de boutade comme Stendhal à propos du dôme de Saint-Pierre de Rome : « À quoi sert-il ? à rien, à faire battre le cœur » ; mais, plus sérieusement, une association comme l'a-Ulm a deux objectifs principaux : faire rayonner la communauté normalienne en croisant les contributions de toutes les disciplines, de tous les savoirs et de toutes les expériences et renforcer la solidarité entre les élèves, les anciens élèves et les amis de l'École.

L'Association a adopté un plan d'action à trois ans qui est détaillé dans le supplément historique 2015 que vous venez de recevoir. Il vise à faire davantage connaître nos actions et à développer le nombre et la diversité des formes de contribution et d'expressions possibles. À nous de rendre nos actions plus visibles et de faire percevoir par une communication plus active et plus moderne leur utilité et leur apport



pour l'École et ses alumni. Ce numéro présente les résultats d'une enquête auprès de nos camarades, afin de mieux cerner leur rapport au bénévolat.

Plusieurs contributions de ce numéro entrelacent la notion de gratuité avec celles de bénévolat, de solidarité, de collaboration et de réciprocité. Ces valeurs trouvent de nouveaux échos et de nouvelles traductions dans nos sociétés développées qui questionnent de plus en plus les modalités, voire les finalités de leur modèle économique. Nos camarades qui écrivent dans *L'Archicube* le font eux-mêmes à titre gratuit, qu'ils en soient ici très sincèrement remerciés !

Ce dossier qui montre toute la richesse de la notion de gratuité dans sa dimension sociologique, philosophique et économique aborde aussi la question de la gratuité du service public, en particulier de l'Éducation nationale. Les services publics à la française doivent garantir une égalité d'accès, assurer leur continuité, leur mutabilité et ils ne sont gratuits, on le sait, que sous certaines conditions. Celui de l'Éducation nationale, et son rapport avec l'accès du plus grand nombre à des langues présentées parfois comme « peu utiles car mortes », le latin ou le grec, ou peu parlées, comme l'allemand, par comparaison avec l'anglais, le chinois ou l'espagnol, sont venus récemment sous les feux de la rampe dans des conditions qui ont conduit notre association à prendre position. Je veux parler du projet de réforme de ces enseignements au collège.

Le Conseil d'administration de l'a-Ulm a considéré qu'il était de son rôle de s'exprimer sur ce sujet qui n'est qu'en apparence éloigné de ses préoccupations, le mot « collège » n'évoquant pas pour nous que le seul Collège de France. Il a élaboré et diffusé le texte que vous trouverez dans ce numéro (p. 7) et qui figure également sur notre site internet (<http://www.archicubes.ens.fr/>). Je n'en reprends pas ici le contenu mais il nous a semblé que *L'Archicube* devait aussi nous permettre de dialoguer avec vous sur les dossiers d'actualité qui touchent à l'enseignement, à ses débouchés, à l'accès du plus grand nombre à la culture et à la richesse du croisement des disciplines qui est notre conviction profonde et, en quelque sorte, la marque de l'École. Les débats que nous avons menés avec eux ont montré l'inquiétude que ces projets suscitent chez les élèves actuellement en scolarité à l'ENS.

L'a-Ulm s'est aussi exprimée parce qu'elle a trouvé qu'au lancement de ce projet de réforme il y avait peu de réactions institutionnelles, au-delà de celles des associations de professeurs concernés, et des intellectuels, scientifiques comme littéraires, qui prenaient la parole à titre individuel. Petit à petit les réactions se sont faites plus nombreuses ce qui, de nouveau, montre tout l'intérêt et la possibilité de faire éclore des dynamiques collectives, à partir de la détermination de quelques individus.

C'est le rôle de notre association de réfléchir, d'écrire, de publier mais aussi d'agir, dans une vision ouverte qui ne soit pas assimilable à la défense d'un territoire mais reflète avec force sa conviction, osons le mot décrié, humaniste !



COMMUNIQUÉ DE L'A-ULM SUR LA DÉFENSE DES LANGUES

Parce qu'aucune nation n'a d'avenir si elle méconnaît ou renie son passé, comme le montrent trop bien les dérives barbares qui, en ce moment même, appauvrissent culturellement les pays en guerre ;

Parce que la maîtrise d'une langue, y compris de la langue maternelle, passe par la connaissance solide de ses racines et aussi par la richesse du plurilinguisme, infiniment supérieur au bilinguisme de façade qui réduit la langue de Shakespeare à un espéranto technologique ;

Parce que cette exigence est la condition préalable de toute pensée accomplie et inventive, qu'elle soit artistique, littéraire ou scientifique, ainsi qu'en attestent les échanges entre linguistes, philosophes, musiciens, mathématiciens, physiciens, biologistes au cœur d'institutions comme notre École ;

Parce que le savoir se fonde sur des sciences solides, comme sont les sciences auxiliaires des latinistes et hellénistes (archéologie, épigraphie, histoire, philosophie, etc.) et non sur des « savoirs transversaux » mal maîtrisés, dont chacun sert d'alibi à l'ignorance dans un autre domaine et qui ne sauraient constituer le « socle » d'une éducation quelle qu'elle soit ;

Parce que toute formation d'excellence repose sur une culture populaire qui permet de dégager progressivement des élites dans le respect de l'égalité des chances ;

Parce que l'École de Jacqueline de Romilly, de Pierre Grimal, de Jean Giraudoux, de Claude Hagège, de Cédric Villani ne peut laisser brader l'enseignement du grec, du latin, de l'allemand non plus que le plurilinguisme ;

Parce que le savoir authentique vaut toujours mieux que la médiocrité et l'ignorance qui, elles, mènent au chaos ;

Parce qu'enfin la culture n'est pas un vilain mot mais un bien collectif, auquel chacun doit pouvoir avoir un accès ouvert et libre ;

Notre association s'élève contre le gâchis des compétences prévu par le projet de réforme du collège pour 2016, en particulier :

- la réduction au rang d'épiphénomènes ou de saupoudrage des disciplines humanistes que sont le latin et le grec, dont le caractère formateur et la richesse culturelle sont indéniables, et qui doivent continuer d'être enseignées en tant que telles par des professeurs qualifiés,
- la détérioration préjudiciable des conditions et des horaires de l'enseignement des langues vivantes étrangères autres que l'anglais par la disparition programmée des classes européennes et des sections dites bilangues.

LE DOSSIER

LA GRATUITÉ

Introduction,
David Fajolles

QUELLE GRATUITÉ POUR LE VIVANT ?

La bourse et la vie, *André Langaney*

L'acte gratuit dans *Crime et Châtiment* de Dostoïevski

et *Les Caves du Vatican* d'André Gide,

Julia Chardavoine

« Il faut être malhonnête ou sot pour croire que les bienfaits
sont de simples dons »,

Guillaume Flamerie de Lachapelle

Au-delà du marché : réciprocité, gratuité, solidarité,

Marcel Hénaff

Grâce et gratuité : l'échange de dons,

Antoine Guggenheim

LES LIMITES D'UN PRINCIPE

Non à la gratuité ! *Jean Audouze*

Le travail intellectuel est-il hors de prix ?

Christophe Prochasson

La gratuité à l'école : portée et limites d'un principe républicain,

Daniel Henri

L'école ou le prix de la gratuité,

Paul Mathias



GRATUITÉ, TRAVAIL, BÉNÉVOLAT

Si la gratuité existait..., *Pierre-Yves Geoffard*

Bénévolat et associations : témoignages d'archicubes, *Timothée Devaux*

L'économie du don : enjeux sociaux et politiques,

Laurence Fontaine

Le travail gratuit : corvée ou affirmation de soi ?

Florence Weber

Les stagiaires dans le monde diplomatique : un point de vue,

Claudine Serres

Si le stagiaire n'existait pas... il faudrait l'inventer,

Anne Lewis-Loubignac

LA NOUVELLE DONNE DU NUMÉRIQUE

Le coût marginal zéro et la caverne d'Ali le numérique,

Nicolas Curien

La gratuité des données personnelles :
une question de souveraineté économique ?

Catherine Hartog

La gratuité dans le numérique : un hold-up à 1 000 milliards ?

Jérôme Brun

Le financement de l'accès libre à l'information scientifique,

Denis Jérôme



INTRODUCTION

Quoi de commun dans une collection d'articles autour de la gratuité, un thème susceptible de toucher à des domaines aussi variés que la biologie, la littérature, la sociologie et l'anthropologie sociale ou, encore, l'économie des industries culturelles et des publications scientifiques ? Celui d'explorer à nouveaux frais les paradoxes d'une notion chaude, d'un attracteur et d'un irritant, qui suscite depuis longtemps et périodiquement des passes d'arme, entre les revendications militantes (en défense des principes de service public, en faveur d'une démocratisation de l'accès aux œuvres de l'esprit) et les froids rappels au réalisme économique face aux effets indésirables des utopies généreuses.

Des adages latins (« Il faut être malhonnête ou sot pour croire que les bienfaits sont de simples dons », Publilius Syrus), dont la trace s'est trop souvent perdue (« Publilius qui ? », comme l'écrit avec humour Guillaume Flamerie de Lachapelle) à Dostoïevski et aux *Caves du Vatican* de Gide, la mémoire des lettres nous rappelle la longue histoire de l'acte gratuit, indéterminé, inconséquent, de son impossibilité, des quêtes d'absolu dont il peut faire l'objet – et qui aura fait couler tant d'encre dans les dissertations scolaires sur le libre arbitre. Un train pour Brindisi dans le roman de Gide, un avion de ligne bien réel d'une compagnie allemande : l'acte gratuit provoque une fascination proportionnelle au besoin d'explication qu'il engendre, face au meurtre indéterminé ou, à l'inverse, face au vrai don qui motive l'approche religieuse (Antoine Guggenheim) et le commentaire du mystère de la grâce.

Du côté des sciences humaines et sociales, c'est la tendance au dévoilement qui prime. Pas de don sans contre-don chez Marcel Mauss, pas de « *free lunch* » chez Milton Friedman : sous des horizons très différents, ce qui nous est toujours rappelé par les figures tutélaires de l'économie politique ou de la sociologie, c'est que la gratuité absolue n'existe pas. « Ce n'est pas de la bienveillance du boucher, du marchand de bière et du boulanger que nous attendons notre dîner, mais bien du soin qu'ils apportent à leurs intérêts. » (Adam Smith, *La Richesse des nations*, 1776,



cit  par Marcel Henaff). Il y a quelques ann es, l' conomiste Olivier Bomsel, dans un essai intitul  *Gratuit ! Du d ploiement de l' conomie num rique*, soulignait   son tour que le gratuit est avant tout une forme de tarification, dont il convient d'analyser les contreparties.

Ici, Laurence Fontaine revient sur l'implicite du don dans les valeurs nobiliaires sous l'Ancien R gime ; Daniel Henri rel ve les « grands principes et les petits arrangements » qui marquent l'histoire de la gratuit  de l'enseignement en France ; Denis J r me analyse les conditions d'acc s, « libre mais pas gratuit »,   l'information scientifique. On aurait pu ajouter les promesses de gratuit  de l'enseignement sup rieur, dont Outre-Manche des coalitions de partis peuvent faire les frais. Les objets abondent qui suscitent un m me mouvement d' claircissement : sous l'illusion du gratuit se cache le vrai prix, qu'acteurs priv s ou pouvoirs publics ont tenu   rendre invisible. Le d voilement devrait pouvoir nous permettre de mettre au clair quels sont les bons et les mauvais usages de ce camouflage, et de mieux plaider pour un octroi r fl chi et  quitable des gratuit s (Jean Audouze).

La mutation num rique des deux derni res d cennies a d multipli  les vieux paradoxes de la gratuit , en pla ant cette derni re au centre d'un nouvel  cosyst me d'acc s au savoir et aux  uvres de l'esprit : la d cennie des ann es 2000 aura  t  marqu e par des d bats intenses, dans les  conomies d velopp es, sur nos nouvelles cornucopies, sur le piratage, sur sa r pression. P riode d'ajustement face   une technologie disruptive qui vient bouleverser les anciennes r gles du jeu des biens et services, tout en offrant *de facto* un acc s in dit   l'information, au savoir et aux biens culturels.

Dans le domaine des industries culturelles (musique enregistr e, livre audiovisuel et cin ma, presse), on n'en finit pas de parler de « mod les d'affaires instables », auxquels se confrontent les cr ateurs, pris en  tau entre le besoin d' tre visibles sur la Toile et celui d' tre r mun r s. Quand les nouvelles martingales se font attendre, on pr f re d fendre les acquis du droit d'auteur qui, lui, a fait ses preuves, quitte   passer pour de f cheux r actionnaires. Les nouveaux luddites condamnent les d magogues de la gratuit  destructrice, et r ciproquement. Au travers de ces  changes de noms d'oiseaux, la nouvelle donne de la juste r mun ration de la cr ation n'a pas encore  t  stabilis e.

  cela s'ajoute le fait que la raret , dans l' conomie num rique, se soit d plac e vers le temps disponible, la d tention de catalogues et les donn es personnelles (Catherine Hartog ; J r me Brun), dont l'exploitation se fait pour l'heure sur la base du « qui ne dit mot consent ». Face   cette nouvelle figure de « l'utopie un peu mi vre » dont parle Christophe Prochasson, m fiez-vous des apparences : vous paierez plus tard, ou avant, et ailleurs. Le travail gratuit des internautes, sous couvert de gratuit  num rique devenue la norme, a fait  merger de nouvelles propositions,



sur la souveraineté numérique, ou encore sur la propriété de nos données personnelles, pour contrecarrer les logiques de ce qui s'apparente, selon Jérôme Brun, à un « hold-up » économique mondial organisé notamment par les acteurs globaux de la publicité en ligne jouant sur des marchés bifaces. Au risque d'une dévaluation des « contenus » par leur abondance même ; ou encore d'une marchandisation accrue des savoirs et des biens culturels qui, après être rendus disponibles gratuitement pendant une période donnée, peuvent faire l'objet d'un passage au payant dont l'opportunité n'a que rarement à voir avec des principes de service public. Derrière la gratuité numérique, les savoirs et les biens culturels sont-ils en train de devenir majoritairement des produits d'appel ? C'est la question que posent ceux qui plaident pour une extension du domaine des communs.

David Fajolles (1993 l)

Secrétaire général de la Commission nationale française pour l'Unesco

QUELLE GRATUITÉ POUR LE VIVANT ?

LA BOURSE ET LA VIE

André Langaney

Raté de la reproduction sociale à l'ENS, il est généticien et a été professeur (au Muséum d'histoire naturelle, à l'université de Genève). Il est l'auteur de nombreuses publications scientifiques originales ennuyeuses, d'expositions, de films, de livres et de chroniques scientifiques et/ou satiriques plus amusantes (« Dédé la Science »).



Je dois un merci mitigé à Véronique Caron et François Bouvier pour m'avoir posé la question suivante, pour moi inédite : « L'évolution est-elle gratuite, ou plutôt quelles y sont les marges de gratuité ? »

Entre le souci d'une réponse académique claire et l'envie de répondre à la provocation par une autre provocation, je ne manquerai pas de souscrire aux deux options. La réponse académique est facile parce que la définition de la gratuité passe par la notion de coût et parce que, dans la théorie de l'évolution, la notion de coût de la sélection naturelle a joué un rôle majeur. Elle a permis de montrer que les mortalités ou défauts de natalités engendrés par la sélection naturelle sont tels que celle-ci ne peut expliquer, à elle seule, la variation génétique observée dans toutes les populations sexuées. Ce qui fut le départ de la « théorie neutraliste de l'évolution moléculaire », développée par Motoo Kimura, à la suite des modèles de Sewall Wright et Gustave Malécot sur la dérive génétique et l'évolution « non darwinienne ». Selon cette théorie, la sélection naturelle existe, mais elle est trop coûteuse pour expliquer l'essentiel de l'évolution, qui serait donc surtout gratuite ! Malgré la vérification empirique de ces mécanismes, une grande partie des naturalistes anglo-saxons, peu avertis de l'état complexe de la recherche en génétique moléculaire des populations, ont développé des théories pseudo-économiques de l'histoire de la vie où tout repose sur des coûts, démographiques ou économiques. Ils prennent ainsi le relais des pires



outrances d'Herbert Spencer et des eugénistes d'autrefois. Cet aspect de l'histoire des sciences est bien plus intéressant que l'aspect académique évoqué ci-dessus, que l'on trouve développé dans de multiples bons ouvrages spécialisés. C'est donc surtout à celui-là que je consacrerai l'essentiel de cette réflexion.

L'imposture de la « sociobiologie »

Mon premier réflexe est de voir, dans la question posée, l'intrusion perverse de la marée noire idéologique dont le néolibéralisme pollue toutes les sciences. La biologie du comportement, que j'aime autant pour son intérêt propre que pour son rôle essentiel dans l'histoire de la vie, en est l'une des principales victimes. Depuis quarante ans le très réactionnaire et très naïf Edward O. Wilson a promu sa secte, qualifiée de « sociobiologie », avec un succès médiocre en biologie, mais beaucoup de dégâts collatéraux en sciences humaines et dans les médias. Bref chez ceux qui acceptaient des idées simples, dans l'air du temps, mais aberrantes, justifiées par des modèles mathématiques simplistes ou inadaptés auxquels ils ne comprenaient rien ! Et imposées par l'autorité de primate dominant conférée à Wilson par son statut de professeur à Harvard. Si nous écrivions dans *Le Monde*, il serait obligatoire d'écrire « à la très prestigieuse université de H... » !

Ce n'est pas que les modèles mathématiques n'aient pas un grand intérêt en biologie du comportement. Depuis longtemps des modèles issus de la théorie des jeux, de la démographie ou de l'écologie, développés par des auteurs souvent anglais, comme John Maynard-Smith, ont permis de comprendre, par exemple, les équilibres qui font coexister proies et prédateurs, ou bien hôtes et parasites, dans la nature. Ils expliquent aussi ce qui remet ces équilibres en question et conduit, selon les cas, à la disparition ou à la pullulation des populations concernées. Les modèles de Hamilton sur la « sélection de parentèle » ont résolu certains paradoxes concernant l'origine et la persistance des modes de vie diversifiés des insectes sociaux. Ou expliqué les comportements coûteux et/ou risqués, dits « altruistes », de certains individus dans de nombreuses espèces. Des comportements « paradoxaux » expliqués par l'avantage qu'ils procurent pour la survie de la descendance ou d'apparentés porteurs des mêmes gènes que ceux qui se sacrifient dans ces comportements. Ce qui a conduit, en allant trop loin, aux aberrations de la théorie du « gène égoïste » de Richard Dawkins. Pour ce dernier, les individus ne sont que des répliqueurs de gènes et d'un ADN auquel on n'hésite pas à prêter des projets et des stratégies. Ceci en oubliant les indispensables précautions de langage que prennent des démographes ou des écologistes quand ils parlent, par analogie, des « stratégies démographiques » de populations animales ou végétales. Lesquelles sont, bien sûr, incapables d'avoir une vision « stratégique » et de choisir ces « stratégies » imposées, de fait, par la sélection naturelle.



Idées de bon sens et développements aberrants

Par ailleurs, certaines bonnes idées très simples ont conduit de nombreux auteurs des XIX^e et XX^e siècles à utiliser un vocabulaire et des concepts économiques pour décrire des comportements animaux : quand on parle d'« investissement parental » ou de « coût de la reproduction », on est compris de tous les parents, même sans formation scientifique ! Mais quand les sociobiologistes se sont mis à vouloir quantifier et modéliser ces investissements et ces coûts et à en estimer les produits et les bénéfices exclusivement en termes de reproduction de l'ADN et de succès reproducteurs, ils ont fabriqué des plantes et des animaux (humains compris) fictifs, dont le moindre acte était gouverné par la cause finale de l'« optimisation » du succès reproducteur de l'ADN de son auteur ! Et ce genre d'idées simplistes, de transpositions de modèles économiques dépourvues de sens, résonne tellement bien avec l'idéologie anglo-saxonne dominante que les excellentes images des documentaires animaliers de la BBC sont, de nos jours, polluées par des commentaires idiots. Si un papillon y bat des ailes ou si des singes y ont des comportements homosexuels, c'est forcément pour améliorer leurs succès en matière de reproduction ! Tout cela est ridicule car ce sont des causes proximales qui déterminent les comportements animaux et pas de très lointaines causes finales. La seule cause finale universelle est la survie jusqu'à nous d'une infime partie des millions de lignages produits en plus de trois milliards d'années d'histoire de la vie, c'est-à-dire la sélection naturelle. Mais celle-ci n'est pas uniquement affaire de compétition, elle ne porte pas que sur les gènes et, dans de multiples circonstances, elle ne joue qu'un rôle partiel, sinon négligeable, dans les mécanismes de l'évolution. L'apprentissage, répandu chez de très nombreuses espèces animales, les traditions que l'on découvre chez des animaux chez lesquels on n'aurait jamais pensé à les chercher autrefois, et les cultures que les éthologistes décrivent chez nos plus proches parents animaux, sont autant de facteurs de comportements qui échappent au contrôle génétique et pour lesquels la sélection naturelle se limite souvent à éliminer le non-viable et le peu fécond plutôt que d'« optimiser » des succès reproducteurs. Ce sont donc des domaines où l'évolution est souvent neutre, dépourvue de « coûts sélectifs » et pourrait être qualifiée de quasi gratuite, comme l'évolution moléculaire, si bien décrite et testée par Motoo Kimura à la suite des modèles théorique de Sewall Wright et Gustave Malécot.

Les sociobiologistes ont bien tenté de modéliser l'apprentissage et les cultures en leur inventant une transmission particulière, par des « mèmes », unités de comportement ou de culture inspirées des gènes, sélectionnées, elles aussi, pour optimiser leurs succès reproducteurs. Mais on tombe là dans une science-fiction pathétique, pour une raison très simple : contrairement aux gènes, dûment observés et décrits par la biochimie et la génétique, les « mèmes » n'existent pas !



Des biais idéologiques venus de la nuit des temps

Consciemment ou pas, les sociobiologistes sont les héritiers des « darwinistes sociaux » et des eugénistes qui, à la suite de Francis Galton, son cousin, de Léonard Darwin, son fils, et de Herbert Spencer, son ami, ont transformé un Charles Darwin prudent et plein de doutes en un prophète du capitalisme sauvage appliqué à la biologie et à l'anthropologie. Un va-et-vient d'idées hâtivement transposées de la société industrielle capitaliste à la nature, et retour, a fait croire à ses auteurs que la nature, comme la société, n'était que compétition, lutte pour la vie et sélection sauvage. Qu'il convenait de sélectionner les humains sur leurs qualités, comme les plantes et les animaux domestiques, et que le coût de cette sélection était incontournable. À l'apogée de l'esclavage puis de la colonisation, il était urgent de montrer que les populations et les sociétés humaines étaient inégales et que leur compétition et leur hiérarchisation étaient le coût à payer pour un avenir meilleur.

Ces idées étaient évidemment loin de faire l'unanimité, même si certains communistes ont, un temps, vu la lutte des classes comme l'inévitable prolongement culturel de la sélection naturelle. En face, un bon naturaliste comme Kropotkine faisait déjà remarquer que les collaborations, symbioses, mutualismes et coopérations diverses, étaient aussi répandues dans le monde vivant que les compétitions. Si Haeckel, Fisher et autres « darwiniens » intégristes ne voyaient que de la coûteuse sélection partout, Wright et Malécot, étudiant la « dérive génétique », montraient qu'elle expliquait une évolution neutre, « gratuite », dépourvue des coûts (mesurés en mortalités et baisses de fécondité) de la sélection naturelle. Avant même la démonstration par Kimura de la quasi-neutralité de l'évolution moléculaire, James Crow et lui-même avaient montré que l'explication du maintien de toute la diversité génétique observée dans les populations sexuées par la seule sélection naturelle impliquait un « fardeau génétique » immense, c'est-à-dire un coût tel qu'aucune population n'y aurait résisté. La diversité observée était donc avant tout due au hasard de phénomènes aléatoires de mutation et de dérive, ainsi qu'aux contingences des milieux de vie et de l'histoire, c'est-à-dire à un ensemble de facteurs essentiellement « gratuits ». Ce n'était pas nier l'existence de la sélection naturelle, mais limiter son champ d'application à des domaines où elle s'impose et laisser le reste au hasard et à la contingence. Ce qui rejoint d'ailleurs certains scrupules tardifs de Charles Darwin. Dans les dernières éditions de son *Origine des espèces...*, il disait avoir sans doute exagéré le rôle de la sélection et donnait des exemples, assez mal choisis d'ailleurs, de caractères évoluant, selon lui, au hasard ou n'importe comment. Un de ses exemples d'évolution « gratuite », au hasard, était la couleur de certaines fleurs... dont on sait aujourd'hui qu'elle est très sélectionnée parce que ces couleurs jouent un rôle majeur dans l'attraction des insectes pollinisateurs ! Un autre exemple concernait les feuilles d'une plante semi-aquatique, la sagittaire, qui peuvent être en forme de flèches,



ovales ou en rubans. Là, ce n'est pas une affaire de sélection, mais d'induction par le milieu, selon que la même feuille pousse à sec, à la surface de l'eau ou immergée. Une option gratuite, sans coût, mais certainement pas au hasard ! Ceci n'est qu'un exemple, parmi bien d'autres, de la défense, par un naturaliste célèbre, d'une idée juste à l'aide d'arguments ou d'exemples complètement faux...

Les coûts de l'évolution

Notre évocation du coût de la sélection naturelle, en termes de mortalité ou de fécondité différentielles, revient à constater qu'un caractère se propage dans une population, soit parce qu'il protège, au moins partiellement, ses porteurs de causes de mortalité plus graves chez les non-porteurs, soit parce qu'il fait produire plus de descendants porteurs de ce caractère que de non-porteurs. Si ces mécanismes sont incontournables, ils s'expriment de manières très différentes selon les espèces et leur « économie » du vivant. Leurs effets restent le plus souvent très éloignés de la rationalité que les sociobiologistes et certains généticiens des populations cherchent à y trouver, parce que les conditions historiques des populations ne cessent de changer et parce que les équilibres lointains et les optima finaux calculés dans les modèles théoriques sont rarement atteints dans la réalité, suite au changement permanent des circonstances. Les réponses des espèces vivantes aux conditions de la sélection naturelle sont très différentes selon leurs dimensions corporelles, leurs longévités, leurs effectifs, leurs fécondités et les taux de survie de leurs juvéniles. Chaque espèce survivante a développé, par la sélection naturelle, une « stratégie » démographique, bien sûr inconsciente, qui combine un ensemble de combinaisons possibles de ces différents facteurs. Par souci de simplification, les écologistes ont classé ces stratégies en deux groupes qui correspondent à des coûts évolutifs très différents. Les espèces « stratèges r » sont celles dont la survie est due à une reproduction très intense qui compense de très faibles taux de survie des jeunes. Un exemple extrême est le turbot, un poisson plat dont la femelle pond un million d'œufs, parmi lesquels, en population stationnaire, seuls un ou deux, en moyenne, survivent jusqu'à l'âge adulte. Le coût de la sélection de ces survivants est un gaspillage extrême en termes de mortalité des œufs, des larves et des jeunes. Mais la sélection produite est très intense et peut permettre une transformation rapide de la population. Cette évolution est donc aussi éloignée que possible de la gratuité. À l'opposé, les humains des pays à bonne assistance médicale protègent à l'extrême les grossesses et les enfants. La mortalité avant l'âge adulte est quasi nulle. Il n'y a presque pas de sélection naturelle, donc peu d'évolution biologique, mais celle-ci est « gratuite » ! Cette idée déplaira sans doute aux lectrices qui ont porté des enfants et ne l'ont pas considéré, de loin, comme un acte gratuit. Je leur concéderai volontiers que la gratuité en terme de mortalité se fait en reportant ailleurs des coûts d'une autre nature, qu'il s'agisse des coûts de



pénibilité pour la femme enceinte ou bien des coûts monétaires et en travail des suivis médicaux. Cela dit, porter un million d'œufs n'est pas non plus une mince affaire pour la femelle turbot !

La gratuité de la vie

Les paragraphes qui précèdent soulignent bien une difficulté essentielle de la question à laquelle nous tentons de répondre. Il est assez facile de définir des coûts en précisant de quoi on parle et en les exprimant en termes quantitatifs d'unités monétaires, de mortalité, de fécondité, etc. En revanche, il est bien difficile de définir la gratuité sans préciser de quels types de coûts éventuels on parle. L'évolution a des coûts qui s'expriment, selon les cas, en termes démographiques si l'on parle de sélection naturelle, en quantités de matières et d'énergie dans les modèles écologiques globaux et que l'on peut aussi exprimer en termes de douleur-punition et plaisir-récompense si l'on parle de coûts des comportements animaux et humains. L'évolution ne saurait donc être considérée comme gratuite dans ces marges.

Mais si l'on prend la gratuité dans son sens métaphorique, libertaire, celui qui qualifie un acte non récompensé, l'évolution est une représentation de l'histoire de la vie dans un cerveau de type humain, développé à la suite d'une grossesse provoquée par un acte sexuel parental. Ce cerveau est destiné à disparaître, en laissant peu de traces de sa longue existence et de son infinie complexité. En tout cas, aucune récompense à long terme n'est à attendre au-delà du point final de sa pensée. On peut donc en conclure que, contrairement à l'évolution, c'est la vie qui est gratuite !

L'ACTE GRATUIT DANS *CRIME ET CHÂTIMENT* DE DOSTOÏEVSKI ET *LES CAVES DU VATICAN* D'ANDRÉ GIDE

Julia Chardavoine (ENS LSH 2006)

Diplômée de Sciences Po Paris et Columbia University en Affaires internationales, elle s'est toujours passionnée en littérature comme en sciences politiques pour des sujets questionnant la frontière ténue entre le bien et le mal. Traductrice littéraire depuis le russe et l'espagnol, elle écrit aujourd'hui un essai sur le culte à la Santa Muerte au Mexique et prépare un doctorat sur les rapports entre élites économiques et État au Mexique.



Dans nos sociétés fondées sur l'échange, aussi bien économique que langagier, existe-il des actes véritablement gratuits : des actes immotivés, nullement déterminés par des considérations rationnelles, des actes désintéressés, n'appelant aucune contrepartie ?



En choisissant pour motif central de leurs œuvres un crime immotivé, Dostoïevski dans *Crime et Châtiment* puis Gide dans *Les Caves du Vatican* ont poussé la réflexion jusqu'à l'extrême : peut-on tuer gratuitement ?

À l'assassinat énigmatique d'une vieille usurière par Raskolnikov fait écho celui de Lafcadio qui décide de précipiter hors d'un train un parfait inconnu. Quels étranges romans policiers découlent de ces deux meurtres sans motifs ! Il ne s'agira plus pour les auteurs de tenir leur lecteur en haleine en révélant au compte-gouttes les clés du crime, mais de créer un suspens entièrement psychologique : notre héros a-t-il vraiment tué sans raison ? Va-t-il se livrer ? Le mystère réside désormais dans l'acte gratuit.

L'intertexte entre les deux romans est explicite et Gide ne s'est jamais caché de l'influence fondamentale que Dostoïevski a eue sur son œuvre. Il écrit à propos des *Caves du Vatican* : « Je me promets de dire, autorisé et abrité par (Dostoïevski), une série de choses qui me tiennent particulièrement à cœur et que jusqu'à présent je n'osais et ne savais pas dire en mon nom propre. » Pourtant, d'un même questionnement sur l'acte gratuit, sur ses conséquences en termes de liberté et de culpabilité, les deux auteurs tireront des conclusions bien différentes.

Vous avez dit « gratuit » ?

Raskolnikov *a priori* ne tue pas gratuitement ; son acte est le fruit d'un savant calcul. Le jeune étudiant sans le sou souffre de sans cesse recevoir de ses amis ou de sa famille sans jamais pouvoir donner en échange ; il décide donc de tuer pour de l'argent. Avec la somme qu'il compte dérober à la vieille usurière, il espère venir au secours de sa sœur qui est sur le point de se vendre à un homme riche, aider sa mère et plus généralement sauver l'humanité en rétablissant un ordre juste.

Rien ne se déroule comme prévu. Raskolnikov ne tue pas seulement la vieille, mais aussi une femme enceinte, vole une somme dérisoire et ne garde même pas son butin qu'il cache sous une grosse pierre. À propos du criminel, un des personnages du roman dira : « Mais imagine quelqu'un sans expérience [...], même voler, il n'a pas su le faire, tout ce qu'il a su, c'est tuer ! » Raskolnikov, qui rêvait de se réinsérer dans le système social de l'échange, se retrouve à l'issue de son crime aussi démuné que la veille et encore plus isolé : « Il eut l'impression qu'à cette minute précise, il venait comme de se couper des autres d'un coup de ciseaux. »

Ce n'est que progressivement, au fil des chapitres et de ses échanges avec Sonia, qu'il comprendra qu'il a agi pour affirmer sa toute-puissance : « J'ai voulu avoir l'audace et j'ai tué... c'est juste avoir l'audace que j'ai voulu ! [...] Ce n'est pas pour aider ma mère que j'ai tué – du vent ! Je n'ai pas tué pour avoir les moyens, le pouvoir, pour devenir un bienfaiteur de l'humanité. Du vent ! J'ai simplement tué ; j'ai tué



pour moi, pour moi tout seul. » Raskolnikov, qui est par ailleurs l'auteur d'un article que Dostoïevski ne reproduit jamais, mais qui est évoqué de façon détaillée, dans lequel il établit une nette distinction entre les hommes extraordinaires et les hommes ordinaires, prend conscience qu'il a tué gratuitement, uniquement pour se mettre à l'épreuve.

Dans cette lignée et dans un élan tout nietzschéen, Lafcadio, ce bâtard cosmopolite qui se revendique comme *un être d'inconséquence*, décide de tuer gratuitement afin d'affirmer sa supériorité. Il veut déjouer Dieu et *faire accroc à la destinée*. C'est que lui aussi distingue les hommes extraordinaires, les *subtils*, de *l'unique grande famille des crustacés*, tous ces gens qui manquent de discernement et de lucidité.

Agir gratuitement est pour lui un luxe. Lorsqu'il trouve six mille francs dans la veste de sa victime, il se refuse à les prendre. « Rien ne m'empêche autant que le besoin ; je n'ai jamais recherché que ce qui ne peut pas me servir. » Ce crime aussi immotivé qu'amoral est pour lui un pied de nez lancé à la face de cette société bourgeoise pétrie de principes et fascinée par l'argent : « Comprends-tu ce qu'il y a dans ces mots : Passer outre ? », écrit-il dans son carnet. Il s'agit pour lui d'échapper au système social de l'échange, aux lois et à la logique humaine afin de revendiquer sa liberté.

Et Lafcadio échoue. Non seulement personne ne comprend que l'acte n'ait pas eu le vol pour motif, mais Lafcadio se retrouve contraint de monnayer son crime. Protos, un criminel expérimenté, l'a démasqué et a retouché la scène du crime pour que Lafcadio échappe à la police : il a fait disparaître son bouton de manchette ainsi que l'étiquette de son chapeau de castor. Pour racheter sa liberté à Protos, Lafcadio propose de payer : « Vous désirez que je rachète ce petit bout de cuir. [...] Vous voulez de l'argent ? » Lafcadio est prisonnier du système. Sans le vouloir, il est tombé dans un autre système lui aussi régi par des lois, des règles et des codes : « Mais ce qui m'étonne, moi, c'est que, intelligent comme vous êtes, vous avez cru, Cadio, qu'on pouvait si simplement que ça sortir d'une société, et sans tomber du même coup dans une autre ; ou qu'une société pouvait se passer de lois », lui dira Protos.

De plus, bien loin de tuer dans un instant de toute-puissance, Lafcadio accomplit son crime sous le poids de la fatalité. À l'heure du meurtre qui se déroule d'ailleurs dans un train, symbole ô combien classique du destin, Lafcadio est incapable de se décider à agir et se livre au hasard en se lançant dans un étrange décompte : « Si je puis compter jusqu'à douze, sans me presser, avant de voir dans la campagne quelque feu, le tapir est sauvé. Je commence : une ; deux ; trois ; quatre ; (lentement ! lentement !) cinq ; six ; sept ; huit ; neuf... Dix, un feu... » Et l'homme est précipité hors du train. La même gymnastique recommence lorsque Lafcadio hésite à descendre du train : « Il avait l'indécision en horreur, et gardait depuis nombre d'années, comme



un fétiche, le dé d'un jeu de trictrac [...] ; « Si j'amène six, se dit-il en sortant le dé ; je descends ! » Il amena cinq. « Je descends quand même... » Pourtant, incapable de prendre une décision librement, il ne descend pas et conclut : « Le dé l'avait bien dit : je ne dois pas descendre ici. »

Pour Gide, l'acte gratuit, profondément libre, n'existe pas : « Je tiens l'acte gratuit pour parfaitement impossible à concevoir, à imaginer. Il y a toujours une motivation à toute chose ; mais j'entends par acte gratuit un acte dont la motivation n'est pas apparente, et qui présente les caractères du désintéressement. » Il est impossible pour Gide de se soustraire à l'ordre logique : « Il n'est pas d'acte, si absurde ou préjudiciable, qui ne soit le résultat d'un concours de causes, conjonctions et concomitances. » La liberté absolue est un leurre. Tout est toujours déterminé.

C'est également un concours de circonstances et un enchaînement temporel dont Raskolnikov n'a pas la maîtrise qui le pousse au crime. Après avoir vendu sa montre à la vieille usurière, il entend dans un cabaret un homme évoquer son désir d'assassiner la vieille, puis fait un détour par la place aux foins où il apprend que cette dernière sera seule chez elle le lendemain. Raskolnikov lui-même se sent sous le joug d'une fatalité, privé de « sa liberté de jugement : il était toujours frappé par une circonstance qui au fond n'avait rien de très extraordinaire, mais qui lui semblait constamment ensuite avoir été une sorte de prédestination de son sort ». Et ce terme de prédestination revient plus d'une fois dans la bouche du héros.

Dostoïevski, pourtant, se moque de ses théories déterministes : « Ces derniers temps, Raskolnikov était devenu superstitieux. [...] C'est dans toute cette affaire que, par la suite, il eut tendance à voir une sorte d'étrangeté, de mystère, comme la présence d'il ne savait trop quelles influences et coïncidences particulières. » Pour l'auteur, la fatalité est intérieure, c'est la fatalité du choix. Le crime de Raskolnikov était bien un acte libre, délibérément gratuit.

Bien loin de la vision de Gide, l'homme chez Dostoïevski se croit déterminé alors qu'il est libre fondamentalement ; et c'est ce libre arbitre qu'il a du mal à assumer.

Religion de la souffrance ou du plaisir ?

Crime et Châtiment se termine par ces mots : « Mais là commence une nouvelle histoire, l'histoire du renouvellement progressif d'un homme [...] Cela pourrait faire le thème d'un nouveau récit, mais notre récit présent touche à sa fin. » Et Gide, pastichant Dostoïevski, clôt ainsi son roman : « Ici commence un nouveau livre. Ô vérité palpable du désir ! tu repousses dans la pénombre les fantômes de mon esprit. »

Gide, comme Dostoïevski, termine son œuvre sur le triomphe de la vie face au crime, mais dans une perspective toute différente. Le livre à venir pour Dostoïevski



narrerait la régénération de Raskolnikov, alors que pour Gide, il serait une simple ode à la vie, effaçant les *fantômes* de l'esprit, métaphores de la culpabilité. Alors que Raskolnikov doit avouer pour être puni, pardonné et ressuscité, Lafcadio peut échapper au châtement et vivre sans culpabilité : son aveu reste en suspens.

Pour Dostoïevski, la faute de Raskolnikov consiste à avoir tué au nom d'une idée. À l'image des occidentalistes russes de la fin du XIX^e siècle qui rejetaient leurs origines tout fascinés qu'ils étaient par l'Occident et avaient remplacé la foi et le peuple par un culte de la raison et de l'individu, Raskolnikov est devenu prisonnier de son intellect et s'est mis à observer l'humanité d'un point de vue scientifique et tout-puissant. Il réalise avec effroi : « Je n'ai pas tué un être humain, j'ai tué un principe ! » Progressivement et grâce à sa rencontre avec Sonia, véritable incarnation du peuple russe, Raskolnikov, dont le nom en russe vient de *raskol*, le schisme, va renouer avec ses racines, avec son âme et sa foi slaves. C'est en avouant son crime, en se confessant publiquement devant son peuple, en embrassant la terre russe, mais surtout en acceptant le châtement du bague que Raskolnikov pourra ressusciter. L'évènement majeur de sa renaissance intérieure adviendra en effet neuf mois après son arrivée au bague, autour de Pâques.

Pour Dostoïevski, l'homme est profondément libre de faire le mal et est donc potentiellement toujours coupable. C'est pour cela qu'il doit accepter la souffrance. Dans une note du 28 décembre 1865, il dévoile l'idée fondamentale de son œuvre : « Idée du roman. 1. la conception orthodoxe, en quoi consiste l'orthodoxie. On ne trouve pas la félicité dans une situation de confort. C'est à travers la souffrance qu'on y parvient. »

La condition de la résurrection de Raskolnikov consiste ainsi à envisager son crime non comme une fatalité, ni comme un accès de folie ou l'application d'une théorie, mais comme un pur acte de liberté : il pourra alors se livrer, accepter la souffrance et renoncer à soi. C'est seulement dans l'abnégation du moi que l'homme accède à une liberté supérieure.

Pour Gide, au contraire, le crime est le point d'aboutissement de l'œuvre. Il n'appelle ni rachat, ni culpabilité, ni remords. Lafcadio le considère comme un jeu : « joue ma foi ! » et, plus loin, « Et pas plus le droit de reprendre son coup qu'aux échecs. Bah ! qui prévoirait tous les risques, le jeu perdrait tout intérêt ! » Contre la religion de la souffrance et de la culpabilité dostoïevskienne qu'il moque avec joie, Gide prône une religion du plaisir, où le crime ne suscite qu'un pur délice de la transgression. L'avenir qui s'ouvre devant Lafcadio, symbolisé par *la fenêtre grande ouverte*, est celui de la vie et non pas de la rédemption. Le narrateur s'indigne : « Quoi ! va-t-il renoncer à vivre ? et pour l'estime de Geneviève, qu'il estime un peu moins depuis qu'elle l'aime un peu plus, songe-t-il encore à se livrer ? »



Cette grande divergence entre Gide et Dostoïevski, tous deux pourtant profondément marqués par la foi chrétienne, naît d'une conception radicalement différente du Christ. Dostoïevski croit à l'idéal du Christ-homme, de l'homme rédempteur qui a accepté de porter la souffrance humaine. Gide, à l'inverse, rejette avec virulence la Croix et rêve d'un christianisme pré-paulinien, d'avant l'Église, sans règles ni dogme, fondée sur la seule inspiration de l'Amour et de la conscience individuelle. L'homme est pour lui fondamentalement innocent.

Contre l'abnégation de soi, Gide fait la promotion de l'individu et de sa particularité. Il écrit dans *Les Nourritures terrestres* : « Ne t'attache en toi qu'à ce que tu sens, qui n'est nulle part ailleurs qu'en toi-même, et crée de toi, impatientement ou patiemment, ah ! le plus irremplaçable des êtres. » Gide prône le déracinement, qui incarne pour lui la liberté et fait de son héros, Lafcadio, un bâtard sans attaches. La liberté n'est pas seulement l'absence de contrainte ou le libre arbitre, elle est la prise de conscience par l'individu de sa précieuse particularité, de sa personnalité.

L'écriture, le seul acte gratuit

Mais peut-on vraiment définir aussi catégoriquement le point de vue des deux auteurs, qui, au contraire, s'effacent dans leurs œuvres pour laisser leurs personnages débattre de manière autonome ? Gide, comme Dostoïevski, insiste toujours sur l'autonomie de ses personnages qu'il semble prendre plaisir à confronter et à regarder débattre. Les idées, loin d'être exprimées par des personnages symboliques au sein d'une histoire immédiatement déchiffrable, sont véritablement incarnées, rendues aussi vivantes et complexes que les personnages qui les expriment. Gide écrit à propos de Dostoïevski : « Sa grandeur vient de ce qu'il n'a jamais réduit le monde à une théorie, de ce qu'il ne s'est jamais laissé réduire par une théorie. » Et il ajoute en 1894, en parlant de lui cette fois-ci : « Je suis un être de dialogue ; tout en moi combat et se contredit. »

Gide et Dostoïevski se refusent à affirmer une conception idéologique univoque. Ils privilégient le dialogue, le questionnement et échappent à toute systématisation de leur pensée. Si la notion d'acte gratuit leur permet d'interroger les notions de liberté et de gratuité, le sens reste ouvert, car l'auteur n'a pas son dernier mot.

En refusant sa posture d'auteur, en donnant la parole à ses personnages, l'écrivain cherche à montrer la gratuité de l'acte même d'écriture, qui n'a pas d'autre fin que lui-même. Pour Dostoïevski qui se révolte contre la conception utilitariste de l'art prônée par les rationalistes de son époque comme Tchernychevski, mais aussi pour Gide, l'écriture n'est pas le lieu des revendications ou des engagements, c'est un acte gratuit, immotivé, qui n'a pas de fin en soi. « L'œuvre d'art ne doit rien prouver ; ne peut rien prouver sans tricherie », dira Gide.



Mais comment peut-on oser parler de gratuité de l'acte d'écriture ? Si Gide était rentier et prenait l'écriture comme un luxe, Dostoïevski, lui, écrivait pour survivre ce qui l'a conduit à cette écriture hâtive, précipitée, à ce style complexe et embrouillé, dont on l'a si souvent accusé. Pourtant, paradoxalement, l'acte d'écriture chez Dostoïevski s'apparentait au jeu, à sa passion de la roulette. Comme l'a observé son épouse Anna, c'est paradoxalement le jeu qui poussait chaque fois l'écrivain à écrire : « L'acte du jeu libère le génie. Chronologiquement, chaque effondrement à la roulette suscite, par contrecoup, de nouveaux projets littéraires. »

Ainsi, l'écriture chez Gide comme chez Dostoïevski suppose une dépense, une dissipation de soi et comporte un certain risque. C'est un acte immotivé, qui n'a d'autre fin qu'en soi.

Bibliographie

Fédor Mikhaïlovitch Dostoïevski, *Crime et Châtiment*, trad. fr. André Markowicz, Arles, Actes Sud, 1996, « Babel » n° 231-232.
André Gide, *Les Caves du Vatican*, Paris, Gallimard, 1922, « Folio » n° 34.

« IL FAUT ÊTRE MALHONNÊTE OU SOT POUR CROIRE QUE LES BIENFAITS SONT DE SIMPLES DONS »

Réflexions autour d'une maxime latine (Publilius Syrus, B37)

Guillaume Flamerie de Lachapelle
(Fontenay-Saint-Cloud 1998)

il est agrégé de lettres classiques (2001), maître de conférences de langue et littérature latines à l'Université Bordeaux Montaigne depuis 2009, spécialiste de l'histoire des idées, du stoïcisme et de la parémiologie (l'étude des proverbes, des maximes) ancienne.



Cicéron, Sénèque, on connaît... mais que pensait l'homme de la rue ?

Il est difficile, on le sait bien, d'accéder à la pensée profonde des philosophes et des hommes politiques antiques, si éloignés de nous intellectuellement et moralement. Il est plus malaisé encore peut-être de pénétrer les pensées populaires, puisque la voix des humbles s'est perdue¹. Par principe, seuls les lettrés écrivent : même les comédies qui mettent en scène des gens du peuple ne donnent pas toujours une image fidèle de leurs préoccupations. L'épigraphe est probablement révélatrice de celles-ci car les prières, les épitaphes, les remerciements, témoignages directs, se sont conservés à travers les temps ; mais il faut bien avouer que les thèmes demeurent restreints et que les paroles, parfois conventionnelles, ont un degré de sincérité variable.



Or il est une source sans doute moins évidente, mais non dépourvue d'intérêt pour avoir un aperçu de la morale populaire antique : les proverbes. Par définition, ils expriment une pensée générale ; l'existence d'adages contradictoires (« Qui ne risque rien, n'a rien » *vs* « Un *tiens* vaut mieux que deux *tu l'auras* » ; « Les contraires s'attirent » *vs* « Qui se ressemble, s'assemble ») ne suffit pas à remettre en cause ce constat. De tels écarts illustrent simplement la labilité et le casuisme de la pensée humaine.

L'intérêt pour ces trésors de sagesse n'avait pas échappé aux moines copistes du Moyen Âge, qui en ont soigneusement compilé des recueils. À la collecte a succédé l'analyse : au XVI^e siècle, le grand humaniste Érasme réalise ainsi une œuvre monumentale avec ses *Adages*, visant à expliquer des milliers de formules proverbiales antiques, sans pourtant épuiser la question, puisque aujourd'hui encore des savants poursuivent ce sillon².

Mais qui donc était Publilius Syrus ?

On trouve beaucoup de ces proverbes au détour d'une pièce de Plaute, d'un discours de Cicéron ou d'un traité de Sénèque, mais les Romains avaient eux-mêmes déjà confectionné des anthologies. La plus connue est celle qui rassemble quelque sept cent trente *Sentences* de Publilius Syrus³. J'entends le lecteur froncer les sourcils : Publilius qui ? Cet auteur aujourd'hui bien oublié, même des latinistes, écrivit, vers 80-40 av. J.-C., des mimes, c'est-à-dire des petites scénettes humoristiques, voire graveleuses, tournant autour de la vie quotidienne. Les *Sentences* qui ont été extraites de ces pièces⁴, et qui sont pratiquement les seuls vers qui aient survécu, ne permettent pas de se faire une bonne idée de ces sketches dans leur ensemble. Pour se faire une idée de ce que représente la perte du reste, il faudrait s'imaginer Corneille réduit à ses aphorismes : « À vaincre sans péril, on triomphe sans gloire » ou « Qui ne craint point la mort ne craint point les menaces », inaptes à nous faire apercevoir son génie dramatique.

Quoi qu'il en soit, ces maximes sont pour nous précieuses. Elles ont le mérite, répétons-le, de nous faire partiellement accéder au système de valeurs de la masse des Romains. On sait d'ailleurs que, si elles reprennent des idées plus anciennes, parfois banales, elles émailleront, dans les siècles suivants, les discours des plus habiles avocats, preuve de leur succès et de la valeur d'autorité qu'elles avaient acquise. Dans le cadre de ce numéro de *L'Archicube* consacré à la gratuité, nous nous intéresserons ici à un seul point, autour de la question si importante du bienfait (*beneficium*). Du point de vue du bienfaiteur et du bénéficiaire, quel était le degré de gratuité du service rendu au second par le premier ?



Les Romains, bienfaiteurs ou spéculateurs ?

La sentence donnant son titre au présent article reflète bien la tonalité générale qui se dégage des maximes de Publilius Syrus⁵ :

B37. *Beneficia donari aut mali aut stulti putant.*

Il faut être malhonnête (*mali*) ou sot (*stulti*) pour croire que les bienfaits sont de simples dons.

Un bienfait appelle la réciprocité ; prétendre le contraire, c'est être *sot* ou *malhonnête*. Le *sot*, c'est soit celui qui déraisonne, soit celui qui est complètement ignorant des usages ; le *malhonnête*, c'est celui qui, dès le départ, est animé de mauvaises intentions quand il sollicite un bienfait qu'il ne compte pas rendre, ou bien c'est l'individu de mauvaise foi qui se montre ingrat après avoir reçu un bienfait sans l'avoir sollicité. L'absence de contexte empêche de saisir la nuance exacte que revêtent ici ces mots, mais l'intention est claire.

Au demeurant, plusieurs autres sentences insistent sur l'idée selon laquelle il serait malhonnête d'accepter quoi que ce soit si l'on se sait incapable de le rembourser :

F7. *Fraus est accipere quod non possis reddere.*

Il est déloyal d'accepter ce qu'on ne peut rendre.

R5. *Rapere est accipere quod non possis reddere.*

C'est du vol que d'accepter ce qu'on ne peut rendre.

Accepter un bienfait, c'est donc prendre une espèce d'engagement moral envers celui qui le dispense. Ce sentiment de dette est si fort qu'il en vient à créer une sorte d'asservissement du sujet, désormais redevable à son bienfaiteur :

B5. *Beneficium accipere libertatem est uendere.*

Accepter un bienfait, c'est vendre sa liberté.

Une telle formule se conçoit particulièrement bien pour un citoyen profitant des largesses de son protecteur ou pour un politicien corrompu, mais elle s'appliquait probablement aussi à la vie sociale au sens large.

L'attention se concentre, dans toutes ces sentences, sur le bénéficiaire oublieux ou négligent. Mais cela implique-t-il que le dispensateur de ces bienfaits s'inscrit dès le départ dans cette logique d'échange ? C'est ce que laissent penser plusieurs maximes, suggérant que la bienfaisance relève avant tout d'un intérêt bien compris, ou, à tout le moins, d'une forme de prudence :

A2. *Ab alio expectes, alteri quod feceris.*

Attends-toi à être traité par autrui comme tu auras traité les autres.



B8. *Beneficia plura recipit qui scit reddere.*

On reçoit davantage de bienfaits quand on sait les rendre.

B17. *Beneficium saepe dare docere est reddere.*

Accorder souvent des bienfaits, c'est enseigner à les rendre.

Les bienfaits finissent par apparaître comme des investissements, qu'il faut placer (la métaphore se trouve aussi en latin) judicieusement pour qu'ils rapportent un dividende correct. Il importe donc de miser sur un bénéficiaire qui aura de la mémoire :

O9. *Optime positum est beneficium, ubi meminerit qui accipit.*

Un bienfait est très bien placé quand le bénéficiaire s'en souviendra.

Inversement, traiter avec des ingrats finit par dégoûter d'être généreux :

M1. *Malignos fieri maxime ingrati docent.*

C'est au contact des ingrats surtout qu'on apprend à devenir pingre.

Dans toutes ces formules, le bienfait procède moins, semble-t-il, d'un impératif éthique que d'un calcul avisé. Celui-ci suppose une rétribution d'ordre matériel – pas de trace en revanche chez notre auteur d'une tractation plus métaphysique, du type « Qui donne au pauvre prête à Dieu » de Hugo.

Une gratuité décidément bien douteuse

Même des proverbes généreux en apparence correspondent peut-être à une réalité plus triviale :

B12. *Beneficium dando accepit qui digno dedit.*

On reçoit soi-même un bienfait en accordant un à qui le mérite.

B35. *Beneficium dignis ubi des, omnes obliges.*

En accordant un bienfait à qui le mérite, tu obliges le monde entier.

P44. *Probo beneficium qui dat ex parte accipit.*

Accorder un bienfait à un honnête homme, c'est en profiter en partie.

À première vue, on pourrait discerner dans ces vers une belle idée, selon laquelle le bienfait se suffit à soi-même : « la vertu porte en elle-même son propre fruit », comme l'écrira Sénèque un siècle plus tard. Aider les autres, ce serait donc se faire à soi-même le plus beau des bienfaits en s'élevant moralement et philosophiquement. Mais il existe au moins deux autres interprétations, sensiblement moins nobles :

- a) donner un bienfait à un homme honnête, qui saura se souvenir de son bienfaiteur, c'est avoir la garantie de faire un bon placement. On peut compter dessus à coup sûr, avant même de profiter effectivement de sa gratitude ;



b) agir ainsi, c'est assurer sa bonne réputation, élément fondamental dans la société romaine et omniprésent dans les *Sentences* de Publilius Syrus. Même si le bienfait n'est pas remboursé par celui qui en bénéficie, le surcroît de popularité qui en résulte pour son dispensateur est en soi-même la preuve d'une bonne affaire.

Vu de notre siècle, tout cela, ne nous le cachons pas, a quelque chose de décourageant ou de décevant.

Il reste que certaines maximes sont plus rassérénantes. Le bienfait, ainsi, doit être spontané et rapide :

B1. *Bis fiet gratum quod opus est si ultro offeras.*

Offrir le nécessaire sera doublement apprécié si le don est spontané.

I6. *Inopi beneficium bis dat qui dat celeriter.*

C'est être doublement le bienfaiteur d'un indigent que de l'être rapidement.

Ces conseils n'excluent pas, bien sûr, une dimension utilitariste, mais ils paraissent du moins prendre en compte la situation du bénéficiaire, qui n'est plus présenté uniquement comme un débiteur en puissance. Le bienfaiteur peut même s'élever à un degré plus haut, où les dons sont offerts de façon purement gratuite, indépendamment de toute dette contractée au préalable ou d'espoir de gain ultérieur :

B22. *Benignus etiam causam dandi cogitat.*

Un homme généreux forge même un prétexte de faire un don.

Voilà qui semble annoncer la générosité que prônera Sénèque dans son traité *Des bienfaits*. Il y condamnera les relations purement intéressées et appellera de ses vœux une bienfaisance dans laquelle la fraternité humaine même entre en ligne de compte.

Mais est-ce bien ce que veut dire ce vers ?

Il reste en effet à savoir quel type de personnage, chez Publilius Syrus, professait un comportement d'allure si honorable. Peut-être s'agissait-il d'un parasite, personnage typique des comédies, rusé et prêt à flatter pour obtenir les moyens de sa subsistance sans rien déboursier ni effectuer aucun travail. Dans ce cas, ce vers n'était-il pas un simple subterfuge pour persuader un homme riche de bien vouloir accorder ses largesses sans tenir compte des mérites, des projets ou de la situation du quémendeur ? La sentence aurait alors certainement résonné de façon bien ironique aux oreilles des Romains, comme peuvent résonner aux nôtres certaines formules de Tartuffe, acceptables en soi, mais scandaleuses dans la bouche de cet hypocrite.

Conclusion

En somme, il se dégage des *Sentences* de Publilius une tendance assez nette à considérer les bienfaits comme des placements, des investissements. Sans doute étaient-ils



donc ainsi conçus par la plupart des Romains de la fin de la République. Certes, quelques maximes semblent faire entendre un son différent : leur fond plus généreux suggère que la vision purement utilitariste n'était pas universelle, mais il reste difficile d'être catégorique, du moins pour Publilius Syrus, dans la mesure où le contexte dans lequel ces maximes étaient prononcées a disparu. En tout cas, lorsque Sénèque écrira son traité *Des bienfaits*, ce sera largement pour réagir à la vision essentiellement utilitaire : celle-ci semble donc avoir prédominé encore un siècle plus tard dans la société romaine.

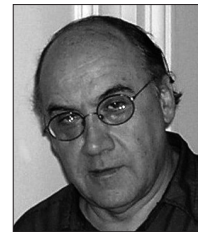
Notes

1. Teresa Morgan a consacré un ouvrage fort intéressant à ce sujet : *Popular Morality in the Early Roman Empire*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007.
2. Par exemple Renzo Tosi, *Dictionnaire des sentences latines et grecques*, trad. R. Lenoir, Grenoble, Jérôme Millon, 2010. Quelque cent vingt ans plus tôt, l'ouvrage d'August Otto avait eu une grande importance : *Die Sprichwörter und sprichwörtlichen Redensarten der Römer*, Leipzig, 1890.
3. Les *Sentences* de Publilius Syrus sont citées d'après notre traduction parue aux Belles Lettres en 2011 (coll. « Fragments »). Les références sont constituées d'une lettre et d'un chiffre, ce qui s'explique par le fait que les manuscrits nous ont transmis ces maximes classées suivant l'ordre alphabétique de la première lettre : d'abord toutes les maximes dont la première lettre est un *A*, puis toutes celles dont la première lettre est un *B*, etc.
4. À une date qu'il est impossible de déterminer précisément : peut-être au 1^{er} siècle après J.-C.
5. Sur ce thème, on pourra se reporter aux travaux plus larges d'Alfredo Casamento, « Benefici proverbiali (tra Publilio e Seneca) », *Philologia Antiqua*, n° 4, 2011, p. 47-53.

AU-DELÀ DU MARCHÉ : RÉCIPROCITÉ, GRATUITÉ, SOLIDARITÉ

Marcel Hénaff

Il est philosophe et anthropologue. Professeur à l'Université de Californie à San Diego, il a notamment publié *Claude Lévi-Strauss et l'anthropologie structurale* (Belfond 1991 ; Seuil, 2012) ; *Le Prix de la vérité. Le don, l'argent, la philosophie* (Seuil, 2002, Grand Prix de philosophie de l'Académie française) ; *Le Don des philosophes. Repenser la réciprocité* (Seuil, 2012) ; *Violence dans la raison ? Conflit et cruauté* (L'Herne, 2014).



Il est banal de rappeler que nos sociétés sont dominées par des impératifs de production industrielle, de taux de productivité et de croissance des profits. Le pouvoir n'est plus ni militaire, ni religieux, ni idéologique comme ce fut parfois le cas dans notre passé ou dans d'autres civilisations. Il est d'abord économique. Ou plutôt techno-économique. Il est conçu en termes d'investissements et de capacités



d'acquisition des richesses. Ce sont ces capacités qui assurent l'accès aux moyens de domination sociaux, médiatiques et finalement institutionnels et militaires. Il faudrait même aller plus loin : le cœur de ce système économique c'est la puissance financière ; c'est elle qui pilote les investissements et gère les profits. Elle fait du monde entier un vaste marché. Tout ce qui peut s'acheter et se vendre l'intéresse ; ou plutôt tout ce qui l'intéresse doit pouvoir s'acheter et se vendre. Aucun bien matériel ou immatériel ni aucune activité sociale ne semble pouvoir y échapper : toute forme d'idée, de projet, de compétence, de service, de création, peut être évaluée financièrement et devenir l'objet d'un acte marchand. Nous assistons avec une certaine inquiétude à ce processus d'extension illimitée du marché.

C'est pourquoi la question du don se pose de manière nouvelle. Non pas nécessairement comme une résistance morale qui opposerait le geste gratuit et désintéressé à cette domination de l'intérêt, mais comme ce qui concerne la formation du lien social – son intensité, sa solidité –, bref comme ce qui rend possible notre vivre-ensemble et lui donne un sens. Tel est l'enjeu. Il est crucial. Pour le comprendre, il importe de ne pas s'en tenir à l'aspect individuel du problème (le rapport de chacun à la richesse ou son attitude envers autrui) ni se contenter de dénoncer les méfaits de la finance. Il nous faut comprendre qu'il existe simultanément : 1) un ordre de l'échange marchand légitime qui relève des rapports de justice ; 2) une exigence de la vie commune qui requiert de nous une attitude de reconnaissance réciproque ou bien de générosité inconditionnelle et parfois de solidarité collective. Tel est l'ordre du don ; il est complexe. Il ne concerne pas seulement la gratuité (comme on le croit généralement) mais la réciprocité et la solidarité ; ce sont trois formes différentes de la relation et de la générosité. Il importe de ne pas les confondre. Il ne suffit pas non plus d'opposer cet ordre complexe du don au rapport marchand comme ce qui serait l'estimable face au douteux, et pourtant il nous faut sortir du cercle des échanges utiles ou profitables afin de rendre possible notre existence même comme société humaine.

L'échange marchand raisonnable et la justice

Mais faut-il dénoncer tout échange marchand ? Cela serait une grave erreur. Nous faisons constamment l'expérience d'un monde où des biens s'achètent et donc se vendent selon des modalités respectueuses. Il s'agit d'un échange nécessaire. Paradoxalement cela se fait sans qu'il soit besoin de veiller à ne pas léser autrui. Chacun en cherchant à satisfaire raisonnablement son propre intérêt engendre involontairement un monde calme et juste. C'est le monde autorégulé de la *main invisible*, décrit par Adam Smith : « Ce n'est pas de la bienveillance du boucher, du marchand de bière et du boulanger que nous attendons notre dîner, mais bien du soin qu'ils apportent à leurs intérêts. » (*La Richesse des nations*, 1776). Cela vient



heureusement de ce que ces intérêts sont complémentaires : avec l'argent que j'ai gagné, j'achète ce dont j'ai besoin et c'est ce qui permet à d'autres (producteurs et intermédiaires) de faire de même et d'assurer leur subsistance. Il y a donc équilibre et complémentarité des professions et des échanges, celui même que décrit Aristote qui y voit la condition matérielle de l'existence de la cité. Sa thèse centrale sur la monnaie est remarquable : « la monnaie est le substitut du besoin que nous avons les uns des autres ». La monnaie fournit une mesure commune non seulement à des biens disparates mais aussi à des agents différents. Elle ne dit pas seulement le prix des choses ; elle dit que nous sommes tous en relation de complémentarité, de dépendance et donc de réciprocité. La monnaie est en elle-même une convention, un contrat de solidarité ; elle revient, pour chacun de nous, à admettre : « j'ai besoin de vous ; et j'use de la mesure commune pour obtenir au prix juste ce que vous produisez ; ce que j'ai à proposer vous est accessible de la même manière ».

Le rapport d'achat/vente est par définition réciproque, donc potentiellement équitable. La relation est contractuelle : gagnant/gagnant. La relation commerciale – contrairement à celle de don – n'est pas d'abord une relation de personne à personne. Je ne m'engage pas moi-même comme être humain non substituable à travers ce que je vends ou achète. Il ne faut pas le regretter car précisément dans cette relation il importe de rester dans l'ordre de la justice, c'est-à-dire dans une certaine neutralité qui assure la paix. Vouloir mêler des liens personnels et des pratiques de don à des relations marchandes, cela n'est rien d'autre que la corruption (clientélisme, népotisme, pots-de-vin). Il y a donc une éthique du rapport marchand comme rapport contractuel, lequel doit être fondé sur des règles publiques d'échange, sur un système de droit reconnu. L'éthique porte sur l'équité de ces règles, sur l'honnêteté des informations concernant les produits (quantité et qualité), sur le respect des délais, sur le partage des risques ou d'autres aspects encore. Telle est la légitimité du rapport marchand. Ce rapport nous est essentiel comme ordre de justice objective dans les échanges.

Le risque d'inégalité et d'accumulation illimitée

Cependant, même si dans ce rapport d'achat/vente la relation avec autrui peut être intègre et conforme à la justice, elle peut être aussi régie par la loi du plus fort. L'échange peut être inégal quand le faible ne peut faire valoir ses droits et n'a d'autre choix que d'accepter d'être exploité pour survivre. Mais plus généralement – et dans l'hypothèse même d'un échange équitable –, il reste que l'argent recèle un risque lié à sa nature même que révèle le prêt à intérêt ; l'argent y devient un bien comme les autres ; il peut être acheté et investi. Telles peuvent être sa déviance et sa perversion. Il est « monnaie née de la monnaie », dit Aristote. Or l'échange des biens dans la cité vise à satisfaire les besoins de tous par la complémentarité des métiers. Le profit



spéculatif sort de ce circuit et de cette légitimité. Il ne correspond pas à un échange né des productions. Il tend à fonctionner tout seul comme une sorte de mécanisme sans finalité. Pourquoi ? Parce que de tous les biens, la monnaie est le seul qui ne peut pas être consommé ; il n'a pas de valeur d'usage. Comme médiateur il donne accès aux biens consommables. Mais notre consommation a des limites ; alors, que signifie l'avidité centrée sur l'argent, son accumulation au-delà de toute jouissance accessible et de tout usage possible ? Dans notre activité d'acquisition, nous sommes mus par un désir illimité (*pleonexia* en grec) ; ce désir a rapport à la vie et n'est pas mauvais en soi et il est de fait constamment limité par l'objet. Mais précisément, parmi les biens il en est un qui peut être accumulé de manière illimitée du fait même qu'il n'est pas consommable : c'est le numéraire. Il n'est pas atteint par la loi de saturation. Ainsi l'illimitation du désir rencontre celle de l'accumulation monétaire. Le numéraire devient alors le vecteur d'une avidité insatiable pour l'individu et un outil puissant de domination pour les institutions financières. On entre dans la logique de l'échange inégal et celle du marché comme espace de compétition pour la maximisation des profits.

Le don ou la sortie du cercle de l'intérêt : réciprocité, gratuité, solidarité

« Devenus tour à tour marchands et marchandises, nous ne demandons plus ce que sont les choses mais combien elles coûtent. » On pourrait croire que l'auteur de cette affirmation est un penseur contemporain. Elle est de Sénèque dans une lettre à son ami Lucilius. C'est le même Sénèque qui, dans son traité *Des bienfaits*, fait l'éloge du geste généreux comme le seul capable de maintenir le lien qui unit les hommes. La société romaine de son temps – celle de l'époque de Néron – s'est enfermée dans ses égoïsmes de classe. Une seule issue dit-il : donner sans compter, comme le font les dieux.

Mais alors que veut dire donner ? Nous pouvons répondre que le geste de donner est d'abord pour les personnes et pour les groupes *un mouvement de sortie de soi*, de reconnaissance d'autrui et d'affirmation du lien qui nous unit aux autres. Ce geste cependant peut s'exprimer selon des modalités profondément différentes. On peut en retenir trois formes exemplaires :

1) Il peut prendre une forme cérémonielle publique et réciproque comme dans les échanges de présents des sociétés traditionnelles ; ces présents ne sont pas d'abord des biens qui enrichissent les bénéficiaires mais des symboles qui témoignent d'un pacte de reconnaissance entre deux groupes. Sa forme la plus accomplie est l'alliance exogamique laquelle signifie ceci : il n'existe de société humaine que parce que chaque groupe de consanguins interdit l'inceste (on ne peut pas épouser sa fille ou



sa sœur) et s'oblige à s'allier par le mariage avec un groupe différent de soi. C'est par le lien avec l'autre que soi que l'on est soi. Tout groupe humain est union du Même – nous – et de l'Autre – eux. À chaque fois les échanges de dons renouvellent cette exigence : il faut donner quelque chose de soi, ce qui nous est précieux et d'abord l'épouse par qui passe la vie et qui va chez l'autre ; lequel fait de même envers nous. C'est ce pacte immémorial qui constitue le caractère unique de l'espèce humaine et l'institue comme humaine. Chacun reconnaît l'autre comme égal à soi, comme nécessaire à soi ; la chose donnée en est le gage. Le don cérémoniel est son expression la plus complète ; l'union exogamique témoigne de cette réciprocité fondatrice. Tel est le don public réciproque.

2) La sortie de soi vers autrui peut prendre une forme unilatérale et privée tel le don gracieux que l'on fait pour faire plaisir, pour régaler, sans attendre de retour. Ce n'est pas un pacte (qui doit être public et réciproque) mais un geste de pure libéralité, de surabondance. Notons que grâce en grec se dit *kharis* qui signifie à la fois générosité, charme et joie. Ainsi donne-t-on aux êtres aimés (enfants, partenaires amoureux, amis) pour le plaisir de donner. Telle est la gratuité. Il ne faut pas simplement la définir négativement contre la vénalité, contre la réciprocité. Il faut la penser affirmativement et non par défaut ou par opposition. Elle n'est pas correctrice ou compensatrice. Elle n'est pas absence de relation ou refus de l'échange. Elle se situe ailleurs, dans le surcroît. Elle n'engendre ni dette ni manque. Elle signale l'excès et la plénitude, telle est la rose d'Angelus Silesius : « La rose est sans pourquoi ; elle est la rose tout simplement. »

Cette gratuité gracieuse est celle qui appelle la gratitude, laquelle ne suppose ou n'engendre ni exigence de réciprocité, ni posture de soumission. Le donneur se réjouit du bonheur éprouvé par le bénéficiaire ; celui-ci à son tour ne ressent nul poids ou nulle pression du fait de recevoir. On connaît cette relation : c'est celle même de l'amour, quelle qu'en soit la forme. Elle n'engendre rien sinon la joie d'avoir reçu et le désir de remercier. Elle est une réponse sans contrainte. L'enfant qui exulte pour le cadeau offert dans lequel il sent l'affection manifestée, l'être aimé qui se sent comblé et submergé par l'amour même, font l'expérience d'un excès qui situe la relation hors de toute attente de réplique ou de tout mouvement de sujétion. Le sentiment ici est celui de l'ouverture.

3) Il existe une troisième forme de ce mouvement de générosité qui nous arrache au cercle de notre groupe ou de notre moi : c'est le geste de soutien à autrui qui souffre, c'est l'activité – privée ou institutionnelle – de solidarité. Il ne s'agit plus de cadeaux précieux comme dans les deux premiers cas (comme symboles d'alliance – cas 1 – et comme témoignages de bonheur – cas 2) ; il s'agit de partage de biens utiles : donner à ceux qui sont dans le besoin ou même dans la détresse. Cette troisième forme du



don correspond très largement à toute l'approche récente du souci ou du soin des autres ; ce que l'on appelle en anglais l'éthique du *care*. Car la solidarité ne saurait se contenter d'actions ponctuelles liées aux situations soudaines de détresse. Elle doit s'inscrire dans les institutions, comme le font tous les systèmes de protection mutua- liste concernant la santé, le travail, le chômage, les salaires. Elle n'est pas simplement la justice ; elle en est la source.

Quand nous parlons du don aujourd'hui nous pensons soit au don gracieux festif soit au don solidaire. Nous ne comprenons plus le don réciproque ancestral ; nous le croyons archaïque, dépassé. En fait, la reconnaissance publique qu'il permettait dans des sociétés sans État nous est désormais garantie à tous et chacun par la loi. Mais la loi ne suffit pas : socialement il nous revient de constamment nous exprimer mutuel- lement notre reconnaissance par des gestes de civilité bienveillante, par le respect accordé et reçu, par les actions de soutien. On en retrouve l'esprit dans la Règle d'or : fais à autrui ce que tu voudrais qu'il te soit fait à toi-même. Cette réciprocité reste pour nous fondamentale. Mais face à ce que nous constatons en commençant, à savoir le mouvement actuel de marchandisation illimitée des biens matériels ou immatériels, seuls les gestes de don sans condition et de solidarité totalement géné- reuse peuvent nous permettre de sortir du cercle du repli sur le seul profit marchand indifférent à la cohésion sociale et ainsi de maintenir entre nous le lien qui définit notre humanité.

GRÂCE ET GRATUITÉ : L'ÉCHANGE DE DONS

Antoine Guggenheim

Il est né en 1960. Prêtre du diocèse de Paris depuis 1993, il est engagé dans un projet de recherche-action international « Pour un nouvel humanisme ». Il a fondé et dirigé la Faculté de théologie du Collège des Bernardins (2000-2006) puis le Pôle de recherche du Collège des Bernardins (2007-2014).
antoine.guggenheim@gmail.com



Une expérience avec la Communauté de Sant'Egidio

Partons d'une hypothèse que j'essayerai de vérifier en la mettant à l'épreuve : nos expériences de l'unité et de la différence sont nos expériences de la grâce et de la gratuité¹. Je parle d'unité et de différence entre les individus, entre les groupes, entre les peuples, mais aussi, en chacun, dans le récit de sa propre histoire. Je parle d'expé- rience de la grâce et de la gratuité dans les relations avec soi-même, avec les autres, avec le cosmos et avec le divin. L'expérience d'une juste harmonie entre soi, l'autre



et le groupe, entre l'humanité, le monde et le divin est une grâce miraculeuse où l'unité et la différence jouent ensemble, au sens musical du terme, une partition à jamais inachevée. La rencontre d'autrui révèle toutes ses richesses quand la gratuité anime les rencontres et que l'hospitalité oriente l'unité et la différence vers le mystère inépuisable à tout savoir.

Je partirai d'une histoire concrète, celle de la « Communauté » catholique et œcuménique de Sant'Egidio avec laquelle je viens de passer trois mois à Rome, après avoir travaillé avec Andrea Riccardi, son fondateur, pendant deux ans sur la Chaire du Collège des Bernardins². Sant'Egidio est une communauté au sens large : un esprit et des pratiques partagées. Elle a été fondée en 1968 à Rome, rassemblant aujourd'hui cinquante mille personnes dans soixante-dix pays. Attentifs aux élans de rénovation sociale de la génération 68, Andrea Riccardi et les premiers compagnons de l'aventure ont cherché une réponse durable dans la prière, le service des pauvres et la médiation pour la paix dans les conflits armés.

Sans la prière, l'action s'épuise et se replie dans le jeu des nécessités et des immobilismes sociaux. Car la prière consiste à se mettre sous l'action de la grâce, à puiser son inspiration et sa transformation personnelle aux sources de la gratuité et de l'amour inconditionnel. Dans le récit biblique, par exemple, de multiples histoires singulières se croisent dans le grand courant de l'histoire des peuples. La prière abreuvée à cette source irrigue le sens de la responsabilité personnelle et de la miséricorde dans l'action au service de l'humanité et de son Alliance avec Dieu.

La prière est une expérience d'unité et de différence entre humains et avec le divin, une expérience de grâce. Elle opère une transformation du cœur. Celui qui me change peut-il changer le monde ? Mais le monde est bien grand et je suis petit. Douter ici, c'est désespérer. Mais que faire et comment agir ? La réponse qui naît chez les pionniers de Sant'Egidio est que pour changer le monde, on peut commencer par changer la vie d'une personne « pauvre », fragile, en situation d'exclusion en se faisant son ami. Lui faire goûter dans la durée cette unité dans la différence qui est une expérience de la grâce et de la gratuité, c'est lui transmettre le trésor caché découvert dans le champ de la prière.

En vivant cette grâce au long de vie d'hommes et de femmes, Sant'Egidio s'est senti responsable de l'étendre à une échelle plus grande en proposant à des belligérants cette même médiation de l'amitié. Afin d'apaiser les conflits, faire se rencontrer les adversaires pour que naisse une amitié de chacun avec les amis de Sant'Egidio, et ainsi établir un premier contact entre eux. Je retrouve bien unité, différence et grâce dans cette expérience de grâce, cette fois internationale mais toujours intersubjective, qui consiste à construire la fraternité humaine dans le sens du respect et de l'amitié des uns pour les autres.



Phénoménologie de l'expérience

L'expérience de Sant'Egidio est conforme à beaucoup d'autres que nous connaissons ou vivons. J'en donnerai quelques exemples, en essayant de les choisir les plus universels.

a) La rencontre est la venue de l'un au-devant de l'autre et l'accueil de l'un par l'autre chez lui. L'hospitalité est le premier et le plus universel des droits et des devoirs de l'homme, qui vit une certaine éclipse dans les pays d'Occident. Comme le fait remarquer le philosophe Gabriel Marcel : d'une personne qui accueille bien l'autre chez soi, on dit qu'elle sait recevoir ! Offrir à autrui un accueil avec grâce : quel échange de dons ! Comment mieux exprimer le lien entre unité, altérité et gratuité ?

b) Le couple, on le sait, est en crise aujourd'hui. Il est fragile non parce qu'il est contesté ou rejeté, au contraire : on n'a jamais autant vécu en couple, parlé d'union civile et de mariage, même si les formes et la durée des couples sont diverses. La crise est plutôt le signe d'une reconfiguration du couple dans le contexte de la mutation anthropologique actuelle. Dans cette transformation de l'individu et du couple, les défaillances de l'éducation, les inventions technologiques, les évolutions économiques, les idéologies *soft* de la raison faible jouent un rôle. Il faut ici exercer son discernement en le nourrissant des valeurs traditionnelles de l'humanisme et de sa religion.

Mais ce qui est recherché par les couples, souvent, par-delà la fragilisation des anciens modèles, n'est-ce pas un plus juste sens de l'unité du couple et de la singularité de chacun pour vivre l'expérience de la grâce et de la gratuité ? Le comprendre peut nous aider, plutôt qu'à geindre et condamner, à accompagner les d'échecs, hélas trop fréquents, dont les enfants aussi font les frais, et à consolider ce qui se cherche de juste au fond des cœurs.

c) Le monastère est lui aussi un lieu privilégié de l'expérience de l'unité et de la différence, de la grâce et de la gratuité qui seule rend cette expérience fructueuse. Les liens entre moines et entre moniales ne sont ni ceux de la fraternité charnelle de la famille ni ceux de la fraternité culturelle de l'amitié. On ne se choisit pas, dans un monastère, en fonction d'une origine ou d'une affinité culturelle, on se reçoit dans la gratuité et le respect du mystère de l'autre pour bâtir une fraternité spirituelle, dont les périls sont bien connus, où chacun est responsable de l'harmonie entre unité et différence.

d) L'entreprise, qu'elle soit capitaliste ou socialiste, est gouvernée par la tâche et la règle du profit. Plus que d'autres communautés humaines de travail, comme l'administration, dont la tâche et la règle de vie sont la recherche de la justice entre citoyens, ou l'école et l'université, dont la tâche est la transmission des savoirs et l'éveil à la recherche critique de la vérité, l'entreprise expérimente que rassembler et faire



collaborer des personnes diverses dans l'unité est la source d'une création de valeur durable pour tous et pour chacun. La gratuité de l'engagement de chacun est source de profit pour tous, au-delà de sa juste rémunération. En économie, la gratuité, plus encore que l'intérêt, est le lieu de la production en commun de richesse et de valeur.

e) Le dialogue des religions, l'expérience amoureuse, la fécondité charnelle et spirituelle sont autant d'expériences humaines où la gratuité de la rencontre permet qu'unité et diversité expriment toute leur potentialité dans l'accueil de la grâce de l'autre. L'expérience de la rencontre et de la gratuité est source de joie parce qu'elle permet à chacun de s'accomplir au-delà de ses savoirs et de ses forces par la grâce de l'autre.

Nous savons cependant que cette expérience ne se passe pas toujours bien, qu'elle est toujours mêlée de joie et de tristesse, qu'elle n'apporte pas de solutions définitives aux tensions de la société et de l'histoire. Pourquoi en est-il ainsi ? Quels obstacles sont à l'œuvre, quelles complexités brouillent les pistes de l'unité dans la diversité et de la grâce de la gratuité ?

Impasse ?

Deux analyses, deux philosophies, montrent à quelles difficultés se heurte l'expérience de l'autre et de la gratuité. L'une, celle de Plotin, nie que l'altérité soit une réalité : seul l'Un est réel. L'autre, celle de Marcel Mauss, nie que le don gratuit existe, car tout don a pour fonction d'appeler un contre-don. Il ne s'agit pas de dire que ces pensées sont des impasses, mais d'observer la part de réel qu'elles recueillent afin de mieux comprendre comment nous pouvons collaborer à la grâce de l'autre.

L'un est-il au-delà des différences ? Plotin

La philosophie de Plotin (III^e siècle) naît dans le monde grec pour répondre au dynamisme spirituel et intellectuel des religions de salut, et en particulier du judéo-christianisme. C'est une pensée de l'Un au-delà de la différence des êtres, une pensée subtile et complexe qui valorise l'expérience intérieure, la simplicité du regard, la beauté merveilleuse de l'âme purifiée³. Elle répond à un besoin d'intériorité des élites de l'Empire que le polythéisme politique et le culte grossier du monde gréco-romain peinait à satisfaire.

L'hénologie plotinienne absorbe la différence dans l'unité et ne connaît d'autre grâce que la nécessité. Sans m'attarder à l'admirer ou à la critiquer, je la crois vraie : c'est-à-dire révélatrice d'une profondeur du réel. Mais non absolument vraie, car ignorante ou négatrice d'autres profondeurs du réel. Je prends quelques exemples.

Au plan technologique, nous disons souvent que les réseaux sociaux mettent les gens en relation et jouent donc un rôle positif pour l'unité de l'humanité et le



développement de la responsabilité de chacun dans les liens qui unissent les hommes et les femmes. À ce niveau, ils confortent et confirment la grâce de la rencontre de l'autre. À un autre niveau, on dit souvent qu'ils retiennent leurs utilisateurs dans des communautés de pensée repliées sur leurs intérêts intellectuels et ludiques et hermétiques aux autres. En ce sens, les réseaux sociaux fortifient les communautarismes en abaissant la capacité de chacun à affirmer sa liberté dans un groupe et à rencontrer l'autre vraiment différent.

On peut faire une analyse plotinienne des réseaux sociaux, en montrant qu'ils manifestent le caractère superficiel et irréel des différences, absorbées dans l'unité. On peut aussi observer que les mêmes réseaux sociaux brisent les communautarismes, en mettant les humains en relation les uns avec les autres en fonction d'intérêt si tangentiels dans leurs vies que la rencontre entre eux revêt un fort caractère de grâce et de gratuité.

Ce qui me semble important, c'est que les obstacles à l'expérience d'une vraie différence dans une vraie unité existent, qu'ils ne sont pas extérieurs à la réalité humaine mais intérieurs à notre condition. Il ne s'agit pas de les écarter, mais de les assumer. En termes philosophiques, la gratuité ne se vit pas dans la négation des déterminations, mais dans la rencontre avec l'autre en son mystère qui permet de se connaître soi-même. La rencontre demande de mettre au centre ce qui nous est commun et de travailler ce qui nous distingue.

Autre exemple que celui des réseaux sociaux : la vie politique et économique de la planète. La globalisation des technologies entraîne une globalisation des questions : tous sont interpellés par l'impact des nouvelles technologies sur les modes de vie et de travail, par les conséquences des changements climatiques, etc. Pourtant, les différences nées de l'histoire et de la géographie des peuples font que les solutions seront toujours particulières.

Ici encore une analyse « plotinienne » ne trahirait pas la réalité, mais ne suffirait pas à discerner ce qu'il convient de faire. Pour que naisse un nouvel humanisme aux dimensions de la planète, qui tire profit des différences des peuples pour accompagner la mondialisation vers plus de prospérité et de justice, les hommes et les femmes de pensée et d'action de différents métiers et de différentes cultures doivent se rencontrer pour échanger leurs questions et leurs dons à l'échelle internationale.

Un dernier exemple d'intégration et d'assomption de la part de vérité du plotinisme se trouve dans les doctrines théologiques des religions. Le Tao, la Trinité, la Kabbale, l'hindouisme, le bouddhisme, le polythéisme, même, incluent des dimensions d'analyse qui relativisent les différences devant l'unité et la gratuité devant la nécessité. La cosmologie scientifique et les sciences dures, comme les sciences de l'homme, font de même. Mais chacun de ces savoirs, selon les différentes proportions de foi qui



l'âme, fait aussi sa part à l'irréductibilité de l'autre au même, de la grâce au besoin, du mystère au savoir.

Le don est-il toujours intéressé ? Marcel Mauss

Le sociologue Marcel Mauss (1872-1950) a mis autrement en évidence le réseau de déterminations et de contraintes au sein duquel s'expriment la grâce et la gratuité dans l'expérience humaine, jusqu'à faire apparaître son inanité ou sa vacuité⁴. Le don appelle le contre-don qui est un pilier de l'ordre social. Ce n'est pas que je donne pour recevoir, au plan psychologique ce ne serait pas sain et au plan éthique ce n'est pas juste. Mais si je donne et ne reçois pas, avec un délai, autre chose, selon des modalités que fixent et masquent les coutumes et conventions non écrites ou la loi écrite, le don ne bâtit aucun ordre social.

L'anthropologie du mariage et du commerce mise en évidence par Claude Lévi-Strauss confirme l'universalité de cette pratique qui fait disparaître, semble-t-il, en tout cas relativise à un certain niveau d'analyse du réel, les idées de singularité et de gratuité de la rencontre d'autrui. Le système fonctionne pour perpétuer l'identique à travers l'apparence des histoires contingentes.

Là encore, il ne s'agit pas, pour moi, de nier ou de combattre la science par une croyance en la grâce et le mystère, mais de prendre en compte et d'inviter à assumer ces dimensions du réel, non comme des obstacles extérieurs à surmonter mais comme des éléments de la condition humaine.

Mais il en est d'autres qu'il ne faut pas négliger ni oublier. La société et l'histoire sont bâties sur l'ordre, l'immuable et le semblable mais aussi sur le désordre, le mouvement, l'initiative, la dette inextinguible et bienfaisante. J'ai montré plus haut comment l'économie du travail salarié, qui a permis de bâtir la civilisation industrielle, repose autant sur l'intérêt et le capital que sur la gratuité, source de profit pour tous. Karl Marx a dévoilé la part d'aliénation qu'engendre cette économie où le profit est plus grand que la somme des salaires distribués ; il faut aussi souligner que ce surcroît, cette production de valeur est liée à la gratuité de l'engagement des personnes dans une tâche en commun. Ce qui ne dispense pas mais invite à veiller à la justice dans la répartition des valeurs financières et spirituelles générées par l'économie, qu'elle soit libérale ou socialiste.

L'échange de dons est le signe de l'irréductibilité de chaque personne et de l'inégalité de toute relation vraie : l'autre est toujours plus grand que moi, si je l'accueille comme autre. Sa transcendance révèle ma transcendance comme Emmanuel Levinas l'a montré. Dans le langage de Maurice Godelier, il y a ce que nous échangeons, ce que nous vendons, qui se mesure selon la loi du don et du contre-don. Il y a aussi ce que nous conservons pour le transmettre et qui s'appelle le sacré⁵.



L'échange de dons

L'autre est plus grand que moi dit Levinas, comme me le manifeste la transcendance de son visage dans la grâce de la rencontre. Il n'y a qu'ainsi que je pourrai comprendre et pratiquer dans toute son ampleur le précepte de la conscience : « Tu ne tueras pas. »

Accepter le mystère de l'autre, avec un petit « a » et un grand « A », reconnaître sa part d'inconnu, qui conduit à la confiance et à la foi, c'est donner sa place au non-savoir. Alexandre Jollien, en s'inspirant de l'expérience du bouddhisme, explique que « je sais que Diane n'est pas Diane, c'est pourquoi je peux l'appeler Diane ». Ce que je sais de toi me donne d'attendre de découvrir ce que je ne sais pas dans la rencontre gratuite et mystérieuse de ton être.

Quelle est la dialectique fondamentale de la connaissance ? La dialectique du savoir mise en évidence par Hegel pour décrire le processus de l'éveil de l'esprit repose sur l'infini du désir de connaître. Dans cette dialectique, le savoir, comme le désir de connaître qui le porte, s'exprime dans une quête de domination des autres et de leurs désirs. Autrui n'est qu'un fragment de la nature que je mets à mon service. Ce désir de domination par le savoir est une dimension de la connaissance. Il s'agit de la convertir, de la sublimer, non de la nier, ni de la refouler.

La dialectique de la foi est une dialectique de la communion dans la connaissance, plus fondamentale que la dialectique du savoir. Elle repose sur le désir d'être aimé par l'autre, d'attirer son désir. Elle exprime le désir de faire dépendre ma connaissance de la parole d'autrui, d'incarner un verbe né de nous deux. C'est une dialectique de la confiance relationnelle et de l'union amoureuse. La fécondité de l'homme et de la femme, du masculin et du féminin, est un symbole de la dialectique de la connaissance de foi, de la connaissance de grâce. Car la foi est une grâce, au sens anthropologique et théologique du terme, plus originaire que la domination instaurée par le savoir.

Le récit biblique, depuis les premiers livres de la Genèse jusqu'à l'Apocalypse, raconte comment les deux dialectiques se contaminent mutuellement dans le cheminement de l'histoire individuelle et collective, comme l'a montré le jésuite Gaston Fessard⁶.

L'unité dialectique de la foi et du savoir se réalise universellement dans la genèse du sujet parlant⁷. L'expérience de la relation maternelle de confiance, explique Julia Kristeva, rend possible et structure l'accès au langage et au savoir. Nul ne se construit sans la relation avec autrui tissée de confiance, d'interrogations et de doutes traversés. Nul ne se construit sans un savoir qui revisite l'expérience vitale du besoin et de la grâce de croire. La critique du savoir suit la foi et la construit en connaissance humaine. La foi porte le désir de savoir et le conduit de commencement en commencement vers des accomplissements sans fin de la connaissance.



Des dieux et des hommes

Aucune religion, aucune spiritualité, comme institution et comme expérience intime, n'échappe à la question de son rapport aux autres. Toutes se construisent dans un débat avec les autres. Chacune exprime dans sa doctrine et sa pratique sa compréhension du rapport des autres à sa vérité. Chacune essaye d'englober les autres et de leur donner une place dans sa perception du réel et sa quête de vérité. Quand une religion se compare aux autres dans l'ordre du savoir, elle se place dans une perspective dominant-dominé, maître-esclave, dont les pôles s'inversent dans l'espace et le temps, sans enregistrer aucun progrès vers la paix.

Quand une religion comprend son accès à la connaissance et à la vérité, sa place dans le monde et de celle des autres religions, comme un mixte de foi et de savoir, elle est capable de vivre la rencontre des religions comme un échange de dons, comme une lutte amoureuse et une recherche de fécondité mutuelle. Ce chemin est celui que parcourt la mystique, qui, ne sortant pas de l'expérience de la foi, sait reconnaître un sens ultime aux autres chemins sans domination ni concurrence, sans syncrétisme ni absorption.

Notes

1. Ce texte est au confluent de deux demandes : celle d'un article sur « Grâce et gratuité » pour *L'Archicube* et celle d'une conférence sur « Unité et diversité » par Swami Veetamohananda à l'ashram de son centre védantique Ramakrishna (64, bd Victor-Hugo, 77220 Gretz-Armainvilliers).
2. Les actes de la première année sont publiés sous le titre *La Globalisation, une question spirituelle*, éd. Antoine Guggenheim et Andrea Riccardi, Paris, L'Herne, collection « Essais », 2014.
3. Cf. Pierre Hadot, *Plotin ou la simplicité du regard*, Études augustinienes, 3^e éd. 1989.
4. Marcel Mauss, *Essai sur le don. Formes et raisons de l'échange dans les sociétés archaïques* (1922), Paris, Puf, 2012.
5. Maurice Godelier, *Au fondement des sociétés humaines. Ce que nous apprend l'anthropologie*, Paris, Albin Michel, 2008.
6. Gaston Fessard, *De l'actualité historique*, Paris, DDB, 1960.
7. Julia Kristeva, *Cet incroyable besoin de croire*, Paris, Bayard, 2007.

LES LIMITES D'UN PRINCIPE

NON À LA GRATUITÉ !

Jean Audouze (1961 s)

Astrophysicien, directeur de recherche émérite au CNRS.



Il est sans doute paradoxal d'oser critiquer le concept de gratuité dans le numéro d'une revue qui lui est consacré. Je souhaite ici solliciter la réflexion du lecteur sur quelques aspects négatifs de cette notion apparemment généreuse mais qui contribue le plus souvent à la propagation d'un sentiment d'injustice.

Gratuité ou démocratie

Rappelons pour commencer que le fonctionnement d'une démocratie est soumis à la mise en commun par tous ses membres de fonds publics qui, normalement, ne devraient être réservés qu'aux dépenses d'intérêt général. De fait, les décideurs devraient être attentifs à rappeler que ces fonds ne leur appartiennent pas et qu'ils ne sont chargés que de leur affectation, tout en étant soumis au contrôle du Parlement, des collectivités locales et des organismes (Cour des comptes, Inspection des finances...) qui sont missionnés à cet effet. La contribution de tous sur des bases équitables est donc essentielle pour engendrer le sentiment d'appartenance qui est le fondement de la démocratie : on peut ainsi déplorer que le gouvernement n'ait pas accompagné, récemment, la mesure consistant à exonérer de l'impôt sur le revenu un plus grand nombre de familles modestes par une vaste campagne d'information qui aurait pu rappeler que lorsque l'on procède à un achat ou que l'on paye un service, on contribue au financement public par le versement d'une TVA ou d'une autre taxe telle que celle qui frappe les produits pétroliers. Et on peut regretter que les différents gouvernements, quelle que soit leur tendance, n'aient pas entrepris enfin, pour des



raisons électoralistes évidentes, la réforme fiscale qui s'impose afin de rendre un peu d'équité et d'efficacité au système contributif actuel (sans compter qu'il est assez fâcheux que les partisans de tel ou tel impôt puissent se trouver parmi ceux qui en sont exemptés !)

L'abolition des privilèges ?

Lors de la nuit du 4 août 1789, l'Assemblée constituante a aboli les droits et privilèges féodaux ; mais bien d'autres ont surgi par la suite, tout aussi injustes et inéquitables, qu'il est aujourd'hui quasiment impossible de supprimer. Et pourtant ! Je me mets souvent à rêver d'une communauté française adulte et responsable dont chaque membre accepterait de communiquer tous les « privilèges » acquis au fil des ans (les exonérations fiscales liées à telle ou telle activité, les différences dans les régimes de retraite et de sécurité sociale, la gratuité des transports pour les uns, celle de l'accès à l'énergie pour les autres...).

Un de mes amis, l'architecte Denis Laming, dont je sollicitais les commentaires lors de la composition de cette note, me fit remarquer que la gratuité est, de fait, source d'inégalité, voire d'injustice : si, par exemple, les transports sont gratuits, cela implique que celui qui ne se déplace pas paye pour les autres. Il ajouta que la gratuité est un concept trompeur, car il présente celui qui la décrète comme un généreux donateur, alors qu'en réalité, il ne fait que prendre de l'argent dans la poche de Paul pour offrir un service à Jacques.

Quelques effets pervers des gratuités supposées

Au moment où la plupart d'entre nous utilisons « gratuitement » les services de Google, Amazon, Wikipédia... ou adhérons aux différents réseaux sociaux, nous acceptons *de facto* que nos données personnelles deviennent des marchandises à la disposition de ces « généreux » opérateurs. Le romancier et cinéaste Marc Dugain exprime très bien cela dans une interview publiée dans *Télérama* en mars 2015 (n° 3401, p. 6-10). Et nous savons aussi que les chaînes commerciales de télévision vendent leurs audiences aux annonceurs plutôt que leurs programmes aux téléspectateurs.

L'impression souvent fautive de gratuité dévalorise de fait le bien ou le service soit disant concédé gratuitement : mon expérience au parc et à la Grande Halle de la Villette, puis au Palais de la découverte, enfin au Salon européen de la recherche et de l'innovation m'a permis de me convaincre que la tendance générale est de ne pas respecter ce qui est gratuit et de très mal l'utiliser : j'ai ainsi en mémoire ces foules de jeunes qui entraient et sortaient « gratuitement » et bruyamment au Salon de l'éducation sans prêter attention aux différents stands et sans tirer avantage



des présentations auxquelles ils auraient pu prendre part ou des rencontres qu'ils auraient pu y faire. Il aurait suffi de leur imposer un droit d'entrée modique pour que, de simples passants, ils se transforment en véritables usagers de ce salon. Car ce qui est « gratuit » perd *de facto* de la valeur auprès de ceux qui en profitent : ils considèrent très vite qu'il est normal (et souvent de peu d'intérêt) de bénéficier de telle ou telle prestation dite « gratuite ».

En France, tout le monde sait bien que l'enseignement est faussement gratuit puisque les milieux défavorisés ont beaucoup de mal à assumer les dépenses qu'il induit. On peut s'interroger sur la qualité respective de l'enseignement gratuit et de celui qui est payant. Le financement de l'école et de l'université aux États-Unis est certainement très discutable. Mais je suis frappé par le contraste entre l'attitude des étudiants qui les fréquentent dans la perspective de recevoir des services qui leur sont dus et celles des jeunes Français qui subissent leurs enseignements gratuits et obligatoires. La gratuité dans ce domaine comme dans celui des bibliothèques ou des musées, par exemple, profite de fait aux riches qui savent en tirer le meilleur parti. De ce point de vue, les expériences menées à l'Institut des sciences politiques de Paris (Science Po), qui consistent à moduler les frais d'inscription selon les ressources des familles me semblent aller dans le bon sens. Plus généralement, il est légitime de se demander si les gratuités concédées à mauvais escient ainsi que l'absence de sélection dans certaines filières ne contribuent pas à « gripper » l'ascenseur social que constituait, il y a longtemps hélas, le système éducatif.

Oui à l'équité et à la générosité !

Pour conclure cette note d'humeur, je souhaiterais pour ma part que l'on remplace le concept de gratuité par ceux d'équité et de générosité : la gratuité se paye toujours d'une façon ou d'une autre ! Je crois que la société française progresserait globalement si nous cherchions tous ensemble à la rendre plus équitable. L'actualité démontre, hélas, que ceci n'est qu'un vœu pieux ! Il convient aussi d'encourager la générosité et l'altruisme. Différentes personnalités comme Mathieu Ricard savent mettre en évidence tous les bénéfices que l'on peut tirer de l'altruisme. C'est à l'école que l'on peut acquérir l'esprit de tolérance, de même, on pourrait espérer que ce soit également là que l'on puisse devenir généreux vis-à-vis des autres.

Comme me l'ont fait remarquer les amis auxquels j'ai soumis ce texte, tel le prospectiviste Armand Braun, le concept de gratuité tire finalement sa particulière complexité de son contenu émotionnel et idéologique. J'ai souligné ici les côtés négatifs de cette notion dont les aspects positifs sont évoqués ailleurs. En tout état de cause, l'octroi des différentes « gratuités » doit s'opérer de façon réfléchie et équitable,



tout en tenant compte de leurs effets induits qui sont loin d'être toujours bénéfiques. J'espère, enfin, que ce dossier en général et ce billet en particulier contribueront aux analyses objectives auxquelles cette importante notion peut prétendre.

LE TRAVAIL INTELLECTUEL EST-IL HORS DE PRIX ?

Christophe Prochasson (Saint-Cloud 1980)

Historien, directeur d'études à l'EHESS, actuellement recteur de l'Académie de Caen, il a publié de nombreux articles et ouvrages sur l'histoire culturelle et politique de la France des XIX^e et XX^e siècles. Il s'est particulièrement consacré à l'histoire des intellectuels, à l'histoire socioculturelle de la III^e République, à l'histoire du socialisme ainsi qu'à l'histoire socioculturelle de la Première Guerre mondiale. Il est notamment l'auteur de *Saint-Simon ou l'anti-Marx* (Perrin, 2005), *14-18. Retours d'expériences* (Tallandier, 2008), *La Gauche est-elle morale ?* (Flammarion, 2010), *Les Chemins de la mélancolie*. François Furet (Stock, 2013).



Dans l'ordre moral qui régit la vie intellectuelle, la gratuité est une valeur éminente et positive. Chacun semble s'y accorder pour considérer que le commerce des idées ne s'apparente que très métaphoriquement au commerce des biens ordinaires. Le libre-échange intellectuel, au fondement de tout développement culturel, réclame générosité, curiosité, ouverture, sens du don. Frontières et obstacles à la libre circulation des savoirs et des biens symboliques suscitent toutes sortes de condamnations. La République des lettres, celle des savants, des artistes et des beaux esprits se représente ainsi sous le jour d'un monde collaboratif que viennent renouveler aujourd'hui les militants de l'*open access*, soucieux qu'ils sont de rendre les productions de l'esprit accessibles à qui veut s'en saisir. Héritiers des clercs, à leur manière, les intellectuels modernes considèrent la vente des biens symboliques comme relevant de la simonie.

Cette utopie un peu mièvre – car il s'agit bien de cela – se heurte en effet à la dureté d'un monde réel fait de rapports sociaux où se noie un tel idéalisme. Le droit d'auteur n'est pas d'hier et qui irait s'indigner du fait que Beaumarchais sut allier un sens aigu des affaires au génie de l'homme de lettres ? La prétendue gratuité du monde de l'esprit se paie en réalité très cher. Intellectuels, savants et artistes ont rarement eu la naïveté qu'on leur prête si aisément. Leur histoire sociale les révèle, comme tout un chacun, préoccupés de gains : quête de gloire pour les uns, rapacité financière pour d'autres, conjugaison des deux pour bon nombre d'entre eux. Il n'est que de parcourir les correspondances d'écrivains avec leurs éditeurs, les peintres avec leurs marchands ou galeristes, les savants avec les vulgarisateurs, pour comprendre qu'en ce monde l'argent règne en bonne place.



Au hasard des lettres échangées entre l'écrivain Jean-Richard Bloch et le directeur de la *Nouvelle Revue française*, Jean Paulhan, récemment publiées, telle épître fait foi d'un métier dont il faut aussi bien vivre. Mais comment légitimement réclamer son dû lorsqu'on est artiste ? « J'ai lu récemment, écrit Bloch, dans un article de Maurice Vernes sur le cirque, que, 5 000 francs, c'est ce que l'on paie un bon clown moyen, par représentation. Je n'écris pas cela par amertume ; je désire surtout que vous n'y voyiez pas de récrimination. Je vous convie seulement à faire en commun avec moi ce rapprochement. 5 000 francs pour le travail de trois années ! J'ai beaucoup d'affection pour le cirque et j'aime les clowns. Mais j'ai beaucoup d'affection pour la littérature et j'aime le roman. Il faudra, un jour, que le romancier, digne de ce nom, trouve le moyen de vivre comme le clown l'a trouvé. »

La haine du bourgeois, si répandue parmi les intellectuels européens des XIX^e et XX^e siècles, s'est souvent accompagnée d'une avarice qui confine dans certains cas à la mesquinerie la plus désarmante. Alors qu'elles semblent prospérer sur une morale du désintéressement, les élites intellectuelles confondent avec un talent certain la prise en charge de l'universel (la vérité, la beauté, la défense des plus humbles) avec la promotion de leur intérêt personnel. Des sociologues, toujours prompts à désenchanter le monde dont ils prétendent dissiper les illusions qui nous bercent, savent mettre en évidence les intérêts individuels se dissimulant sous les espèces du désintéressement qui s'affiche. Derrière la gratuité, la comptabilité épicière, derrière la noblesse généreuse de l'esprit s'offrant à la foule, le philistin ! Ils n'ont pas toujours tort. Comment d'ailleurs pourrait-il en aller autrement dans un monde capitaliste où l'argent a marié, en de troubles noces, élan émancipateur et aliénation ? La vie de l'esprit n'a pas échappé à l'action de ces forces contradictoires.

Mieux vaut donc assumer la non-gratuité qui prévaut dans tous les dispositifs à l'œuvre dans la vie intellectuelle que de les recouvrir d'un épais moralisme d'où jaillissent de temps à autre des éclats d'hypocrisie voire du plus pur cynisme. De grandes œuvres se sont élaborées parce que leurs auteurs étaient en mal d'argent ou de reconnaissance. Dans un monde marchand comme le nôtre, serait-il d'ailleurs souhaitable que ce que nous affectons de considérer comme le plus précieux – les productions de l'esprit – n'ait aucun prix ? Et pourquoi le travail intellectuel serait-il le seul à devoir échapper à toute évaluation marchande, au risque précisément de perdre toute valeur, quand il en aurait tant ?

Ces questions posées sans pudeur ne reçoivent jamais de réponses bien franches. J'ai souvent observé chez les intellectuels d'hier, comme chez ceux d'aujourd'hui, les relations les plus tortueuses à l'argent ou à la notoriété (à laquelle il arrive d'être monnayée), masquées sous les traits de postures les plus désintéressées. Il est vrai que ces dernières sont plus faciles à tenir à qui profite d'une vie confortable, pouvant s'autoriser des renoncements aux droits et aux primes grâce à l'aisance financière que



procurent un patrimoine, des salaires ou des revenus plus que décents. La gratuité est alors un luxe que s'arrogent les plus favorisés, une élégance morale que cultivent quelques mauvaises consciences dont la générosité reste à prouver.

Nul mieux que Péguy ne s'en est pris – et avec quelle ardeur ! – aux dérives temporelles d'une classe intellectuelle désormais ébranlée par les nouvelles valeurs économiques du monde moderne « quand l'aplatissement des consciences aplatit les consciences universitaires mêmes, quand le favoritisme, quand le népotisme, quand l'arrivisme envahit le personnel universitaire même, quand les fils, les neveux, les gendres et les arrière-cousins des grands maîtres franchissent les degrés de la hiérarchie à une vitesse uniformément accélérée, quand enfin tous les professeurs éprouvent simultanément le même coup de foudre automatique pour toutes les filles de tous les inspecteurs généraux. » Il faudra certes veiller à ne pas trop sombrer dans la veine péguyste conduisant à ne pas vivre dans le monde dans lequel nous vivons, et, en « mécontemporain », n'avoir de cesse de se navrer d'un monde où tout se paie, y compris ce qui ne devrait pas avoir de prix. Mais le directeur des *Cahiers de la Quinzaine* nous remet sur les chemins de la lucidité, rappelant, même pour s'en désoler, que tout travail, même intellectuel, mérite salaire.

LA GRATUITÉ À L'ÉCOLE : PORTÉE ET LIMITES D'UN PRINCIPE RÉPUBLICAIN

Daniel Henri (1982 I)

Il est agrégé d'histoire et enseigne en classes préparatoires littéraires au lycée Henri IV à Paris. Il a codirigé le *Manuel d'histoire franco-allemand* (Nathan et Klett, trois volumes, 2006, 2008 et 2011).



Consacrée par la loi du 16 juin 1881, la gratuité est, avec l'obligation et la laïcité, l'un des principes fondateurs de l'École de la République. Par elle doit être abolie « l'inégalité d'éducation », qui, selon Jules Ferry, reste au XIX^e siècle « le plus grand obstacle que puisse rencontrer la création de mœurs vraiment démocratiques ». En 1870, celui qui n'est encore que député de Paris appelle ainsi à « supprimer les distinctions de classes » entre ceux qui ont reçu l'éducation et ceux qui ne l'ont point reçue :

Je vous défie [...] de faire jamais de ces deux classes une nation égalitaire [...] si, entre ces deux classes, il n'y a pas eu le premier rapprochement, la première fusion qui résulte du mélange des riches et des pauvres sur les bancs de quelque école.

Les pauvres n'ont cependant pas attendu la victoire des républicains pour fréquenter plus assidûment l'école et, même après le vote de la loi de 1881, il faudra



patienter plusieurs décennies pour qu'ils côtoient les riches dans les mêmes écoles. Instauré progressivement dans l'enseignement secondaire à partir des années 1930, le principe de gratuité est gravé dans le marbre de la Constitution de 1946, dont le préambule, annexé à celle de 1958, stipule que « l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État ». Force est pourtant de constater qu'en dépit des intentions affichées par notre loi fondamentale, la gratuité n'a pas suffi depuis lors à garantir l'égal accès de « l'enfant et de l'adulte à l'instruction ».

De la charité à l'égalité

En instaurant la gratuité de l'école primaire, la III^e République entend bien, là comme ailleurs, achever l'œuvre de la Révolution française. Ouvrons, à l'article « Gratuité », le *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, ce « lieu de mémoire » de l'École républicaine publié en 1887 sous la direction de Ferdinand Buisson, nommé directeur de l'Enseignement primaire par Jules Ferry. À tout seigneur tout honneur, si l'on ose dire, son auteur rappelle que l'Église assurait déjà sous l'Ancien Régime un enseignement gratuit pour les pauvres, tout en ajoutant que sa préoccupation principale était alors « de peupler ses monastères et de recruter son clergé »...

En réalité, le principe qui a présidé en France avant 1789, c'est-à-dire sous l'influence de l'Église, est celui de la *charité*... Or ce principe est essentiellement celui de la distinction des classes, de l'inégalité et, par conséquent, le principe de la subordination opposé à celui de l'égalité, le principe du privilège opposé à celui du droit.

L'instauration du principe de gratuité participe donc du nouvel ordre égalitaire promu en 1789. La constitution de 1791 prévoit ainsi de créer et d'organiser « une instruction publique, commune à tous les citoyens, gratuite à l'égard des parties d'enseignement indispensables à tous les hommes ». Allant plus loin, le rapport de Condorcet pour le Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative, présenté en avril 1792, milite en faveur d'un enseignement « totalement gratuit » à tous les degrés d'instruction, du primaire au supérieur :

Il importe à la prospérité publique de donner aux enfants des classes pauvres, qui sont les plus nombreuses, la possibilité de développer leurs talents ; c'est un moyen non seulement d'assurer à la patrie plus de citoyens en état de la servir, aux sciences plus d'hommes capables de contribuer à leurs progrès, mais encore de diminuer cette inégalité qui naît de la différence des fortunes, de mêler entre elles les classes que cette différence tend à séparer.

Condorcet dénonce par ailleurs la concurrence néfaste à laquelle se livreraient les établissements secondaires et supérieurs s'ils devaient attirer des élèves payants :



Ne serait-il pas à craindre [...] que les maîtres ne cherchassent à briller plutôt qu'à instruire ; que leurs méthodes, leurs opinions mêmes ne fussent calculées d'après le désir d'attirer à eux un plus grand nombre d'élèves ; qu'ils ne cédassent à la crainte de les éloigner en combattant certains préjugés, en s'élevant contre certains intérêts ? Après avoir affranchi l'instruction de toute espèce d'autorité, gardons-nous de l'assujettir à l'opinion commune : elle doit la devancer, la corriger, la former et non la suivre et lui obéir.

Renonçant toutefois au projet égalitaire de Condorcet, la Révolution s'est rangée aux vues libérales exprimées devant la Convention par Fourcroy, défendant un « enseignement libre des sciences et arts » :

La liberté est le premier et le plus sûr mobile des grandes choses. Chacun doit avoir le droit de choisir pour professeurs ceux dont les lumières, l'art de démontrer... sont les plus conformes à ses goûts. Laisser faire est ici le grand secret et la seule route des succès les plus certains.

Pour Fourcroy, la gratuité ne conduirait qu'à la médiocrité et au favoritisme, alors que « les efforts du génie, pour être soutenus et couronnés de succès, doivent peut-être avoir pour stimulus perpétuel les efforts émules des concurrents ». L'État doit donc se borner à prendre en charge les études de ceux dont la fortune des parents est insuffisante. De fait, dès l'époque du Directoire, la législation prévoit le versement d'une rétribution scolaire pour les élèves du primaire et des écoles centrales – les futurs lycées – ainsi que des exemptions pour les familles indigentes.

Le principe de la rétribution scolaire fut maintenu jusqu'au début de la III^e République. En 1833, une loi de Guizot autorise les communes à admettre les enfants dont les familles sont hors d'état de payer l'enseignement primaire, à charge pour le conseil municipal de fixer le montant de la rétribution scolaire – dont dépend le traitement de l'instituteur – et le nombre des enfants qui en seront exemptés. En 1848, le projet d'Hyppolyte Carnot visant à instaurer la gratuité dans les écoles publiques fut de nouveau rejeté. Dans *La Vie d'un simple*, d'Émile Guillaumin, le métayer héros du livre, Tiennon, ne parvient pas à obtenir de son propriétaire, un notable conseiller municipal, une place gratuite pour son fils :

— L'école, l'école... Et pour quoi faire, sacrebleu ? Tu n'y es pas allé, toi, à l'école : ça ne t'empêche pas de manger du pain. Mets donc ton gamin de bonne heure au travail ; il s'en portera mieux, et toi aussi !

À Mazières-en-Gâtine, au milieu du XIX^e siècle, les élèves se répartissent entre deux catégories : ceux qui paient la rétribution scolaire (1,5 F par mois) et les indigents dont les frais de scolarité sont pris en charge par la municipalité. Mais selon l'historien de cette commune vendéenne, Roger Thabault, si la majorité des enfants ne va pas à l'école, ce n'est pas parce qu'elle est payante : cela tient avant tout à l'état



d'esprit et au mode de vie des habitants, au fait que l'instruction est encore perçue comme un « luxe presque inutile chez un paysan ». C'est moins, du reste, la rétribution scolaire elle-même que l'appoint encore indispensable du travail des enfants qui dissuade leurs parents de les envoyer à l'école, notamment durant les mois les plus chargés du calendrier agricole. Or, avec la relative prospérité qui s'installe sous le Second Empire, les campagnes commencent à s'ouvrir sur l'extérieur. Les mentalités évoluent : le nombre d'enfants scolarisés à Mazières passe de quatre-vingts en 1856 à deux cent cinquante en 1876 ; parmi eux, le nombre d'indigents pris en charge quadruple, de dix en 1860 à quarante en 1879. Comme le suggère Roger Thabault, « l'instruction se généralisant, il devenait honteux de ne pas être instruit... Les parents acquéraient peu à peu le sentiment qu'ils étaient coupables en n'obligeant pas leurs enfants à aller à l'école ». Ce jugement a été confirmé par la grande enquête de François Furet et de Jacques Ozouf sur l'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry : « Les mentalités s'ouvrent plus lentement que les écoles ». « L'existence de moyens pour s'instruire n'est pas une incitation suffisante [et] le rôle que la gratuité joue dans l'alphabétisation est donc plus théorique que réel. »

Dans un rapport adressé à Napoléon III en 1865, Victor Duruy anticipe largement sur la législation républicaine ultérieure. Définissant l'instruction populaire comme « un grand service public », il estime qu'il doit « être payé par la communauté tout entière ». Duruy entend surtout tirer les conséquences de l'instauration du suffrage universel : « Le droit de suffrage a pour corollaire le devoir d'instruction et tout citoyen doit savoir lire comme il doit porter les armes et payer l'impôt. » Dans l'esprit de Duruy comme des républicains ensuite, l'extension de la gratuité doit aussi permettre à l'École publique de mieux résister à la concurrence des écoles congréganistes, en plein essor depuis l'époque de la Restauration. En 1867, une loi de Victor Duruy autorise les communes à lever un impôt de quatre centimes additionnels pour financer des écoles gratuites. Elle prévoit le versement de subventions en cas d'insuffisance des ressources municipales. Elle instaure enfin un mécanisme compensatoire pour le traitement des instituteurs, dont une partie du traitement, versé par la commune, comportait une part variable calculée sur le nombre des élèves admis gratuitement. La proportion des élèves recevant un enseignement gratuit s'élève ainsi rapidement, de 39 % en 1850 à 57 % en 1877.

Un principe fondateur du service public d'enseignement

Pas plus que Charlemagne, Jules Ferry n'a donc eu cette idée folle un jour d'inventer l'école gratuite. Dès avant l'accession au pouvoir des républicains, en 1876-1877, le coût de la scolarité n'est plus un frein à la scolarisation. La loi de 1881 achève une évolution séculaire portée par le mouvement général de l'opinion qui, comme le reconnaît l'auteur du *Dictionnaire de pédagogie*, a « précédé, accompagné ou suivi la



marche progressive de la législation vers la gratuité ». Elle n'en a pas moins suscité un vif débat au Parlement, alors qu'au lendemain de la défaite de 1870 tout le monde s'accorde pourtant à penser que le développement de l'instruction est indispensable au redressement du pays.

Pour les républicains, la gratuité ne vise pas principalement à accroître la fréquentation scolaire, mais à instaurer l'égalité entre tous les enfants. La gratuité totale élimine la distinction entre les élèves gratuits et les autres. Le *Dictionnaire* de Ferdinand Buisson souligne bien que « la loi nouvelle a placé toutes les familles sur le pied d'égalité ». Elle contribue également à « rehausser l'instituteur aux yeux des familles, dont il n'a plus à attendre de rémunération ». La loi sur la gratuité fait de l'école élémentaire un service public, dont les agents deviennent des fonctionnaires salariés de l'État et non plus des municipalités. Il s'agit enfin de rendre la fréquentation de l'école plus régulière. En 1881, Jules Ferry estime qu'il y a encore 600 000 enfants de 6 à 13 ans qui ne sont pas scolarisés, la plupart d'entre eux ayant quitté l'école à l'âge de 10 ans. La fréquentation de l'école est encore souvent saisonnière, un phénomène accentué par le versement mensuel de la rétribution scolaire. De ce point de vue, la loi sur la gratuité est complémentaire de celle sur l'obligation scolaire.

Les conservateurs, quant à eux, s'opposent à la gratuité au nom de la défense des familles. Selon le journal ultramontain *L'Univers*, l'instruction gratuite serait « destructive de l'autorité de la famille [car] s'il y a pour le père et la mère un devoir primordial, c'est celui d'élever leurs enfants » ; la gratuité les soustrait à ce devoir, de sorte que « l'égoïsme prendra la place de la reconnaissance ». L'éducation doit continuer à relever d'une forme d'assistance et non d'un droit pour l'enfant. Mais, surtout, le débat sur la gratuité recoupe désormais très largement celui sur la laïcité de l'École publique : ses adversaires font valoir qu'elle pénalise les contribuables qui choisissent de scolariser leurs enfants dans des écoles privées. Jusqu'au vote de la loi Marie et Barangé de 1950, le versement de subventions aux familles fréquentant l'enseignement catholique devient l'un des leitmotivs de la défense de « l'École libre ».

Selon le rédacteur du *Dictionnaire de pédagogie*, le vote de la loi sur la gratuité consacre « la victoire de l'idée démocratique et moderne [...] Désormais seront mêlés dans l'école ces enfants qui doivent être mêlés sous les drapeaux ». Ce fut pourtant loin d'être le cas, et l'on s'étonne que les ratés actuels de la démocratisation de l'enseignement puissent encore, parfois, susciter la nostalgie de l'école de Jules Ferry, restée profondément inégalitaire. La loi sur la gratuité ne s'applique, en effet, qu'aux différents degrés de l'enseignement *primaire*, de la maternelle aux écoles normales d'instituteurs, en passant par les classes du primaire supérieur, qui accueillaient les élèves qui voulaient poursuivre leur scolarité au-delà du certificat d'études. Le lycée reste payant et les républicains n'ont jamais eu l'intention d'en ouvrir davantage le recrutement. Le nombre de boursiers ne progresse que très faiblement, de



4 500 en 1880 à 7 000 en 1887, soit 8 % des 90 000 élèves de l'enseignement secondaire public. Encore s'agit-il souvent de bourses partielles, versées à des fils ou filles de fonctionnaires plutôt qu'aux enfants issus des classes populaires. Pour ces derniers, c'est la longueur des études secondaires qui, plus que leur coût, reste dissuasive jusque dans l'entre-deux-guerres.

L'enseignement secondaire a par ailleurs longtemps conservé ses propres classes primaires, payantes elles aussi, assurées par des enseignants mieux rémunérés et recrutés par un concours distinct de celui des écoles normales d'instituteurs. Loin de régresser, les effectifs du « petit lycée » n'ont cessé de progresser, avec 16 000 garçons scolarisés en 1881, 31 000 en 1913 et plus de 50 000 en 1939. La conception que les républicains ont de l'égalité des chances n'implique pas encore la démocratisation de l'institution scolaire. Bien au contraire, la III^e République a institutionnalisé la coexistence entre l'école du peuple, gratuite, et l'école de la bourgeoisie, payante pour l'immense majorité de ses élèves.

Cette situation commence toutefois à être dénoncée, au lendemain de la Première Guerre mondiale, par les partisans de « l'école unique ». C'est notamment le cas des enseignants anciens combattants qui ont formé le groupe des Compagnons de l'université nouvelle. Dans un article publié en 1922 dans la *Revue pédagogique*, le directeur de l'enseignement primaire, Paul Lapie, s'en prend au chevauchement coûteux et obsolète entre le primaire et le secondaire :

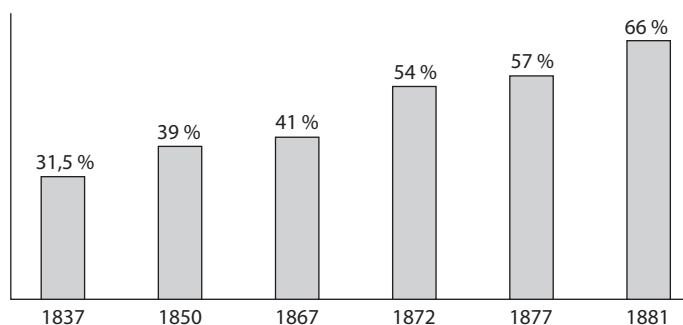
La vérité, c'est que l'enseignement primaire, en se développant, a créé un enseignement moyen, qui, par sa gratuité, s'adresse aux plus pauvres, tandis que l'enseignement secondaire, demeurant onéreux, est réservé aux plus riches.

Les promoteurs de l'école unique envisagent alors d'encourager un plus grand nombre d'élèves issus des écoles primaires à poursuivre leurs études au lycée et non plus dans les classes du primaire supérieur.

C'est dans ce contexte qu'Édouard Herriot, ministre de l'Instruction publique dans le cabinet Poincaré, engage le processus qui introduit la gratuité dans l'enseignement secondaire, dès 1929 en classe de sixième, puis dans l'ensemble du secondaire public après 1933. L'effectif des classes de sixième double dans les années 1930, passant de 11 000 élèves en 1929 à près de 20 000 en 1939. Néanmoins, il n'est toujours pas question d'ouvrir les portes du lycée au plus grand nombre. L'école unique suscite de profondes résistances, notamment au sein du corps enseignant. Les instituteurs veulent pouvoir continuer à orienter leurs meilleurs élèves vers les écoles primaires supérieures. Les professeurs du secondaire s'opposent à toute baisse du « niveau » qu'impliquerait notamment la remise en cause du statut du latin. Dans ces conditions, l'instauration de la gratuité dans l'enseignement secondaire n'a conduit qu'à repenser les procédures de sélection à l'entrée du lycée, avec l'instauration d'un



examen d'entrée en sixième en 1934. C'est, dès lors, le « niveau » qui devient la barrière d'entrée du lycée, une barrière tout aussi efficace, sinon plus hypocrite, que le « mur d'argent ». D'autant qu'à l'époque où le « grand » lycée devient gratuit, le « petit », lui, reste payant... Jusqu'aux années 1950, les « petites classes » continuent en effet de recruter les enfants des milieux sociaux favorisés, car elles demeurent l'anti-chambre du lycée : en 1935, moins d'un lycéen sur deux vient d'une école primaire.



Évolution de la gratuité dans l'enseignement primaire (en % du nombre des élèves).

Source : F. Buisson (dir.), *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, Hachette, 1887.

La gratuité n'est-elle pas devenue un facteur d'inégalité ?

Les progrès de la scolarisation au XIX^e siècle ont ainsi précédé l'instauration de la gratuité ; au XX^e siècle, la démocratisation de l'enseignement lui est bien postérieure, puisqu'elle n'intervient véritablement qu'avec l'entrée en vigueur du collège unique, institué par la réforme Haby de 1975. En dépit toutefois de la massification de l'enseignement secondaire et de l'accès d'une proportion toujours plus grande de jeunes Français à l'enseignement supérieur, la gratuité ou la quasi-gratuité de ces enseignements n'ont pas fait disparaître les inégalités devant l'école. C'est pourquoi, depuis une trentaine d'années, d'autres dispositifs sont venus, en complément de la gratuité, tenter de rétablir l'égalité des chances en agissant principalement sur deux leviers : l'éducation prioritaire et l'aide sociale.

Les zones d'éducation prioritaire (ZEP) ont été créées en 1981 par le ministre Alain Savary, avec pour objectif de « corriger l'inégalité [sociale] par le renforcement sélectif de l'action éducative dans les zones et dans les milieux sociaux où le taux d'échec scolaire est le plus élevé ». Là où la gratuité procède d'un impératif d'égalité, l'éducation prioritaire relève d'une exigence d'équité. Il s'agit dès lors de « donner plus à ceux qui ont moins », les établissements classés en ZEP bénéficiant d'un meilleur encadrement en personnel et d'un surcroît de moyens, de l'ordre de 10 à 20 % selon les niveaux. De 1982 à 2012, la part des écoliers scolarisés en ZEP est passée de 8 % à 18 %, celle des collégiens de 10 % à 20 %. Ces mesures compensatoires



destinées à réduire la fracture sociale et territoriale au sein de l'institution scolaire trouvent néanmoins leurs limites, la redistribution purement quantitative des moyens ne débouchant pas nécessairement sur une plus grande efficacité pédagogique.

Une part croissante du budget de l'Éducation nationale a par ailleurs été consacrée à l'aide sociale des élèves et de leurs familles. En 2013, 1 300 000 collégiens et lycéens ont bénéficié d'une bourse, soit 24 % de l'ensemble des élèves des établissements secondaires (33 % en lycée professionnel). Depuis 1974, les caisses d'allocations familiales versent aux familles, sous condition de ressources, une allocation de rentrée scolaire (ARS) pour les enfants scolarisés de 6 à 18 ans, pour un montant global de près de 2 milliards d'euros en 2013. En 2005, la France s'est fixé l'objectif d'amener 50 % d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur, ce qui a conduit à accroître sensiblement le nombre des étudiants boursiers, de 480 000 en 2008 (soit 21,5 % de l'effectif total des étudiants) à 635 000 en 2013 (26,5 %). En 2013, les aides directes versées par l'État aux étudiants représentent ainsi 2 milliards d'euros, les bourses sur critères sociaux constituant l'élément central du dispositif avec 1,78 milliard d'euros. Les bourses de l'enseignement supérieur sont réparties en neuf échelons, selon le revenu des familles, l'éloignement entre le domicile et le lieu des études et le nombre des enfants à charge, l'échelon 0 permettant seulement d'être exonéré des frais de scolarité et de la cotisation à la sécurité sociale étudiante. À ces bourses, dont le versement dépend du revenu des familles, viennent s'ajouter les aides au logement, liées, quant à elles, aux ressources de l'étudiant : leur montant a été évalué à 1,5 milliard d'euros en 2011.

Origine sociale des boursiers en 1906-1907

Professions	Garçons		Filles	
	Nombre de bourses	%	Nombre de bourses	%
Professeurs et instituteurs	245	20	75	37
Officiers, sous-officiers, fonctionnaires	450	39	46	23
Employés	111	10	27	12
Professions libérales	60	5	9	4,5
Commerçants	82	7	11	5
Cultivateurs	77	6,5	10	5
Artisans et ouvriers	104	9	17	8
Divers	29	2,5	6	3
Total	1158		204	

Source : Ferdinand Buisson (dir.), *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, Paris, Hachette, 2^e éd. 1911.



Nombre de boursiers de l'enseignement secondaire en 2001 et 2014

	Nombre de boursiers	% de boursiers
2000-2001	1 379 099	24,8
2013-2014	1 302 315	23,8

Source : « L'état de l'école 2014 », ministère de l'Éducation nationale.

L'importance de ces aides n'empêche pas le maintien de fortes disparités sociales dans l'enseignement supérieur. De 2010 à 2012, 31 % seulement des enfants d'employés et d'ouvriers sont sortis du système scolaire avec un diplôme du supérieur, contre 62 % des enfants de cadres ou de professions intermédiaires. Or, c'est l'État qui assure 90 % du financement de l'enseignement supérieur public, les droits d'inscription acquittés par les familles ne constituant qu'un appoint : 183 euros pour une inscription en licence, 388 euros en doctorat. Assurément, les dépenses publiques d'éducation ont bien, dans l'ensemble, un effet positif en termes de redistribution sociale, car les revenus des familles avec enfants sont plus faibles que la moyenne et le nombre d'enfants est plus élevé dans les familles à revenu modeste. Mais ce n'est pas le cas dans l'enseignement supérieur, puisque les enfants des familles à revenus modestes y sont sous-représentés. La quasi-gratuité de l'enseignement supérieur public bénéficie donc en priorité aux milieux aisés, de même que la majoration du quotient familial ou l'aide au logement étudiant. La modicité des droits d'inscription à l'université n'empêche d'ailleurs pas que la poursuite d'études supérieures soit encore coûteuse pour les étudiants issus de milieux modestes. Selon une enquête de l'Observatoire de la vie étudiante, 45 % des étudiants français ont exercé une activité rémunérée en 2013, due à la nécessité pour une bonne partie d'entre eux de financer leurs études, bien plus que d'acquérir une expérience professionnelle en stage ou en alternance.

Nombre de boursiers de l'enseignement supérieur en 2008 et 2013

	2007-2008	2012-2013
Nombre de boursiers	481 044	634 790
% de boursiers	21,5 %	26,5 %
Dépense en M€	1 298	1 776

Source : Cour des comptes.

Transcendant les clivages politiques, le débat sur la réforme des droits d'inscription est désormais lancé : pour ses partisans, elle doit permettre, en période de vaches maigres budgétaires, de faire face aux besoins financiers croissants de l'enseignement supérieur et d'améliorer l'aide sociale aux étudiants. Certains établissements à statut

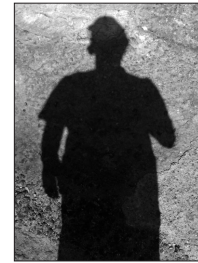


particulier, comme Sciences Po-Paris ou Paris-Dauphine, ont déjà mis en place un système de droits d'inscription modulés en fonction des revenus des familles, exonérant en revanche les élèves boursiers. Le principe de gratuité est cependant si ancré dans notre héritage républicain que l'on imagine mal un ministre entreprendre de l'égratigner au risque de mettre plusieurs centaines de milliers d'étudiants dans la rue, fût-ce avec les meilleures intentions égalitaires. L'historien Pierre Rosanvallon a bien montré comment, depuis la Révolution, la société française a su parfaitement naviguer entre les grands principes et les petits arrangements.

L'ÉCOLE OU LE PRIX DE LA GRATUITÉ

Paul Mathias (1978 I)

Professeur de philosophie pendant plus de vingt-cinq ans, il a traduit ou écrit sur Plotin, Montaigne, Hobbes, Kant ou Nietzsche. Il a également consacré ses recherches à une approche philosophique de l'Internet et des espaces numériques. Depuis 2009, il est inspecteur général de l'Éducation nationale et, actuellement, doyen du groupe de philosophie.



Ce qu'on a coutume d'appeler « l'École de la République » en est venu à exercer une triple fonction. Instruire, d'abord, c'est-à-dire enseigner des contenus disciplinaires très variés, relevant indifféremment, quoique selon des modalités et des rythmes divers, des sciences, des humanités, des arts ; former, ensuite, ou aider à acquérir un métier ; élever, enfin, ou encore éduquer, ce qui revient à faire des citoyennes et des citoyens, des hommes et des femmes pleinement conscients d'avoir à tenir une place ou un rang dans une société dans laquelle s'articulent, de manière plus ou moins harmonieuse ou conflictuelle, convictions, idéaux, valeurs, opinions, manières de vivre, etc.

On y pense peu ou l'on y pense mal, l'école et les apprentissages qu'elle dispense ont un coût irréductible¹. Qu'il s'agisse des structures – les bâtiments et leurs dépendances sur toute une variété de territoires – ou qu'il s'agisse des professionnels de l'éducation – les professeurs, les personnels administratifs ou de service – le prix de l'école qu'ils induisent est considérable et constitue de fait, et non pas seulement par une volonté politique, une part très importante de l'investissement qu'une société consent pour s'assurer de son propre avenir et de sa prospérité.

Pourtant, dit-on, « l'école est libre et gratuite ». Et c'est, du reste, à peu près vrai, si l'on excepte les dépenses d'une rentrée scolaire ou celles qui, d'une manière générale, sont requises pour acquérir les outils de travail nécessaires aux apprentissages scolaires. Mais la gratuité, comme dans d'autres occurrences, ne dénote véritablement qu'un déport de la dépense de celui qui bénéficie du service de l'école sur



ceux qui consentent à financer son parcours scolaire. La remarque est triviale : ici et maintenant, en France, l'impôt de tous paie l'école, non pas de quelques-uns, mais des générations montantes, de presque tous les enfants de la nation – et même, paradoxalement, dans le cadre de l'enseignement privé, largement subventionné par l'État. Ce qui peut s'entendre aussi autrement : pendant toute leur vie active, pendant tout le temps où ils seront assujettis à l'impôt, les contribuables, sans discrimination de ceux qui ont des enfants et de ceux qui n'en ont pas, paieront pour l'école « libre et gratuite », paieront *pour que* l'école soit « libre et gratuite » et qu'elle puisse accueillir *tous* les individus des générations en gestation, autochtones et allochtones.

Ce principe d'une répartition intergénérationnelle du coût de la gratuité de l'école est généreux. Mais à quoi tient une telle générosité ? Ne fait-elle qu'exprimer un projet foncièrement humaniste et progressiste, tel qu'on le trouve, par exemple, formulé chez Hugo, dans *Les Misérables* ? La gratuité est-elle vraiment le centre de rayonnement des Lumières que diffuse l'école et la concerne-t-elle dans l'intimité de son œuvre formatrice ? Au plus près de la question, il s'agit là de savoir si les processus fonctionnels de la gratuité ressortissent à l'essence même de « l'institution des enfants » ou s'ils ne sont que d'opportuns et utiles procédés pour garantir, par une sorte d'investissement et de rendement, la plus grande prospérité possible à une société confrontée aux enjeux de son monde et aux concurrences qu'il emporte.

L'hypothèse selon laquelle une « école libre et gratuite » est telle *en son essence* signifie que la gratuité gît au cœur même du geste d'enseigner, c'est-à-dire de faire don d'un savoir à qui se l'approprie et le féconde à son tour pour en faire émerger toutes sortes de fruits dans toutes sortes de circonstances. Au rebours, l'hypothèse selon laquelle la gratuité scolaire n'est qu'un dispositif fonctionnel concurrent d'un dispositif marchand signifie qu'il existe des raisons de penser que la cohésion, le progrès et la prospérité d'une société sont mieux assurés par un tel dispositif que par un dispositif fondé sur le commerce des savoirs. Autrement dit, dans un cas, la gratuité est le cœur même du dispositif scolaire en tant que tel, dans l'autre, elle constitue le procédé technique d'une augmentation de l'efficacité des processus par lesquels une société se préserve et s'entretient – propriété pour ainsi dire « métaphysique », dans le premier cas, propriété sociotechnique, dans le second.

Or cette distinction – cette opposition, même – n'est pas sans faire écho à un dilemme dont on trouve les grandes lignes dans le *Protagoras* de Platon. Dans ce dialogue, le sophiste éponyme déclarait exercer ouvertement son métier d'édificateur moral et réclamer à ses disciples un prix des plus élevés pour la perfection qu'il leur apportait². À quoi l'alternative socratique était celle d'une communauté de pensée bâtie sur l'amitié et sur l'égalité, où il s'agissait pour chacun, sous le regard de tous,



de donner et de recevoir des arguments afin que tous, d'un seul mouvement, fussent portés par et vers la perfection d'une parole construite et produite en commun³.

L'opposition des deux modèles ainsi décrits n'est pas uniquement celle, formelle, de la gratuité et de l'intéressement, mais bien celle, réelle, d'un enseignement conçu comme processus de transmission, d'une part, et d'une parole conçue comme ressort commun d'émergence de la vérité, d'autre part. Si c'est la vérité qui importe, ce sont le discours et la pensée qui doivent, impersonnellement, ouvrir la voie de son dévoilement ; si, en revanche, c'est la transmission qui importe, son objet, sa détermination sociale, son inscription dans un système des besoins doivent primer, et l'intéressement n'en est alors que le corrélat le plus naturel.

Or c'est une évidence, l'école n'est pas le lieu de dévoilement de la vérité, c'est bien plutôt celui de la transmission des savoirs et, même, de la transmission de savoirs estimés utiles aux générations montantes, afin d'assurer leur avenir propre et la prospérité de la société qui les nourrit. Ce n'est pas que « le commun » soit étranger à l'école, puisque les savoirs s'y partagent. Et Prodicos, dans le passage cité du *Protagoras*, parle bien de *συνουσία*, littéralement, d'« être ensemble ». Mais c'est galvaudée et prise à contresens que l'expression fait aujourd'hui florès, comme si l'école avait pour mission de partager du bien-être et de la consensualité, même minimalement. Au sens strict, la logique intellectuelle de l'« être ensemble » est fondamentalement étrangère à celle de l'école, dont les fonctions, à la fois de transmission et de formation, doivent accuser le hiatus du savant et de l'ignorant et, en ce sens, rester premières : on va à l'école pour apprendre, non pour se sentir bien, même si apprendre n'emporte pas l'inévitable conséquence qu'on se sente mal !

Effectivement, parce que son rôle est d'instruire et de former, parce qu'il est aussi d'instituer une civilité et une socialité, l'école participe bien d'un système des besoins et elle s'inscrit naturellement dans une économie politique et marchande, et non dans le milieu aseptique d'une pure recherche de la vérité. C'est pourquoi le vocabulaire de cette recherche et son mode de gratuité lui sont radicalement étrangers. Bien au contraire, l'essentiel est que l'école a un prix et qu'il faut en assumer le coût. Au plan de la société tout entière, c'est le coût financier que représente son fonctionnement ; au plan individuel, c'est le coût existentiel que représentent des apprentissages auxquels on est toujours naturellement réfractaire. Sauf exception, capacités ou tournure d'esprit spécifiques, apprendre est particulièrement pénible, parce qu'on ne sait d'abord pas, précisément, et parce qu'on est amené à le reconnaître et à prendre ses distances vis-à-vis de soi-même, ensuite. Mais c'est bien, aussi, le sens de toute *institution*, qui suppose de sortir en quelque façon de soi. Et c'est là le coût le plus singulier et le plus élevé qu'on ait à payer pour l'école : celui de se quitter soi-même sans jamais être bien sûr de sublimer sa nature – c'est-à-dire d'y trouver *son compte*.



À ce double prix, et à ce double prix seulement, individuel et social, l'École peut remplir son triple rôle d'instruire, de former et d'édifier. S'en persuader de manière toute pragmatique, c'est se convaincre qu'elle n'est pas le temple de l'intelligence, mais la fabrique des savoirs et du réel ; et qu'elle ne doit pas être décrite ou évaluée dans les termes du soin et du bien-être, du vivre-ensemble et de sa rhétorique lénifiante, mais dans ceux des normes, des contraintes et des règles qui s'appliquent indistinctement à tous. À cette seule condition, on pourra continuer de caresser l'idée que le gain à percevoir du coût que représente « l'école libre et gratuite » n'est autre qu'une liberté arrimée à l'intelligence des savoirs – où surgit, « imprémedité et fortuit », le spectre de Prodicos !

Notes

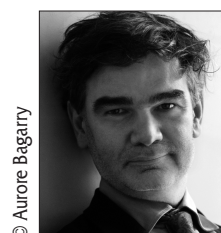
1. Le coût de l'éducation, en France, s'élève approximativement à 6,8 % du PIB (*source* : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, <http://www.education.gouv.fr/cid57111/l-education-nationale-en-chiffres.html>).
2. En 328b. Diogène Laërce, dans les *Vies et doctrines des philosophes illustres*, IX [51], évalue à 100 mines, soit 10 000 drachmes, le prix de cet enseignement sophistique (le salaire quotidien moyen d'un artisan s'élevant, lui, à 1 drachme).
3. Discours de Prodicos, en 337a-c.

GRATUITÉ, TRAVAIL, BÉNÉVOLAT

SI LA GRATUITÉ EXISTAIT...

Pierre-Yves Geoffard (1985 s)

Il est directeur de recherche au CNRS, directeur de PSE (École d'économie de Paris) et directeur d'études à l'EHESS. Ses travaux portent sur l'économie du risque et de l'assurance, ainsi que sur l'analyse économique des systèmes et des politiques de santé.



Si la gratuité existait, il n'y aurait pas d'économistes. Quel que soit le bien ou le service et quel que soit le prix monétaire auquel il est accessible, des ressources ont été nécessaires pour le produire : du temps a été employé à travailler, du capital a été utilisé ; ce travail et ce capital auraient pu être consacrés à la production d'un autre bien ou d'un autre service. Cet usage alternatif des ressources rares constitue le « coût d'opportunité » de tout ce qui peut être consommé. En ce sens, rien n'est réellement gratuit. Naturellement, ce coût d'opportunité peut être faible : lorsque nous respirons l'air qui nous environne, notre respiration ne diminue que très peu la quantité totale d'air disponible, qui apparaît sans limite. Mais aucune ressource n'est abondante indéfiniment, et c'est bien cette inéluctable rareté qui crée le coût d'opportunité. Selon une de ses définitions, c'est l'objet même de l'analyse économique que d'examiner les manières dont les ressources rares sont utilisées, d'une bonne ou d'une mauvaise façon, pour satisfaire des désirs potentiellement infinis.

Certains services sont évidemment accessibles à quelques usagers sans que ces derniers paient de coût monétaire. Ils apparaissent donc comme gratuits, puisque leur prix est nul. Dans de nombreux pays, les soins de santé, au moins une partie d'entre eux, ne sont pas payants : ils semblent gratuits ; mais il faut bien payer les infirmières et les médecins, il faut bien payer les médicaments et il a bien fallu



Si la gratuité existait...

payer le scanner ou l'IRM, sans parler de l'hôpital que l'on a dû construire. Si ces dépenses sont payées par l'État ou l'assurance publique, ceux-ci doivent se financer par l'impôt ou les contributions sociales. C'est en tant que contribuable ou assuré social, que le patient paie pour les soins que lui-même reçoit ou qu'un autre peut recevoir.

Les questions soulevées par l'apparente gratuité qui se manifeste par une absence de prix monétaire sont nombreuses. Car le prix est souvent ce qui permet la régulation de l'offre et de la demande. L'exemple le plus clair d'un tel mécanisme de régulation est récent. La compagnie Uber propose de mettre en relation, par smartphone, des voitures avec chauffeur et des clients ayant besoin d'être transportés, et fait varier le prix qu'elle réclame au client en fonction de la flotte de voitures disponibles au moment de la demande : si les voitures disponibles abondent, le prix est faible ; mais aux heures de pointe ou lorsque peu de chauffeurs sont sortis, la demande est supérieure à l'offre. Le prix augmente alors, contribuant à réduire la demande ; mieux, la rémunération proposée aux chauffeurs augmente également, ce qui pousse certains chauffeurs à sortir travailler. Non seulement un prix élevé réduit la demande, mais il augmente également l'offre. En revanche, lorsque l'offre est importante, il convient de réduire le prix pour encourager la demande et ne pas nourrir une offre déjà excédentaire. Lorsqu'un marché fonctionne correctement, le prix monétaire est un signal extrêmement efficace sur la rareté et la désirabilité du bien, efficace au sens où il résume une quantité considérable d'information. Le système de prix constitue ainsi un mécanisme de « rationnement » efficace lorsqu'il traduit fidèlement la structure des coûts de production (qui reflète le coût d'opportunité et donc la rareté) et, au moins à court terme, avant que l'offre trouve le temps de s'ajuster, l'intensité de la demande.

La gratuité monétaire prive les actions individuelles de cette information synthétique et cette absence peut entraîner de sérieuses difficultés de coordination. D'autres mécanismes de régulation sont alors nécessaires. Tout comme un système de prix, ces mécanismes doivent résoudre le conflit entre rareté et désirabilité, mais ils s'appuient sur d'autres éléments. La présence de tels dispositifs est fréquente dans les secteurs où des considérations éthiques ou d'équité plaident pour que le prix ne constitue pas une barrière à l'accès. Car le prix que chaque consommateur est prêt à déboursier pour un bien dépend aussi de sa capacité à payer, et donc de son revenu, et ceci peut être contraire à l'idée de justice qui prévaut dans la société. Ainsi, dans de très nombreux pays, des biens considérés comme « essentiels », surtout dans le domaine des soins de santé ou de l'éducation primaire et secondaire, ne font pas l'objet de transaction monétaire. Lorsque le coût de production de ces services est élevé, des mécanismes d'allocation entre la ressource rare et les usagers prennent des formes variées : temps d'attente pour accéder à des examens médicaux coûteux



ou règles d'affectation des élèves dans les différents établissements scolaires. En France, pour l'enseignement secondaire, des algorithmes tentent d'évaluer la demande à travers une interrogation sur les choix des parents ou des élèves eux-mêmes et apparie ceux-ci avec les établissements d'enseignement, dont l'offre est fixe au moment de l'allocation. Aucun prix monétaire, mais parfois des demandes manifestées de manière stratégique, dans un système à la complexité souvent redoutable. Dans l'enseignement primaire, la carte scolaire est un dispositif qui permet de restreindre l'offre à la demande environnante ; notons toutefois que la réputation d'un établissement scolaire se traduit par un prix plus élevé de l'immobilier dans la zone correspondante : encore une fois, ce qui est en apparence gratuit ne l'est pas toujours dans la réalité des faits...

Impossible de conclure cette rapide interrogation de la notion de gratuité sans évoquer les bouleversements induits par la digitalisation de l'économie. Là aussi de nombreux services sont apparemment gratuits : la consultation d'un moteur de recherche, l'ouverture d'un compte mail, l'interrogation d'avis de consommateurs sur tel ou tel restaurant... Beaucoup de ces services sont caractérisés par une structure de coût de production particulière, nécessitant de lourds investissements (dans les algorithmes et l'espace de stockage notamment), mais le coût marginal, celui d'un usager additionnel, est à peu près nul. Une telle structure de coûts handicape profondément le fonctionnement de la concurrence, car un nouvel entrant doit répliquer les coûts fixes importants pour entrer sur le marché ; cependant, là n'est pas l'élément propre à l'économie digitale : l'industrie pharmaceutique, les réseaux de transport ou d'énergie présentent les mêmes caractéristiques. Ce qui distingue les services numériques est qu'ils constituent souvent une plateforme mettant en relation deux types de clients potentiels : les usagers, d'une part, et les entreprises, d'autre part, souhaitant accéder à ces usagers pour leur proposer leurs services, bien payants ceux-là. Or, la valeur, pour les entreprises, du service offert par la plateforme est d'autant plus élevée que celle-ci attire de nombreux usagers qui sont autant de clients potentiels. C'est donc en pratiquant un prix faible voire nul pour les usagers que les plateformes peuvent facturer à un prix élevé les services qu'elles vendent aux firmes. En outre, les entreprises bénéficient également de la connaissance plus fine sur les consommateurs que peut apporter une analyse détaillée de leurs comportements. Le prix à payer pour chaque consommateur consiste à donner « gratuitement » de telles informations sur ses propres comportements, sans d'ailleurs toujours savoir quel usage en sera fait. Ce n'est certes pas un prix monétaire, mais, là encore, la gratuité n'est qu'apparente et les économistes ont de beaux sujets de recherche devant eux.



BÉNÉVOLAT ET ASSOCIATIONS : TÉMOIGNAGES D'ARCHICUBES

Timothée Devaux (2010 s)

Entré à l'ENS par le concours BCPST, il s'est d'abord intéressé aux sciences cognitives, en particulier à une théorie algorithmique du cerveau développée par Karl Friston (UCL), chez qui il a effectué son année de césure. En parallèle, il a fondé l'association InnovENS, pour promouvoir l'innovation et les liens entre recherche et entreprise à l'ENS. Il termine actuellement un MBA au Collège des ingénieurs, dont il est le co-responsable Alumni, dans l'optique de poursuivre une carrière dans l'industrie.



Cet article a été conçu non comme un espace d'expression personnel mais comme un recueil de témoignages d'archicubes, sur le thème « Bénévolat et associations ». J'ai ainsi collecté, *via* un questionnaire anonyme en ligne, des informations et des ressentis sur les expériences de bénévolat qu'ils ont vécues, avec un centrage sur le domaine associatif. Ce centrage avait un objectif simple : ne pas risquer une dispersion car, comme le fait remarquer un répondant, « le bénévolat est socialement multiforme et individuellement très divers ».

Après avoir cerné le panel des répondants, étudié les informations sur leurs activités associatives et leurs retours d'expérience, on présente ici leurs témoignages et quelques commentaires parfois surprenants apportés par cette enquête.

Données quantitatives

Informations sur le panel de répondants

Nous avons obtenu 257 réponses pour 5 456 envois, soit un taux de réponse autour de 5 %. D'après l'Insee, 33 % des Français sont bénévoles au sein d'associations. On peut ainsi grossièrement estimer à 15 % le taux de réponse de la part des personnes ciblées par le questionnaire.

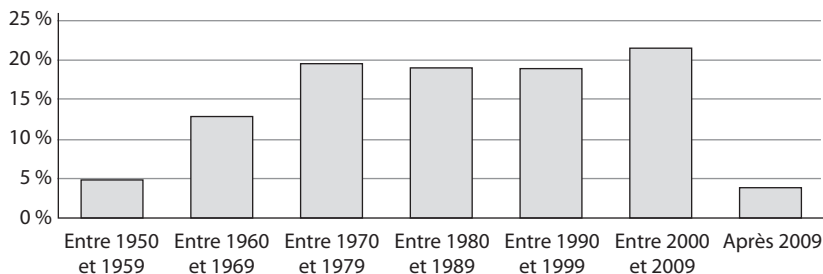


Figure 1. Promotions des répondants.

La répartition des répondants selon les promotions semble cohérente. Les plus anciennes promotions, du fait de l'âge, sont progressivement moins représentées, tandis que les deux plus jeunes promotions d'archicubes (2010 et 2011) constituent bien un cinquième de chacun des quatre autres groupes (composés de dix promotions). On peut supposer que la répartition des promotions des répondants est représentative de l'ensemble des promotions d'archicubes.

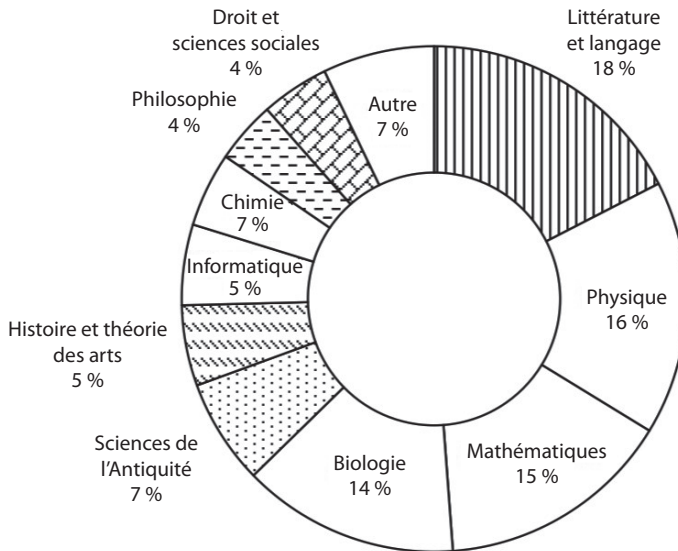


Figure 2. Disciplines étudiées à l'École :
60 % des répondants ont étudié les sciences, 40 % les lettres.

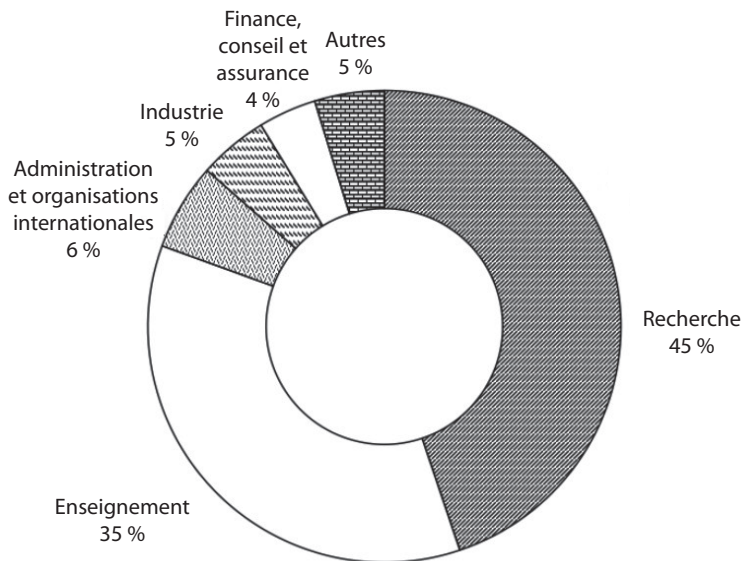


Figure 3. Secteur principal de la carrière : on retrouve les proportions classiques des secteurs d'emploi des normaliens et normaliennes.

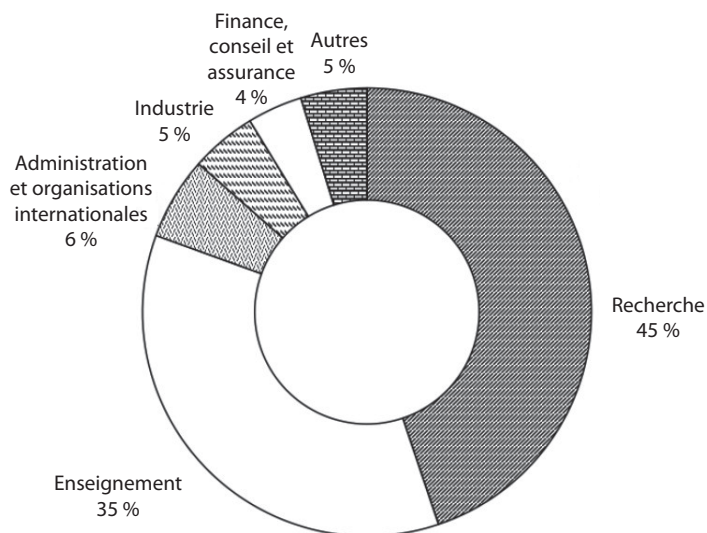


Figure 4. Situation professionnelle : moins d'un quart des répondants ne sont plus dans la vie active.

Informations sur les activités associatives des répondants

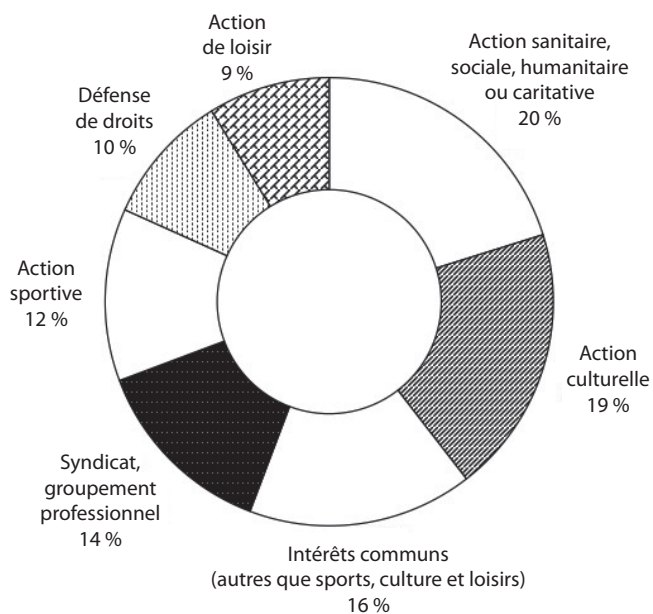


Figure 5. Type d'association. Ce graphique représente l'ensemble des adhésions, présentes et passées, des répondants. La répartition est assez homogène suivant les différents types d'association.

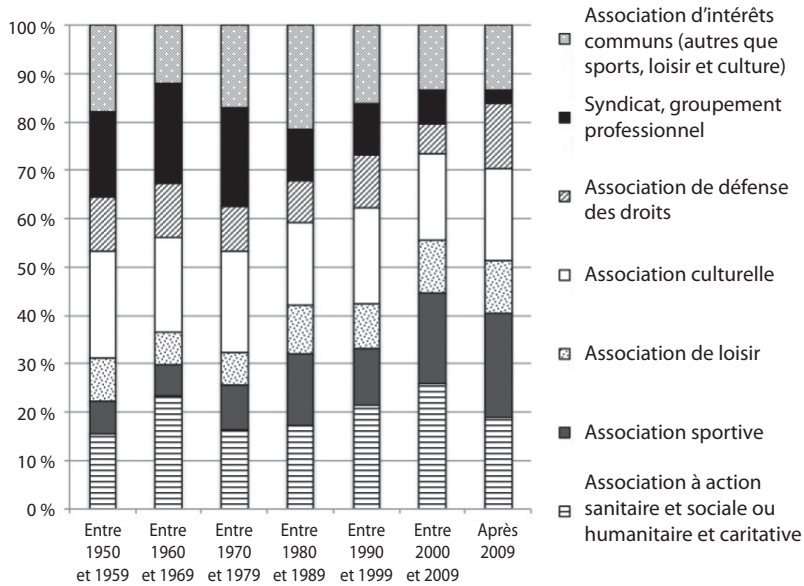


Figure 6. Évolution au cours des promotions de la répartition des adhésions, présentes et passées, entre les types d'association.

La plupart des associations conservent une proportion d'adhésion globalement similaire au cours du temps chez les répondants, excepté pour deux types d'association : les adhésions aux associations sportives voient leur importance relative baisser, *a priori* du fait que les répondants ont adhéré *relativement* plus lorsqu'ils étaient jeunes qu'après avoir dépassé un certain âge. Inversement, la proportion du nombre d'adhésions à un syndicat ou groupement professionnel baisse fortement pour les jeunes générations. On peut potentiellement attribuer cette baisse au recul de la syndicalisation en France.

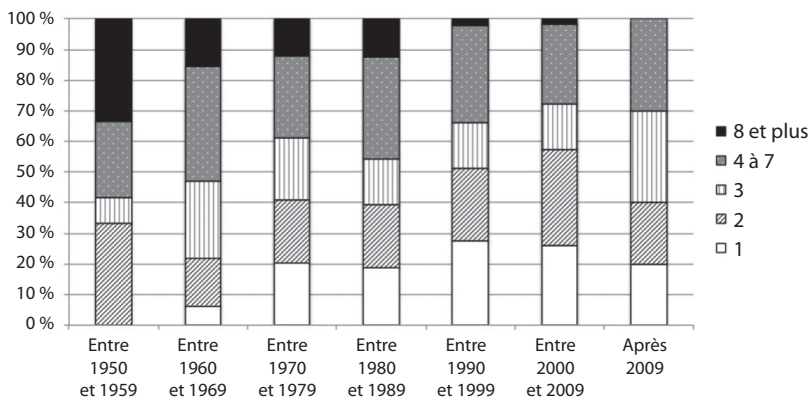


Figure 7. Parmi les jeunes archicubes ayant répondu (promotions après 2009), 30 % ont déjà participé à plus de quatre activités associatives ! Avec le temps, cette proportion passe à plus de 50 % (promotions antérieures à 1970).

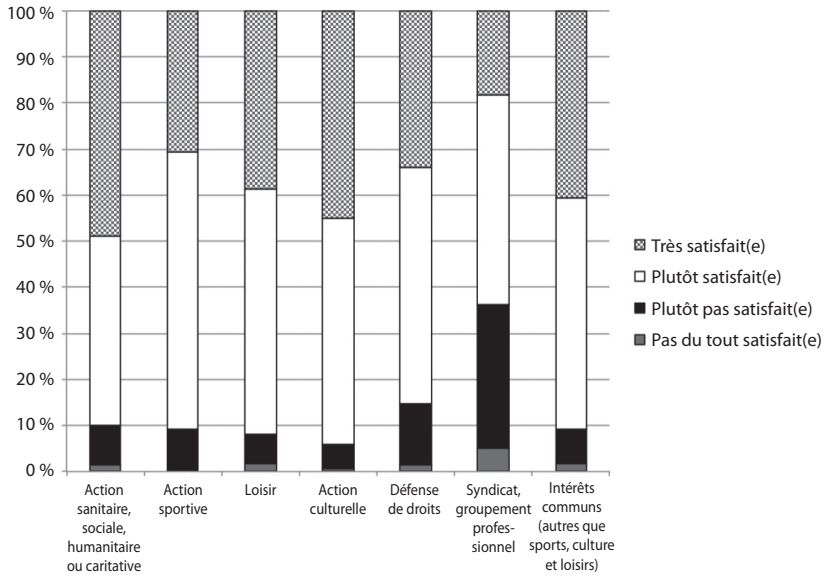


Figure 8. Satisfaction des répondants selon le type d'association.

On observe que le taux d'insatisfaction (plutôt pas ou pas du tout satisfait-e) est significativement plus élevé pour l'activité syndicale que pour le reste des associations. Serait-ce dû à un enjeu plus important que dans les autres associations ? À un besoin de résultat plus pressant ? À un lien plus fort avec des activités rémunératrices ?

Retour d'expérience des répondants

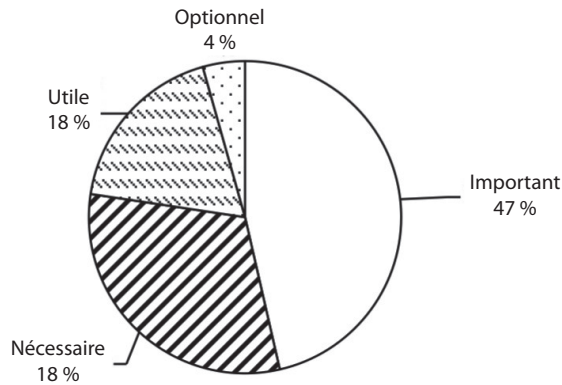


Figure 9. Importance globale de l'activité bénévole pour les répondants.

Ce graphique est potentiellement biaisé. Il est fort probable, par exemple, que les personnes considérant que le bénévolat est important aient plus facilement décidé de répondre au questionnaire.

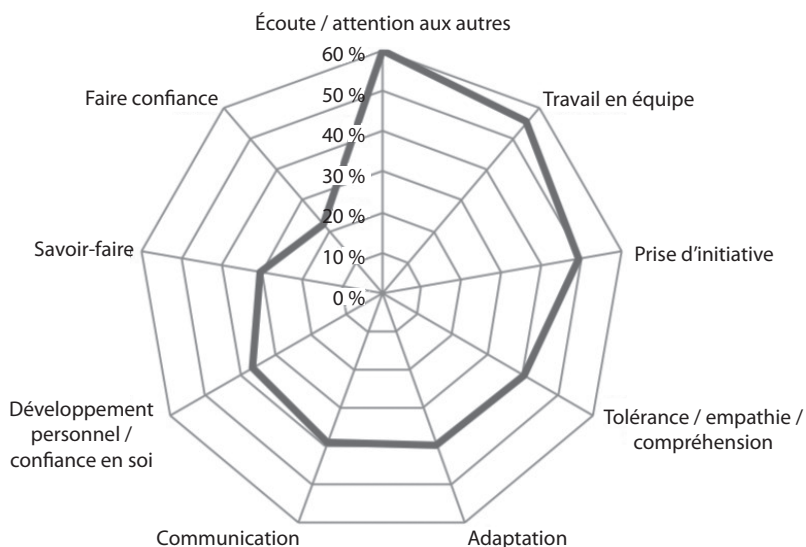


Figure 10. Dans le sens des aiguilles d'une montre et dans l'ordre décroissant : aptitudes développées par les répondants grâce au bénévolat. L'unité est en pourcentage du total de répondants (60 % des répondants ont développé leur écoute grâce au bénévolat).



Figure 11. Principaux mots clés auxquels pensent les répondants sur le thème du bénévolat. Plus le caractère est grand, plus le mot a été cité. On note une majorité de mots positifs mais pas seulement. Par exemple « chronophage » ou « épuisant » sont mentionnés plusieurs fois. Quant au mot « gratuité » il est récurrent.



Témoignages

En plus de données quantifiables, les répondants ont témoigné à propos de deux questions : « Quelle est la plus grande surprise que vous ayez eue grâce ou à cause du bénévolat ? » et « Si vous deviez convaincre, en trois phrases, une personne de faire ou de ne pas faire du bénévolat, que lui diriez-vous ? »

Le délicat exercice d'une synthèse fidèle des réponses m'a conduit à recourir à un style léger, afin de pouvoir insister plus sur le plaisir du dialogue entre les idées que sur leur sens propre et singulier. Cela permettait, il me semble, de relativiser un peu les erreurs d'interprétation que j'avais pu commettre.

Surprise

Une surprise récurrente chez les personnes qui nous ont répondu est de recevoir alors qu'ils viennent pour donner : « [ma plus grande surprise est] la découverte que ceux à qui vous donnez du temps, de l'attention, de la considération, vous apportent en retour plus encore que vous ne leur offrez. J'avais lu cette remarque dans beaucoup de témoignages, mais je ne pensais pas que je l'éprouverais moi-même à ce point. » Cette idée rejoint d'une certaine manière l'aspect intrinsèquement gratifiant du bénévolat : « Point n'est besoin d'attendre reconnaissance et respect, le bénévolat trouve sa récompense en lui-même. » En cela, il se distingue fondamentalement du travail qui, *a priori*, nécessite un intermédiaire, l'argent. Pour autant, cette différence ne les oppose pas nécessairement : « La complémentarité avec la vie professionnelle est surprenante. »

L'étonnement apparaît aussi dans la découverte de la puissance motrice et productive du bénévolat : « [J'ai été surpris(e) de] constater l'implication possible de nombreuses personnes pour une activité si l'on a pu au préalable les informer et les sensibiliser. » « [Ma surprise ?] Quelque chose qui relève du *yes we can* quand on y croit. L'impossible peut se produire et en très peu de temps. » En cœur avec un répondant, étonnons-nous dès lors « que les activités bénévoles ne soient pas incluses dans le calcul de la production d'un pays ».

Cette force semble assez peu limitée par les règles hiérarchiques : « [J'ai été étonné(e) de] me rendre compte que je pouvais avoir un impact sans avoir à attendre que l'on m'en donne la permission. » Cette liberté d'entreprendre serait-elle au cœur de cette « confiance que [le bénévolat] apporte pendant des mois » ?

L'association est en outre un lieu de rencontres inattendues : un « futur mari » ou encore une « vice-présidente de la chambre des Lords » ! Si l'étonnement peut intervenir au moment précis de la rencontre, il découle aussi du changement de long terme qu'elle opère chez certains : « Cela m'a permis de découvrir des personnes avec lesquelles je n'aurais pas autrement eu d'interactions et de mieux comprendre certaines différences d'opinion. »



Mais, ne nous leurrions pas, l'activité associative bénévole n'est pas qu'un fleuve tranquille de belles surprises. Quelques remous et hauts-fonds viennent perturber le courant.

Qui dit liberté dit parfois chaos. « Sans vision commune du groupe de bénévoles, tout vole en éclat », d'où peut-être la « fragilité des structures lors du changement de présidence ». Tout dépend si la présidence canalise cette vision.

À la fragilité de l'association peuvent aussi s'ajouter les petits travers des bénévoles. Ainsi, alors qu'un répondant découvre avec le bénévolat « l'immense contradiction qui existe entre ce qui est affiché par beaucoup et la réalité », un autre dénonce « l'âpreté des rivalités » quand un troisième s'attriste de voir que « certains n'hésitent pas à exploiter à leur profit individuel le travail des équipes bénévoles ».

Et à toutes ces surprises dont on se serait déjà bien passé, ajoutons les inénarrables réjouissances administratives : « Quelle complexité ! Mais comment font les PME et surtout les artisans pour faire cela en plus de leur cœur de métier ? » Face à ce problème une remarque s'élève : « [Il est étonnant de constater] le nombre d'associations qui restent accrochées à des formes structurelles lourdes, des statuts d'association stéréotypés, des bureaux, des présidents uniresponsables, des trésoriers, des cotisations obligatoires et fixes... alors que la loi de 1901 donne énormément de possibilités en n'imposant aucune structure type. D'où les voies de participation libre et responsable, de collégialité... Innovons et créons : -). »

Pour conclure, l'activité associative a une capacité à rendre intense le vécu. Par le fait qu'elle tient à cœur, elle décuple les joies mais aussi la frustration lorsque le résultat n'est pas à la hauteur des attentes, fortes, des bénévoles motivés.

Convaincre

Attachons-nous maintenant à convaincre de participer ou non à un engagement bénévole. Nous pouvons, pour commencer, développer ce que cela apporte au bénévole : « s'ouvrir vers les autres est crucial pour son propre épanouissement » ; « le bénévolat permet cette ouverture et la rend utile » ; « le don de soi fait croître spirituellement » ; « on rend service tout en jouissant du plaisir de l'action ».

L'injonction à la cohérence est aussi un élément persuasif : « Ce qui est de l'ordre du cœur et de l'engagement ne saurait être satisfait par un don ou un apport purement financier. Il faut livrer son nom, sa réputation. »

De manière plus pragmatique, « Beaucoup de choses tournent avec des bénévoles [or] il ne faut jamais croire que d'autres feront les choses à votre place. » Si vous souhaitez que la société avance, saisissez donc cette formidable opportunité « de l'améliorer par le bas, de ne pas attendre d'argent ou de décision, de ne pas laisser un pouvoir sans contre-pouvoir ». À bien y penser, « c'est de la politique au sens large : une participation à la vie de la cité, indispensable pour chacun ».



Par ailleurs, « la gratuité permet de se mettre fondamentalement au service des autres et garantit la sincérité de l'attention qu'on leur porte ». Dit autrement : « Dans un monde déterminé avant tout par l'utilitarisme et par la valeur marchande, le bénévolat a une fonction humaniste essentielle : il montre que l'homme n'a pas de prix. »

Pour les personnes retraitées, « ces activités permettent de continuer à se sentir utile et de garder un contact régulier avec des amis autour de projets communs ». Pour les rats de bibliothèque que nous sommes plus ou moins toutes et tous, voici un témoignage parlant : « Toute ma vie j'ai ressenti une tension entre la nécessité de me concentrer sur un travail intellectuel et celle de m'ouvrir aux autres dans un engagement. » Enfin, pour les indécis, ceux qui cherchent leur chemin, « le bénévolat est une deuxième chance de trouver ce qui vous motive vraiment dans la vie », entre autres car « cela permet de prendre des rôles que l'on ne peut pas toujours avoir ailleurs ».

Cependant, une petite mise en garde n'est pas superflue. Il est important de « garder du plaisir dans l'engagement : le bénévolat peut devenir très ingrat (manque de reconnaissance, faible efficacité, impact parfois dérisoire) ; il faut savoir s'arrêter si on n'en retire plus de satisfaction ».

En résumé, multiples sont les raisons de s'engager ou de se désengager, comme l'exprimait le témoignage de l'introduction. Il est ainsi complexe d'être exhaustif et de s'adresser à tous. Le plus simple moyen de se convaincre ou non de faire du bénévolat, c'est « d'expérimenter ! »

Commentaires

Les répondants avaient enfin la liberté de conclure leur questionnaire par un commentaire. En voici quelques-uns.

Certains ont remarqué que « le nombre de responsabilités que l'État n'assume pas et délègue de fait à des associations mériterait un débat de société ». C'est un point passionnant, dont l'analyse peut se nourrir de certains témoignages liés à la récompense intrinsèque du bénévolat. Cependant, ce sujet est malheureusement trop riche pour pouvoir être traité ici. Dans la lignée des comparaisons intergénérationnelles de la première partie de l'article, un questionné estime que : « Chaque époque a ses types de bénévoles. Il ne sert à rien de se lamenter sur les générations qui ne prennent pas la suite de ce qui a intéressé la vôtre. »

Par projection, un répondant dit : « Je suis persuadé que la survie de nos sociétés ne peut passer que par le développement de la coopération (contre la compétition), de la gratuité (don, partage), de l'attention aux autres (écoute, empathie, médiation...). Autant de valeurs qui pointent au sein de certaines associations, réseaux,



fablabs, écovillages, etc. qui pourront prendre le relais lorsque notre société actuelle s'effondrera. »

De manière amusante, deux personnes ont eu des commentaires assez antagonistes sur le bénévolat dans le parcours éducatif :

– « Il serait immonde d'imposer aux normaliens en cours de scolarité, comme cela se fait dans d'autres écoles, une action associative ou humanitaire. Il faut faire ce genre de chose au moment et pour la durée qui conviennent à chacun(e) selon son histoire personnelle. Ne jamais juger quelqu'un qui ne s'est pas impliqué dans une association : il vaut mieux ne rien faire que mal faire. Ne pas s'impliquer dans l'associatif n'est pas le signe d'une mauvaise personne. »

– « Je ne sais pas si les engagements associatifs sont pris en compte dans des validations universitaires de nos jours en France mais cela devrait être le cas ; on devrait le faire aussi au lycée. »

Un archicube nous a fait part de son regret de « n'avoir pas assez de temps pour s'impliquer davantage, notamment dans le domaine ecclésial et caritatif ». Pour une autre, *a contrario*, « Ce questionnaire crée un petit électrochoc salutaire, après des années consacrées aux devoirs maternels et professionnels : il est temps de s'engager et d'agir ! »

Quelques remarques ont été formulées sur le fond du questionnaire : « De nombreux archicubes, en particulier dans les promotions scientifiques, s'engagent en contribuant au logiciel libre. C'est une forme de bénévolat très informelle, qui ne passe pas par les structures classiques des associations. Et c'est pourtant une forme qui a pris une importance considérable dans la société moderne. » Effectivement, c'est un aspect auquel je n'avais absolument pas pensé en réalisant l'enquête et je remercie la personne ayant fait cette très bonne remarque. M'en souvenir m'aurait sûrement poussé, malgré ma volonté de me focaliser sur les associations, à rajouter quelques questions plus spécifiques sur le numérique et ses coproductions bénévoles, dont la plus célèbre est vraisemblablement Wikipédia.

Un autre manque cité est l'absence de la catégorie « association religieuse ». J'ai souhaité me pencher sur le bénévolat associatif à travers le prisme des activités abordées par les associations comme la culture, le sport, la charité... indépendamment de leur aspect philosophique ou confessionnel, c'est-à-dire au nom de quoi étaient faites ces actions. Cela n'exclut pas les associations religieuses qui peuvent se répartir dans les différentes catégories.

Conclusion

Un grand merci à toutes les personnes qui ont accepté de répondre *bénévolement* à cette enquête. Vos témoignages, d'une très grande diversité (que je n'ai malheu-



reusement pas pu dévoiler dans sa totalité), ont fait de cet article une authentique mosaïque.

Comme une dernière tesselle à apposer, j'aimerais citer le témoignage qui m'a le plus surpris et que j'apprécie particulièrement :

Il y a souvent, à l'origine, un besoin de se sentir utile et d'agir un tant soit peu sur les difficultés du monde qui nous entoure, lequel besoin se trouve en effet satisfait par l'action bénévole mais souvent d'une manière inattendue : admirer le courage et l'énergie que cela demande aux personnes que l'on accueille de venir chercher de l'aide, de s'intégrer à des groupes hétérogènes ; s'efforcer, en tant que bénévole, d'être à la hauteur de ce courage-là, savoir s'adapter et être présent, disponible, sans condescendance ni altruisme mal placé ; accepter de ne pas toujours pouvoir répondre aux attentes mais d'être là, en tout cas, sans garantie de « résultats ».

Je remercie vivement Véronique Caron et Jean-Claude Lehmann pour leur aide et leurs conseils lors de la réalisation du questionnaire, ainsi que Marianne Laigneau pour son soutien.

L'ÉCONOMIE DU DON : ENJEUX SOCIAUX ET POLITIQUES

Laurence Fontaine

Historienne, directrice de recherche au CNRS rattachée au Centre Maurice-Halbwachs (CNRS-ENS-EHESS), elle a aussi été professeur au département d'Histoire et Civilisations de l'Institut universitaire européen de 1995 à 2003 (Florence, Italie) ainsi qu'au département d'Histoire de l'Université de Zurich (2014). Elle a notamment publié : *Histoire du colportage en Europe* (Albin Michel, 1993) ; *L'Économie morale. Pauvreté, crédit et confiance dans l'Europe préindustrielle* (Gallimard, 2008) ; *Le Marché. Histoire et usages d'une conquête sociale* (Gallimard, 2014).



L'Europe préindustrielle connaît deux systèmes d'échange qui renvoient à des cultures économiques différentes et, plus largement, à deux économies politiques opposées. D'un côté, une économie du don encore très vivante et, de l'autre, une économie capitaliste très prégnante et qui ne cesse de s'affirmer. Si chacune repose sur des valeurs et des pratiques totalement différentes, elles sont sans cesse en interaction, s'opposant tout autant que se mélangeant l'une à l'autre. Toutefois, leurs fondements sont radicalement différents : l'économie du don est avant tout une économie du lien social qui met en présence des personnes qui s'incarnent dans les biens qui circulent entre elles, alors que l'économie marchande est fondée sur la circulation impersonnelle des objets¹.



La culture du don

De nombreuses pièces de théâtre se font l'écho de leur rencontre et Shakespeare l'analyse plus particulièrement dans deux pièces : dans *Le Marchand de Venise* où les deux cultures s'opposent de manière frontale avec la lutte entre Antonio, le marchand aristocrate qui prend des risques, et l'usurier Shylock qui s'enrichit sans en prendre aucun, et dans *Timon d'Athènes* où la libéralité sans limite de l'aristocrate est exploitée par ses pairs, les sénateurs qui se comportent en usuriers. De fait, ces figures renvoient bien aux situations vécues. Le dialogue de ces textes avec d'autres et, en particulier, avec les *Mémoires* de Saint-Simon, grand aristocrate s'il en fut, valide l'importance des valeurs de l'amitié et du risque, dans l'éthos noble.

Le rôle fondamental du risque dans la culture du don découle de la conception que les aristocrates se font de la relation au temps : ce dernier appartient à Dieu et la seule manière dont l'homme peut le vivre est dans une relation de hasard et non dans une relation de prévision et de calcul. C'est pourquoi, dans le débat sur la licéité du crédit, le profit n'est devenu légitime que si le capital prenait des risques, comme dans le commerce maritime.

Un texte de Pierre de l'Estoile sur Marguerite de France, duchesse de Savoie, éclaire ce lien qui va de Dieu aux hommes à travers l'attitude des rois et des nobles. Aux gentilshommes français qui traversaient ses terres et avaient besoin d'argent, elle préférerait donner plutôt que prêter :

Mes amis [...] c e n'est pas moi que vous devez remercier, c'est lui [Dieu] qui s'est voulu servir de moi pour vous aider [...]. Je suis fille de rois si grands et libéraux qu'ils m'ont appris non à prêter, mais à libéralement donner à quiconque implore mon aide au besoin².

Cette filiation fait écho aux traités de Cicéron sur l'amitié, *Laelius* ou *De amicitia*, qui vante l'amitié sans espoir de récompense, sans usure dans le vocabulaire du temps, et surtout à celui de Sénèque sur le *De beneficiis*, traduit en anglais en 1578, qui lie la noblesse au refus de transformer le don en marchandise (III, xiv) et qui reconnaît que celui qui fait du bien aux autres librement ressemble aux dieux ; tandis que celui qui cherche une récompense ressemble aux usuriers (III, xv).

Les anthropologues ont discuté de la conscience qu'ont les acteurs des échanges implicites qui se jouent derrière le don et de l'obligation de rendre le don offert. De fait, si la frontière entre don et corruption est ténue, elle n'en est pas moins réelle. Même si le don est intéressé, il doit apparaître comme s'il ne l'était pas et c'est là précisément qu'interviennent le temps et le risque : dans ces sociétés de l'aléatoire, prendre le temps, c'est prendre le risque que la personne ne soit plus là pour recevoir le contre-don ou pour donner ce qui était implicite et attendu dans le premier don. Mauss reconnaît que quand le don est fait en vue d'un gain immédiat, il est



perçu avec mépris³. Dans l'économie aristocratique, l'échange, médiatisé par les personnes, ne se résume donc pas, comme dans l'économie capitaliste, à l'achat clair et direct d'objet ou de services. Au contraire, dans la transaction aristocratique, les motifs comme les contreparties attendues ne doivent jamais apparaître : ils doivent rester indéterminés, car toute précision, en réduisant la part de risque, diminuerait du même coup l'amour et la confiance qui se jouent et se rejouent dans chaque échange particulier. Ce serait faire passer les objets avant les personnes, l'argent avant l'amour ce qui renverserait l'ordre du monde, comme Timon l'a éprouvé quand ses appels à la réciprocité de l'amitié sont restés vains, quand les sénateurs ont fait passer l'échange matériel avant l'échange affectif, avant les relations entre les personnes.

Des enjeux politiques

De fait, derrière l'économie du don ou l'économie capitaliste il y a des enjeux politiques : le maintien de la société aristocratique avec la personnalisation du don ou la possible création d'une société démocratique avec l'impersonnalité du marché. Montaigne ne s'y était pas trompé et il s'opposait nettement aux liens que crée le don :

Je ne trouve rien si cher que ce qui m'est donné et ce pourquoi ma volonté demeure hypothéquée par tiltre de gratitude, et reçois plus volontiers les offices qui sont à vendre. Je croy bien : pour ceux-cy je ne donne que de l'argent ; pour les autres je me donne moy-mesme. Le nœud qui me tient par la loy d'honesteté me semble bien plus pressant et plus poissant que n'est celuy de la contrainte civile. On me garote plus doucement par un notaire que par moy (*Essais*, III, 9).

Comme la supériorité du noble doit se montrer dans tous les domaines de la vie, ce dernier refuse logiquement le marché car il implique une relation d'égal à égal puisqu'il s'agit de discuter pour s'entendre sur un prix – tel est d'ailleurs, dans les premiers dictionnaires, le sens du mot marché. En outre, à une époque où l'incertitude pèse sur tous les éléments de la transaction à cause de la non-standardisation des qualités, des poids et mesures et du jeu récurrent sur la valeur des monnaies, le marchandage est la norme. Or, marchander n'est jamais un comportement noble que ce soit pour les grandes comme pour les petites choses : Samuel Pepys raconte dans son Journal que tout le monde, sauf les aristocrates et les gens d'honneur, marchandait à la taverne son repas avant de le manger⁴ et une lettre d'une noble dame, madame de Cadillac le souligne quand, parlant des familles qui cherchent à se promouvoir en mariant leurs filles dans des familles de meilleure noblesse, elle écrit qu'elles aimeraient réduire, une fois entrées dans la phase des engagements concrets, les offres de dots qu'elles ont un peu imprudemment faites, mais « qu'après les premières propositions, il n'est pas honorable de marchander⁵ ».



L'économie du don, qui incarne à la fois l'être et le hasard, est bien la modalité la plus adaptée pour manifester les valeurs nobiliaires et, même si les gens sont conscients que le don est une forme de transaction, l'économie qui le régit n'a pas à voir avec la valeur des choses qui sont offertes, mais avec la valeur des personnes impliquées dans l'échange. Il n'y a pas de stricte équivalence entre les dons offerts et reçus. On ne compte pas, ni quand on offre, ni quand on rend. Les contre-dons sont différents selon la position des partenaires et la mise en scène du don permet d'interpréter et de légitimer la relation sociale qui se joue. Parce que les objets participent des êtres qui les possèdent, le même objet prend plus ou moins de valeur en fonction de qui le donne. Parce que l'argent est intrinsèquement anonyme, il entre difficilement dans l'économie aristocratique et c'est ce qui explique la grande propension des nobles à payer avec des objets des services qui pourraient l'être en argent.

Ce refus de la discussion qui entoure normalement la fixation du prix des choses se traduit par le fait que les aristocrates s'arrogent le droit de fixer les termes de l'échange, imposant prix et délais de paiement. La relation d'autorité des nobles et tout particulièrement des Grands, qui est fondée sur l'inégalité des statuts, se traduit alors dans une culture du bon plaisir et du bon vouloir qui conserve la trace du temps où les seigneurs l'étaient des biens et des hommes de leur seigneurie. C'est ainsi que la valeur des choses ne dépend pas tant de leurs qualités intrinsèques mais de celles de l'aristocrate qui les possède et Shakespeare fait dire au joaillier qui veut vendre un bijou à Timon que c'est au seigneur d'en fixer le prix, ajoutant que la valeur des objets est proportionnelle à la qualité de celui qui les possède.

Le joaillier. Seigneur, sa valeur, c'est / Ce qu'en donnerait le vendeur ; mais, on sait bien / Qu'objets de même prix, selon qui les possède, / Valent plus ou moins cher. Croyez-moi, cher seigneur, / Le bijou renchérit d'être porté par vous (I, 1, 172-176).

Quand les aristocrates s'entichent de collectionner, leurs acquisitions passent de manière privilégiée par le don qui est au cœur de la culture aristocratique, des princes vers leurs courtisans et des courtisans vers les princes. Ainsi quand, en 1717, le Régent alla visiter la galerie de Raymond de la Sayette, greffier en chef du Parlement de Paris et demanda à acheter trois ou quatre toiles capitales pour sa galerie du Palais-Royal. « Monsieur, répondit M. de la Sayette, je ne vends pas mes tableaux, je les offre à votre Altesse Royale. » Une générosité ruineuse puisque ces tableaux de l'école bolognaise et de l'école flamande valaient plus de 50 000 écus. Toutefois le Régent, qui se doit de rendre le présent, offrit en retour au greffier une superbe tabatière enrichie de diamants et le brevet de conseiller d'État au nom du roi⁶. Molière s'amuse de cette culture du collectionneur, fondée sur le don et l'amitié, quand il transforme le père de M. Jourdain en aristocrate :



Covielle. Lui, marchand ! C'est pure médisance, il ne l'a jamais été. Tout ce qu'il faisait, c'est qu'il étoit fort obligeant, fort officieux, et comme il se connoissoit fort bien en étoffe, il en alloit choisir de tous les côtés, les faisoit apporter chez lui, et en donnoit à ses amis pour de l'argent (*Le Bourgeois gentilhomme*, acte IV, scène 5).

De fait, le don est le seul mode de circulation qui n'est jamais contesté et il a permis, par exemple, l'acquisition par Louis XIV, en 1664, du *Repas chez Simon* de Véronèse grâce à un cadeau du Sénat vénitien ; acquisition qui ne sera jamais disputée alors que quand il achète aux princes Savelli, en 1685, deux célèbres sculptures antiques, le pape Innocent IX promulgue immédiatement la réglementation la plus draconienne pour contrôler l'exportation des œuvres d'art⁷.

Et aujourd'hui ?

Ces caractéristiques du don se lisent encore aujourd'hui, ainsi dans le pourboire qui, comme l'a montré Simmel, est tout droit issu de ces pratiques aristocratiques qui assignent la valeur des choses et octroient une gratification en conséquence. Il n'est ni vraiment un cadeau, ni vraiment un salaire, ni non plus une action charitable, il est toujours source de gêne pour qui le donne et qui le reçoit parce qu'il continue à véhiculer de la distance et de l'inégalité sociale. Il reste la marque du bon plaisir de celui qui l'offre. Pour en ôter le caractère de marqueur d'inégalité sociale, il est aujourd'hui de plus en plus souvent fixé par un pourcentage des sommes à payer.

La supériorité du donneur se retrouve également dans les petites annonces des sites internet. Ainsi du site Leboncoin.fr. Une analyse textuelle d'environ 2 700 petites annonces a permis de construire des graphiques d'analyse des similitudes qui agrègent, autour des trois modes d'échange (le don, la vente, le troc), un certain nombre de mots qui définissent des qualités, des prix et des modalités de remise d'objet. L'analyse des nuages de mots ainsi obtenus complétée par celle des forums de discussion font ressortir deux traits principaux : le premier montre la volonté du donneur de contrôler le temps de l'échange et la vie de l'objet : on trouve ainsi les verbes « venir », « chercher », « retirer », « prendre », « place » couplé avec des conditions précises pour la remise dont l'« heure » qui indiquent que celui qui reçoit doit se plier au moment qui convient à celui qui donne. Des indications de destinataires ressortent également avec, en particulier, le refus de donner à un « revendeur » et la volonté de certains de s'assurer qu'ils donnent à de « vrais » pauvres qui vont se servir des objets. Une manière de s'en assurer est alors de les donner à des associations reconnues. Parfois même, le langage est direct : « pour personne dans le besoin ». Une autre modalité fréquente est celle d'offrir ses objets à un « collectionneur », à quelqu'un qui partage la même passion.

Mais une tendance écologiste se développe. Elle naît du refus de jeter et de la volonté de lutter contre la société de consommation. Sur le site Recup.net, un



donateur explicite sa priorité anticonsumériste : après avoir donné la marche à suivre pour récupérer ses objets (horaires et moyen d'accès à son adresse), il précise qu'il faut dix secondes pour mettre un objet à la poubelle et beaucoup plus de temps pour écrire une annonce, puis il dévoile pourquoi il accepte de perdre du temps :

Ma devise : mieux vaut une bonne occasion qu'une cochonnerie neuve. Je ne donne pas par générosité mais parce que je trouve stupide cette logique consumériste qui veut que pendant que l'un jette, l'autre achète la même chose. Je ne donne que ce dont je n'ai plus besoin pour ne pas mettre à la poubelle ce qui peut encore servir et n'hésite pas à essayer de revendre ce qui peut l'être. Je n'achète en neuf que ce que je ne trouve pas en occasion et, avec la différence, j'emmène mes enfants au cinéma ou ailleurs.

Toutefois, ces deux dimensions du don se heurtent quand les écologistes précisent : « À venir récupérer avant le (date) sinon poubelle. » Cette mention a fait l'objet d'un forum du site Recup.net, qui l'a dénoncée comme assimilant ceux qui récupèrent les objets à l'idée de récupérer des ordures. Une autre mention, « au plus rapide », a également soulevé des débats dans ce même forum de discussion car elle signe la disparition de la relation de personne à personne au profit d'une démarche strictement écologiste : une étudiante se plaint ainsi qu'un donateur refuse de lui réserver les objets qu'elle convoite, et dont elle a vraiment besoin, pour s'en tenir au choix du plus rapide.

Enfin, si une jeune fille regrette la relation personnalisée qui privilégie ceux qui ont un réel besoin des objets, le don souffre fondamentalement d'être suspecté de porter atteinte à la dignité de la personne qui le reçoit. Il est vécu comme de la charité qui se paye en déférence, et c'est pourquoi beaucoup préfèrent la vente à très petits prix, qui est perçue, elle, comme plus égalitaire et respectueuse des êtres et qui n'est pas entachée de ces formules où, finalement, le donataire dicte les termes de l'échange et s'attache à contrôler la vie future des objets qu'il donne pour s'assurer en particulier qu'ils ne retourneront pas sur le marché. On perçoit également que les donateurs achètent des satisfactions symboliques et narcissiques et que ceux qui sont susceptibles de les recevoir les refusent en ne se rendant pas au rendez-vous fixé par le donateur, d'où l'apparition de l'injonction : « pas sérieux s'abstenir ». La volonté de donner au plus rapide résulte aussi de ces interactions difficiles⁸.

Ainsi, même si le refus du gaspillage et de la société de consommation est de plus en plus présent dans la volonté de donner, l'économie du don a du mal à se défaire des siècles de supériorité sociale qui l'ont colorée.

Notes

1. On pourra se reporter à l'ouvrage qui a servi de cadre à cet article : *Laurence Fontaine, L'Économie morale. Pauvreté, crédit et confiance dans l'Europe préindustrielle*, Paris, Gallimard, 2008.



Le travail gratuit : corvée ou affirmation de soi ?

2. Pierre de L'Estoile, *Journal pour le règne d'Henri III (1574-1589)*, éd. L. R. Lefèvre, Paris, Gallimard, 1943, p. 48.
3. Marcel Mauss, *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques (1923-1924)*, Paris, Puf, 1991, p. 145-279.
4. Samuel Pepys, *The Diary*, 11 vol., Londres, Bell, 1970-1983, vol. 4, p. 131.
5. A. D. Haute-Garonne, 4 J, Mme de Cadillac à Mme de Riquet, 31 août 1746, cité par Robert Forster, *The Nobility of Toulouse in the Eighteenth Century : A Social and Economic Study*, New York, Octagon Books, 1971, p. 131.
6. Edmond Bonnaffé, *Dictionnaire des amateurs français au XVII^e siècle*, Paris 1884, cité par Nathalie Heinich, *Du peintre à l'artiste : artisans et académiciens à l'âge classique*, Paris, Éditions de Minuit, 1993, p. 57.
7. Francis Haskell, *Conservation et dispersion du patrimoine artistique italien*, in *L'Amateur d'art* (1981), Paris, Librairie générale française, 1997, p. 102-103.
8. Charlotte Dion, *Donner, revendre, troquer ses biens de l'espace domestique. Étude des formes émergentes d'échanges alternatifs des objets de seconde main, sur les sites internet*, Master 2 sous la direction de L. Fontaine, soutenu le 14 avril 2014.

LE TRAVAIL GRATUIT : CORVÉE OU AFFIRMATION DE SOI ?

Florence Weber (1977 L)

Professeur de sociologie et d'anthropologie sociale à l'ENS, elle y dirige le département de Sciences sociales depuis 2010. Ses recherches portent sur les transformations de la parenté, de l'économie domestique et des politiques sociales en France, saisies notamment à travers la prise en charge des personnes âgées dépendantes et des patients de la psychiatrie. Elle travaille au Centre Maurice-Halbwachs (CNRS-EHESS-ENS), sur le campus Jourdan de l'ENS.



Je parlerai ici seulement de la gratuité du travail, c'est-à-dire d'un travail qui ne s'inscrit ni dans le cadre du salariat, ni dans celui d'une activité professionnelle indépendante ou libérale dont le produit a vocation à être vendu : un travail non rémunéré, non reconnu comme travail, et pourtant producteur de biens et de services.

Les frontières entre travail gratuit et travail rémunéré se déplacent selon les sociétés et les périodes historiques, c'est-à-dire aussi selon les normes qui régissent le dévouement, le bénévolat ou le militantisme, sans que l'on puisse considérer que le marché ou l'État, ces deux grandes formes de la rémunération du travail, empiètent systématiquement sur le travail gratuit ou, au contraire, refluent en lui laissant davantage de place.

Travail domestique féminin, travail à-côté masculin

Dès les années 1970, certaines sociologues, notamment, en France, Annie Fouquet, ont montré que le travail gratuit dans l'Europe du XX^e siècle était massivement le



travail domestique des femmes, qui crée des richesses invisibles estimées parfois à hauteur de 70 % des richesses comptabilisées. On a pu compter les heures de ménage, de soin et d'éducation effectuées gratuitement par les femmes, qui évitent ainsi de recourir à des services marchands ou publics. Pour ma part, depuis mon premier livre en 1989, *Le Travail à-côté*, j'ai défendu comme elles l'idée que le travail producteur de richesses n'était réductible ni au travail salarié régi par un contrat de travail, ni aux activités économiques officielles, et j'en ai effectué la démonstration sur le travail gratuit masculin.

Observant, avec d'autres analystes du monde ouvrier européen, par exemple Richard Hoggart et Olivier Schwartz, que les ouvriers continuaient à travailler après l'usine, pour eux et pour leurs proches et non plus pour le patron, j'ai découvert qu'ils étaient fiers de ce travail à-côté et qu'ils y investissaient des compétences professionnelles, un plaisir de faire et un sens du calcul économique, comparant les dépenses engagées et les dépenses évitées. Contrairement à ce que vivaient les classes supérieures et à ce que pensaient les observateurs savants, économistes ou sociologues, qui nommaient « loisirs » ou « temps personnel » ces activités effectuées en dehors du travail professionnel, les ouvriers les pensaient comme du travail, suivis en cela par certaines institutions.

Le travail à-côté remboursé ou combattu

Ainsi, depuis les années 1990, en France comme dans d'autres pays européens, les activités de réparation et de bricolage effectuées gratuitement dans le cadre domestique sont remboursées par les assurances privées, à un tarif certes bien moindre que le temps de travail facturé par un professionnel, mais au même titre que les fournitures dépensées. Ces assurances reconnaissent ainsi que leurs assurés avaient le choix, pour les travaux dans la maison, entre « faire » et « faire faire ». Elles admettaient que leurs dépenses, y compris en temps, étaient également dignes d'être remboursées lorsque les assurés choisissaient de ne pas déléguer les réparations qu'un dégât assurable les obligeait à faire. Le travail à-côté, dans certaines conditions, tout en restant gratuit, était devenu « visible », sans pour autant s'inscrire dans un contrat de travail.

À la même période et dans les mêmes pays, des formes de travail à-côté jusqu'alors tolérées ont été réprimées au nom de la concurrence déloyale et du manque à gagner de l'État. Les « coups de main » grâce auxquels les ouvriers avaient pu construire une maison, dans les années 1950, les nombreuses activités effectuées au cours d'échanges informels où la contrepartie se nommait « donner la pièce » et non « payer » un salaire ou une facture, ont été requalifiés au cours des années 1990 comme « travail dissimulé », donnant lieu à dénonciations et, plus rarement, redressements et entraînant une crainte diffuse de perdre ses droits, notamment ses droits



au chômage. Ces heures de travail non déclarées furent alors combattues par des agents de l'État au nom de la fraude fiscale et de la fraude aux prestations sociales, dans une période où la lutte contre les (mauvais) pauvres s'intensifiait tandis que les illégalités économiques commises par les nantis ne rencontraient aucune résistance.

Nouvelles formes de travail gratuit

Depuis les années 1990, l'économie domestique s'est largement renouvelée. Les activités habituelles de ménage et de bricolage autour de la maison et de la voiture, sans disparaître, ont été complétées dans la presque totalité des ménages, par des activités gratuites liées à Internet. Ces nouvelles activités en ligne peuvent être analysées de trois façons :

- elles relèvent du loisir personnel et se substituent à d'autres activités culturelles comme la télévision ou le cinéma ;
- elles renouvellent la distinction entre amateurs et professionnels, favorisant l'émergence de nouveaux acteurs de la production culturelle (artistique, journalistique, savante) et de l'échange commercial (avec le développement d'une nouvelle figure du particulier-vendeur), qui concurrencent directement les anciens, sans que l'on sache encore comment ces nouveaux producteurs et vendeurs trouveront à long terme des « moyens de vivre » de leur activité ;
- elles relèvent d'un nouveau partage entre le travail rémunéré des producteurs et le travail gratuit des consommateurs, déplaçant des pans entiers de l'activité sociale vers des machines pilotées par les consommateurs eux-mêmes.

D'autre part, au fur et à mesure que le nombre des personnes âgées dépendantes augmentait, dépassant le million en France à la fin du XX^e siècle, dans un contexte idéologique et politique favorisant leur maintien à domicile, les familles confrontées au phénomène à titre personnel ont vu augmenter fortement la part de leurs activités dédiées à leur prise en charge.

L'exemple de l'aide aux personnes âgées dépendantes

L'aide aux personnes âgées dépendantes est donc un exemple particulièrement intéressant pour observer le déplacement des frontières entre travail familial gratuit et travail professionnel.

On peut considérer que les sociétés européennes ont connu, au début du XXI^e siècle, un tournant moral qui a conduit, non sans réticences politiques, à confier le soin des personnes dépendantes à des professionnels. Le désir d'une vie « normale », à la fois pour les personnes dépendantes et pour leurs aidants familiaux, s'est manifesté de plusieurs façons. Il a été exacerbé par les capacités de survie physiologique dans des conditions moralement indécentes. Des faits divers familiaux retentissants ont été



relayés par des procès et des prises de position publiques. Lorsqu'un vieil homme tue sa mère dépendante, le bruit médiatique est assez faible. En revanche, lorsqu'une mère ou un père tue leur fille ou leur fils très lourdement handicapés, lorsqu'une mère se bat pour le droit à l'euthanasie de son enfant, lorsqu'une personne handicapée elle-même se bat pour le droit à l'euthanasie, la médiatisation vient rappeler la légitimité du dilemme moral auquel ces individus sont confrontés et ouvre un nouvel espace pensable : comment survivre dans des conditions morales décentes, lorsque la médecine se contente de prolonger la vie physiologique sans s'inquiéter du quotidien ?

Le développement d'une aide rémunérée à domicile

Mais, du moins en France, les réponses institutionnelles se sont accommodées de l'existence d'un volant de main-d'œuvre féminine dont les salaires sont particulièrement bas. Trois modèles de l'aide rémunérée se sont développés : un modèle domestique et un modèle sanitaire, qui existaient avant les réformes de 1995-2002 ; un modèle social/industriel, né avec ces réformes mais qui, loin d'en constituer l'horizon explicite et voulu, s'est imposé progressivement comme le résultat involontaire de plusieurs réformes successives.

Les domestiques et leurs patronnes

Dans le modèle domestique, le salaire et l'emploi du temps des employées sont pris dans la relation personnelle entre l'aidé (éventuellement sa famille) et la salariée. Cette relation n'est pas systématiquement en faveur de la personne aidée ou en faveur de son personnel. Tout au contraire, le rapport de forces dépend des fragilités propres de l'une et de l'autre. Le salaire horaire varie en fonction du lieu de résidence de la personne aidée et en fonction des compétences sociales de la salariée. L'emploi du temps varie en fonction des ressources monétaires de la personne aidée et de ses besoins d'aide, tels qu'ils lui apparaissent, à elle ou à son entourage. La famille, lorsqu'elle existe, joue parfois le rôle d'employeur, toujours celui de surveillant et d'organisateur.

Infirmières et aides-soignantes à domicile

Le modèle sanitaire de l'aide à domicile est marqué par le fait que la question de la dépendance apparaît aux acteurs médicaux comme un objectif de second rang. En effet, alors que le monde médical valorise la prouesse technique et la guérison, la dépendance renvoie aux soins de long terme, à la maladie chronique inguérissable et au coût d'une main-d'œuvre peu qualifiée, sans possibilité d'investissement biologique ni industriel. Pourtant, malgré leur position dominée dans le monde médical,



les salariés du bas de l'échelle sanitaire sont encore bien mieux lotis que les salariés de l'aide à domicile sans lien avec le sanitaire. Leur rémunération ne dépend pas des ressources de la personne aidée mais de son état de santé, évalué par un médecin prescripteur, et d'une grille de salaires directement liée à la qualification mesurée par le diplôme. Le payeur est l'assurance maladie. Pourquoi le modèle sanitaire ne s'est-il pas imposé lorsque les politiques de la dépendance ont cherché à sortir du modèle domestique, considéré comme archaïque et dangereux ? La crainte de l'explosion des coûts – traditionnelle en matière d'assurance maladie – ne saurait masquer le mépris du milieu médical pour le type de soins que nécessite la dépendance.

Réformer l'aide ménagère

Le modèle social/industriel plonge ses racines dans une autre histoire, celle de l'aide sociale avec ses multiples déclinaisons locales, depuis la philanthropie patronale et le bénévolat religieux jusqu'à l'entraide et la solidarité locales ou professionnelles. Autant le modèle domestique, à l'équilibre éminemment variable, ne dépendait que de l'histoire individuelle des protagonistes et de l'histoire de leur relation, autant le modèle sanitaire dépendait d'une organisation nationale susceptible de variations locales, autant le modèle social/industriel dépend surtout de l'histoire locale, à la fois sociale et politique. Les salaires y sont directement liés à la relation qui s'est établie de plus ou moins longue date entre la puissance publique qui finance – le conseil général – et l'employeur (association ou entreprise), autant qu'à l'histoire et aux caractéristiques de l'employeur. La variable d'ajustement de l'ensemble du système constitué par le conseil général et les organismes intermédiaires est précisément le salaire des employées, non pas leur salaire horaire, mais le résultat mensuel d'arrangements plus ou moins explicites entre un niveau de salaire, un type de tâches et un emploi du temps.

La ménagère ne délègue pas, la maîtresse de maison délègue

Le modèle de l'aide domestique aux personnes âgées dépendantes est fortement clivé selon la classe sociale et selon le genre. Pour le comprendre, il faut revenir à la genèse, dans l'Occident de la fin du XIX^e siècle, des deux modèles de la ménagère et de la maîtresse de maison. L'économie domestique fut, notamment aux États-Unis et en Suisse, une discipline scolaire et scientifique liée au mouvement réformateur hygiéniste, destinée aux femmes et tenue par des femmes. Elle a été enseignée dans des écoles destinées à répondre à la « crise des bonnes » en formant des employées de maison, mais ces écoles se sont rapidement transformées en écoles ménagères destinées à former des épouses et des mères.

Cette socialisation féminine au long cours a produit deux modèles féminins distincts : la bonne ménagère, devenue la cible des industries de consommation, et la



maîtresse de maison, capable de tenir sa maison en déléguant le travail domestique. Toutes deux sont responsables, au-delà de leur maison, de la santé de leur famille. Mais la première ne peut rien déléguer au risque de perdre son identité sociale, tandis que la seconde est jugée sur le résultat : elle a donc intérêt à utiliser des professionnelles compétentes.

Parallèlement, un clivage social et moral s'est instauré entre les bons et les mauvais pauvres : les premiers sont d'abord caractérisés par la propreté de la maison et des personnes, les seconds étant accusés pêle-mêle de saleté, d'alcoolisme et de dépravation morale. Car le modèle domestique ne concerne pas seulement les femmes : dans les classes populaires, les maris cultivent leur jardin plutôt que d'aller au café, ils savent bricoler et réparer les objets de consommation, au premier rang leur voiture ; dans les classes aisées, ils se conduisent en « bon père de famille ».

Rémunérer l'aide familiale ?

Le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes s'est coulé dans ces deux traditions familiales. L'obsession du ménage et de la propreté, en lien avec la production domestique de santé, resterait incompréhensible si on ne la rapportait pas à cette période cruciale de l'invention de « la vie chez soi ». Aussi l'aide domestique a-t-elle plusieurs visages selon la classe sociale à laquelle appartient la personne âgée.

Les familles populaires se sont vu offrir une étonnante possibilité : l'APA (allocation personnalisée à l'autonomie, prestation sociale massivement distribuée depuis 2002) permet de rémunérer, à un tarif horaire très bas, l'aide apportée par l'un de ses proches, en général une femme (en principe, le conjoint ne peut bénéficier de cette rémunération). Le salaire versé est alors remarquablement faible (officiellement, la moitié du smic horaire), d'autant plus que le montant des heures financées est impossible à déclarer. Dans des enquêtes conduites en 1998, les aidants cohabitants déclaraient volontiers aider « 24 heures sur 24 », ou « tout le temps », à moins qu'ils ne refusent d'envisager leurs tâches quotidiennes comme une « aide ». En 2008, ils sont plus nombreux à qualifier comme une « aide » leurs activités domestiques.

Le principe même de cette rémunération de l'aide familiale a fait scandale dans certains milieux, notamment les classes moyennes (auxquelles appartiennent généralement les employés du conseil général chargés de l'application de la loi), puisqu'il remettait en cause l'idéal de gratuité du travail domestique. Pour les tenants des « mondes hostiles », qui considèrent l'argent et l'amour comme incompatibles, une telle rémunération est « contre nature » puisque, « lorsqu'on aime, on ne compte pas ». Les féministes considèrent qu'il s'agit d'une modalité sournoise d'enfermement des femmes dans les tâches domestiques. Les travailleurs sociaux craignent l'incom-



pétence et le manque de formation professionnelle de ces aides d'occasion. On peut remarquer, à l'inverse, que les intéressées apprécient ce statut d'aidant familial rémunéré, notamment pour la reconnaissance sociale qu'il apporte à des tâches qu'elles auraient effectuées de toute façon. Elles l'utilisent parfois comme tremplin pour une carrière ultérieure dans l'aide à domicile. *Last but not least*, certains psychologues sont violemment opposés à ce statut et à la formation professionnelle que certains songent à y associer, au nom de la perversité de la relation familiale lorsque s'y mêlent l'aide et l'argent.

L'ambivalence des observateurs

Les attitudes des observateurs à l'égard du travail gratuit sont profondément ambivalentes. Le travail gratuit peut être considéré comme le moyen d'une appropriation personnelle du monde, sous la forme du loisir actif, du travail à-côté ou du don de soi, donnant libre cours à la créativité ou à l'expression identitaire. Il peut également être considéré comme travail fantôme, travail contraint, corvée au sens léger (quelle corvée !) ou au sens fort (la corvée médiévale, travail collectif gratuit dû au seigneur). Pour sortir de cette ambivalence, il faut observer avec précision la frontière entre les activités déléguables, celles que l'on peut « faire faire », et les activités personnelles, celles que l'on ne peut pas ne pas faire soi-même au risque de perdre ses attributs sociaux. On découvre alors que ce qui est corvée pour certains est affirmation de soi pour d'autres et que les variations ne sont pas seulement historiques, mais dépendent également du genre, de la génération, des capacités corporelles et cognitives, de la place dans le cycle de vie et de la classe sociale. Sans compter, bien sûr, que certaines personnes peuvent souhaiter déléguer certaines activités sans pouvoir le faire, soit parce que le professionnel à qui déléguer n'existe pas, soit parce qu'il est hors de portée, géographiquement ou financièrement.

On pourra aussi consulter sur ce sujet

Florence Weber, *Le Travail à-côté. Une ethnographie des perceptions* (1989), Paris, Éditions de l'EHESS, 2009.

—, Séverine Gojard et Agnès Gramain (dir.), *Charges de famille. Parenté et dépendance dans la France contemporaine*, Paris, La Découverte, 2003.

—, Loïc Trabut et Solène Billaud (dir.), *Le Salaire de la confiance. L'aide à domicile aujourd'hui*, Paris, Rue d'Ulm, 2014.



LES STAGIAIRES DANS LE MONDE DIPLOMATIQUE : UN POINT DE VUE

Claudine Serre

Ancienne diplomate, elle a occupé des fonctions au ministère des Affaires étrangères de 1979 à 2014. Auteure d'ouvrages sous le nom de plume de Claudine Monteil, elle est la fille de Josiane Serre, dernière directrice de l'ENSJF.



Les stagiaires effectuant un travail au ministère des Affaires étrangères proviennent pour une part des écoles normales supérieures, de l'ENA et des instituts régionaux d'administration. La question de la rémunération ne se pose pas puisque ceux-ci sont rétribués par leurs propres écoles pour des stages d'environ cinq à six mois. Ils se retrouvent sous la direction d'un maître de stage, parfois d'un(e) directeur adjoint ou chef de poste. Tous ceux et toutes celles que j'ai croisés ou ayant effectué leur stage à mes côtés ont eu l'opportunité de bénéficier d'une vraie formation dans la technique des négociations et dans l'appréciation géostratégique des enjeux. Les négociations se déroulant dans un cadre multilatéral – en particulier au sein des institutions spécialisées des Nations unies telles que l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Unicef et l'Unesco – permettent aux stagiaires d'apprécier les jeux d'influence tant politiques qu'économiques entre les pays. Ces situations nécessitent des réactions parfois rapides et des alliances à construire pour l'adoption de positions communes et de projets de résolutions souvent présentés par la France. Ces formations offrent ainsi une expérience diversifiée et vivante.

J'ai pu apprécier leurs compétences aussi bien en poste – où ils sont encadrés – que dans les directions du Quai d'Orsay. Les normaliens et normaliennes y sont également présents. Certains apportent leurs éclairages et leurs compétences fort utiles dans des secteurs culturels en ambassade ou à la direction générale de la mondialisation qui traite des questions culturelles, scientifiques et techniques.

La majorité des stagiaires est cependant dans une situation budgétaire beaucoup plus précaire. Pour celles et ceux qui ne sont pas issus de l'ENS, de l'ENA et des IRA, les stages de moins de deux mois ne sont pas rémunérés. Les stages plus longs bénéficient d'une gratification de 400 à 500 euros par mois. Les stagiaires viennent de toute la France, certains des instituts d'études politiques (IEP). Nombre d'entre eux sont titulaires d'un master ou en cours d'études. Eux aussi bénéficient d'une expérience diverse.

Pour autant quelques cas sont plus problématiques. Avec les difficultés d'accès à l'emploi, la précarité conduit certains jeunes à enchaîner un stage après l'autre



Si le stagiaire n'existait pas... il faudrait l'inventer

parfois durant un à deux ans. Quelques lettres de candidats témoignent ainsi d'une perte de motivation tant ces étudiants sont fragilisés par l'absence de perspectives.

Dans ce contexte peut-être conviendrait-il, quelle qu'en soit la durée, de réfléchir à la possibilité d'accorder une rémunération de manière à ce que tout stagiaire ait le sentiment de recevoir une reconnaissance, même minime. Certains de ces jeunes hommes et femmes, il convient de le rappeler, occupent parfois de vrais postes, compte tenu de la diminution du nombre de fonctionnaires au sein des administrations françaises.

SI LE STAGIAIRE N'EXISTAIT PAS... IL FAUDRAIT L'INVENTER

Anne Lewis-Loubignac (1965 L)

Elle a enseigné la philosophie à Londres et à Strasbourg puis rejoint le réseau culturel français à l'étranger, où elle fut attachée culturelle à Londres et à Washington, conseillère technique à la Commission française pour l'Unesco, déléguée permanente adjointe de la France auprès de l'Unesco, conseillère de coopération et d'action culturelle à Malte, et responsable des relations internationales de l'Académie de Paris. Elle est actuellement secrétaire générale de l'Association des lauréats du Concours général.



C'est à peu près par ces mots que je fus accueillie à Washington où le service culturel employait un nombre si élevé de stagiaires qu'une personne était chargée de leur emploi du temps et de s'assurer de leur présence tous les jours de la semaine.

Précisons la situation : nous sommes dans l'ère d'avant Internet ; le service reçoit un courrier abondant qui comprend un grand nombre de questions sur la France, souvent liées à des petits concours organisés par les écoles, au tourisme, parfois à des recherches de plus haut niveau... La mission de nos stagiaires est d'y répondre. Ils viennent principalement des trois universités voisines : Georgetown, à quelque pas, George Washington et American University, mais aussi, parfois, de Baltimore ou même de Caroline du Sud. Ils travaillent quelques demi-journées par semaine, en compagnie, surtout l'été, de jeunes Français qui sont à plein temps pour une période plus courte, un, deux ou trois mois, rarement plus, mais cela s'est vu. Nous avons ainsi reçu un stagiaire-ouvrier (de l'École centrale !), des étudiants de Sciences Po, des compagnes de volontaires du service national, une musicienne et une pharmacienne... Leur point commun (outre l'interdiction qui leur est faite de travailler aux États-Unis) : une bonne volonté générale, un enthousiasme à toute épreuve, un questionnement qui nous force à sortir de nos ornières.

Examinons le verre à moitié plein : ils vivent en immersion ; nos Américains font des progrès en français et les Français en anglais. Ils apprennent à consulter



les encyclopédies. La salle où ils travaillent à plusieurs est un lieu décontracté et vivant. Ils se frottent à une autre culture, celle du monde du travail que les jeunes Américains, qui ont déjà passé du temps chez McDonald's ou Safeway, connaissent mieux que les jeunes Français plus protégés. Ils se frottent évidemment à une culture étrangère, qu'elle soit française ou américaine. La plupart des lettres de réponses passent par leur tutrice et seules les demandes plus complexes ou litigieuses sont apportées au chef de service. Ils acquièrent assez vite la maîtrise des réponses à des questions souvent répétitives.

Puis le verre à moitié vide : si tout travail mérite salaire, ils sont clairement « exploités » ; pas même une petite prime en fin de séjour. Les règles de la comptabilité publique ne permettent aucune dérogation sur ce point. Tout au plus peut-on les inviter à des événements payants – concerts, théâtre, ballet – quand l'Ambassade est à l'initiative de leur organisation. Cela ne suffit pas à leur enlever le sentiment qu'ils sont, comme le disait en 2005 l'une de leurs porte-parole, « une main-d'œuvre qualifiée, jetable, quasi gratuite et hypermotivée ».

L'argument administratif est qu'ils sont en position d'apprentissage ; il est vrai que certains stages obligatoires exigent, de la part du maître de stage, une implication forte et parfois une véritable perte de temps. Mais il est difficile de comparer une semaine d'observation du monde du travail durant le stage d'un élève de troisième qui n'a jamais pénétré dans un bureau, et celui d'un stagiaire de l'ENA qui reste plusieurs mois, prend en main un dossier complet et donne des avis et des conseils dignes d'un inspecteur des postes diplomatiques !

Que veut dire la gratuité du stage ? Est-ce un acte gratuit ? Sans cause, sans but ? Non, car quelque soit l'âge du stagiaire – les miens avaient de 14 à 40 ans –, son niveau d'études – du collège à la grande école –, qu'il en soit à son premier ou à son *n* *nième* stage, en position d'obligation ou de volontariat, plusieurs objectifs sont visés : quelques lignes de plus dans le CV, une réelle immersion dans un univers dont il apprendra à maîtriser les codes et les contraintes, la validation d'un diplôme ou une valorisation professionnelle. Tout le contraire d'un acte gratuit au sens philosophique du terme.

Fallait-il rémunérer les stages ? Il est difficile de répondre que non... et la révolte des stagiaires a bien montré que ceux-ci se sentaient exploités et qu'ils l'étaient souvent, tant par l'administration que par certaines entreprises. Mais les conséquences ne sont pas seulement positives : certains stages, moins formateurs, plus prenants pour l'administration d'accueil, et perçus comme trop coûteux, vont disparaître et, surtout, de nombreux stages vont être réservés à des recrues qui sont déjà fonctionnaires, des normaliens par exemple... Ainsi l'élimination des abus et le souci de justice ne produisent pas nécessairement l'effet attendu.



Si le stagiaire n'existait pas... il faudrait l'inventer

Il fut une époque où la France était seule à ne pas rémunérer ses stagiaires, où il fallait longuement expliquer à certains entrepreneurs ou administrations étrangers qu'on leur proposait un stagiaire à titre gratuit. Mais la grogne a gagné lentement d'autres pays, notamment les États-Unis, et au moment où notre pays instaurait un encadrement plus rigoureux des stages et une indemnisation, les jeunes Américains exprimaient leur colère et entamaient des poursuites judiciaires (dont une conséquence fut la suppression des stages par un certain nombre d'entreprises).

Alors, y a-t-il des stagiaires heureux ? Oui, sans aucun doute : ceux qui effectuent leur stage juste à côté de chez eux et sans frais excessifs ou, au contraire, dans le dépaysement et l'exotisme ; ceux, surtout, qui trouvent un poste à l'issue de leur stage. Un ancien stagiaire de Washington, sorti convaincu de son échec lors d'un entretien avec une banque, car le dialogue avec les recruteurs avait exclusivement porté sur son stage à l'Ambassade de France, sans un mot sur l'économie ou la finance, se vit proposer quelques jours plus tard le poste convoité et vint nous remercier de son succès !

À l'heure où nous mettons sous presse, nous apprenons qu'une mesure de la loi Macron prévoit que les stages des étudiants en master pourraient durer douze mois au lieu de six. Les stages ont encore de beaux jours devant eux.

LA NOUVELLE DONNE DU NUMÉRIQUE

LE COÛT MARGINAL ZÉRO ET LA CAVERNE D'ALI LE NUMÉRIQUE

Nicolas Curien

Diplômé de l'École polytechnique et de Télécom Paris, ingénieur du corps des Mines, il est professeur émérite du Conservatoire national des arts et métiers, membre fondateur de l'Académie des technologies et membre du Conseil supérieur de l'audiovisuel depuis janvier 2015. Il a publié plusieurs ouvrages et de nombreux articles dans les domaines de l'économie des réseaux et de l'économie numérique.



La numérisation, c'est-à-dire la transcription de données de toute nature sous la forme de séquences de bits d'information, reconnaissables, stockables et traitables par des machines informatiques, transportables et distribuables par des réseaux de communication électronique, entraîne deux conséquences majeures : d'une part, une gestion homogène des données tout au long de la chaîne qui conduit de leur création à leur livraison ; d'autre part, une dématérialisation des contenus, désormais accessibles à « l'état libre », sans inscription sur une marchandise physique. Telle est la dernière étape d'un progrès technique multiséculaire qui, de Johannes Gutenberg à Bill Gates, a rendu de plus en plus ténu le lien entre l'information et ses « marqueurs », ne cessant d'abaisser les coûts de réplique de ces derniers, jusqu'à finalement permettre leur quasi-effacement.

La numérisation bouleverse notamment le modèle économique traditionnel de la fourniture et de la commercialisation des biens culturels – œuvres littéraires, musicales, audiovisuelles ou cinématographiques – qui reposait auparavant sur la vente à l'unité de biens supports : livres, CD ou DVD. Lorsqu'un contenu est numérisé, sa valeur ne disparaît pas, mais elle n'est plus attachée à un objet et elle doit donc être recueillie autrement, à travers une facturation forfaitaire de l'accès à Internet ou par la publicité.

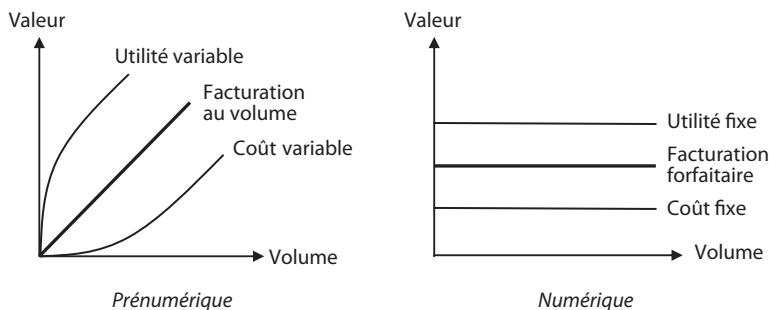


De l'usage à l'accès, du paiement à l'acte à la facturation forfaitaire

Dans la transition menant de l'économie prénumérique à l'économie numérique, les coûts de production et les utilités de consommation se déforment : leur part variable selon la quantité se réduit, tandis que leur part fixe augmente.

- S'agissant des coûts, les réseaux électroniques de nouvelle génération engendrent des frais très importants d'installation des capacités, mais une fois consentis ces investissements initiaux, des volumes de trafic considérables peuvent être écoulés presque sans coût supplémentaire. De même, les contenus véhiculés sur les réseaux électroniques sont certes onéreux à créer, mais la reproduction puis la distribution numérique des masters originels s'opèrent à coût variable négligeable.
- S'agissant des utilités, symétriquement, la satisfaction d'un consommateur réside moins désormais dans le nombre de ses minutes de communication, de ses écoutes et de ses visionnages, que dans la variété des services, applications et contenus auxquels il peut accéder *via* son abonnement à un réseau de communication électronique : le bien acheté n'est plus un volume d'usage mono-service, comme une durée de communication, mais une option d'usage multiservice : l'accès illimité à une base de contenus multimédia.

L'environnement prénumérique, dans lequel les coûts s'emballent et les utilités s'infléchissent en fonction des quantités produites ou consommées, était un monde de rareté, dans lequel il était pertinent de pratiquer une tarification au volume. L'environnement numérique est au contraire un monde d'abondance. Le volume du trafic y est potentiellement illimité et la tarification efficace y devient forfaitaire, revêtant logiquement la même structure fixe que celle des coûts et des utilités. Les abonnements aujourd'hui proposés par les plateformes de distribution légale de musique en ligne, parfois en partenariat avec des fournisseurs d'accès à Internet, correspondent à cette logique économique.



On entre ainsi dans une économie de « l'attraction », selon le modèle d'un parc de loisirs où, une fois l'entrée payée, les manèges sont gratuitement accessibles. Gratuité



à l'acte n'est évidemment pas synonyme de gratuité absolue, ni donc de spoliation des créateurs de contenus. Une facturation forfaitaire des internautes permet non seulement de rémunérer les ayants droit, mais aussi d'asseoir, mieux encore qu'auparavant, leur rétribution à proportion de leurs audiences respectives : les réseaux électroniques permettent en effet des comptages beaucoup plus précis que les estimations statistiques pratiquées pour évaluer la diffusion des œuvres sur les médias historiques.

Chaque fois qu'une mutation technologique majeure bouleverse l'organisation d'un secteur, voire de l'économie dans son ensemble, de virulents débats opposent, d'un côté, les « conservateurs », qui s'efforcent de maintenir au moins pour un temps l'ordre ancien et veulent un renforcement de la loi, pour faire barrage aux pratiques déstabilisatrices induites par la technologie ; et, de l'autre, les « progressistes », qui souhaitent un développement rapide des nouvelles pratiques, pourvu qu'elles soient génératrices d'une amélioration globale du bien-être social, et qui prônent à cet effet un assouplissement du cadre légal en vigueur.

C'est ainsi qu'à la fin des années 2000, les tenants du dispositif Hadopi se sont vivement confrontés aux défenseurs de la licence globale sur Internet. Afin d'illustrer de manière plaisante cet épisode important pour le devenir de la propriété intellectuelle à l'ère numérique, que le lecteur nous permette ici une sortie, sous la forme d'un chapitre inédit du *Roman de Renart*.

Où Renart mena Ysengrin presque jusqu'à la caverne d'Ali le numérique

Sus aux téléchargeurs pirates et la mission d'Ysengrin

En l'an de grâce 2009, le vent du numérique souffle avec force sur le royaume de la forêt. De nombreux artistes vivent l'innovation comme une menace : Tiercelin le corbeau, Chantecler le coq, Brichemer le cerf, qui de son croassement, qui de son chant, qui de son brame, s'inquiètent face à la multiplication des copies pirates. Il n'est jusqu'aux doux feulements de Dame Fièrre, l'accorte souveraine, qui ne soient illégalement téléchargés à foison sur la Toile.

Devant pareil désordre, sa puissante Majesté, Noble le lion, ne peut certes rester silencieuse. Dans l'urgence, Noble convoque le Conseil et il confie au plus ancien de ses barons, Ysengrin le leu, la lourde tâche de légiférer. Ainsi naît le projet Hadopi et sa réponse graduée, prévoyant avertissement répété puis déconnexion des pirates récidivistes et récalcitrants. La Cour s'y rallie dans sa majorité, mais une minorité résiste, conduite par Renart le goupil, partisan d'un système alternatif d'ouverture légale des contenus, sans contrainte ni répression : la licence globale.

La bruyante contestation du goupil déplaît en haut lieu. « Le félon abjurera ou il devra périr ! », tel est l'impitoyable verdict de Noble. Ysengrin est en charge d'exécuter la volonté royale. Aux mots terribles de son souverain, le sang du loup se glace,



qui craint plus encore pour lui-même que pour son neveu Renart. Il rumine en son for intérieur : « Onc ne se dédira le goupil et si je ne parviens à l'occire promptement, Noble traitera d'une même griffe vengeresse et le traître et l'incapable. »

Or donc, seule la ruse pourra tirer notre loup de ce mauvais pas : il prétextera une visite de courtoisie, invitera le goupil à chasser en sa compagnie, le couvrira des plus mielleux propos afin de le mettre en confiance... et lui rompra l'échine, au moment le plus propice.

Téléchargement illégal à Maupertuis et départ pour la chasse

Ajustant les derniers détails de son plan, Ysengrin, rasséréiné, trotte d'un pas léger vers Maupertuis, le coquet logis de Maître Renart. Il y est accueilli par Malebranche, Percehaie et Rovel, les trois renardeaux du goupil, assis sous la futaie, tout près de l'entrée du terrier, pianotant gaiement sur leurs ordinateurs portables.

Ysengrin (d'un ton enjoué) : Alors, on télécharge, les enfants ? C'est trop cool !

M., P. et R. (en chœur) : Trop cool de chez cool, oncle Ysengrin ! On downloade l'album de Dame Copette : la poule, c'est clair, hier elle a déchiré grave au prime de la StarAc !

Ysengrin (un peu décontenancé mais s'efforçant de faire bonne figure) : Wep, elle a déchiré la cocotte, clair de chez clair !

Renart (alerté par les bruits de voix, pointant son museau hors du terrier, inquiet de la présence du loup et optant prudemment pour la vile flatterie) : Quelle divine providence, mon bel Oncle ! Dame Hermeline et moi-même évoquions juste à l'instant la personne de votre Seigneurie, regrettant que l'exercice de ses hautes fonctions ne la tienne, bien malgré elle, trop longtemps éloignée de céans ! N'est-ce point pure vérité, douce mie ?

Hermeline (sortant à son tour et s'exprimant sur le même ton que son époux) : Rien de plus véridique, mon ami ! Seigneur Loup ! Quelle joie ! Nous n'osions espérer le plaisir d'une visite prochaine et la voici qui s'offre en belle surprise !

Ysengrin (agacé et se forçant à la convivialité) : De grâce, cessons là, mes amis ! Assez de révérences ! Ne sommes-nous pas ici entre parents ? N'est-ce point l'amitié et le partage qui comptent avant toute chose ? Tiens, parlant de partage, mon cher neveu, je tiens de source sûre que le vilain de la ferme sera tantôt de retour de la ville par la sente de la colline, tirant une pleine charrette de chapons dodus à souhait... (*À ces mots, il se pourlèche les babines.*) Es-tu partant, gentil compère ? À deux, nul danger... et régäl garanti !

Renart (flairant la ruse à pleins naseaux mais feignant de n'y voir que du feu, car il a son propre plan) : Ah mon oncle, je reconnais là votre générosité légendaire ! Partons donc sur le champ ! (*Ils se mettent en route sans tarder.*) Nous deviserons en chemin.



Je vous entretiendrai de mes dernières réflexions sur l'économie numérique. Dame Hermeline n'en veut rien connaître et j'apprécierais grandement l'avis du sage que vous êtes...

Ysengrin (s'imaginant naïvement que la chance lui sourit au-delà de toute espérance). J'en serai d'autant plus ravi, mon cher neveu, que je confesse volontiers n'avoir point toujours parfaitement saisi tes positions... que je dirais hardies, si elles n'étaient aussi originales et novatrices !

Maître Renart enseigne l'économie numérique à son disciple Ysengrin

Renart (se prêtant au jeu de son compère et simulant l'exaltation) : Voyez, mon cher Oncle, voyez donc comment l'économie numérique déplace la valeur sans pourtant la détruire. Regardez, comme coûts et utilités dépendent moins désormais du volume des unités consommées que de l'accès à des usages illimités... Et quel accès, Messire Loup, quel accès ! Imaginez un corpus informationnel quasi infini, une caverne « d'Ali le numérique »... emplie de bijoux plus riches encore que les goûteux chapons dont nous ferons tantôt bombance... une caverne magique dont les chapons, virtuels et numériques, sont renouvelés à l'identique sitôt que prélevés... afin de satisfaire à l'envi tous nos appétits culturels, fussent-ils insatiables !

Ysengrin (intrigué, s'interrogeant sur la réalité virtuelle des chapons numériques, au point d'en perdre de vue la trame de son plan) : Si fait, mon neveu, si fait ! Mais comment se rendre dans une caverne aussi merveilleuse ? Où donc se trouve-t-elle ? Nul vilain, nul mâtin ne sera aux aguets pour nous en déloger ?

Renart (sentant le loup pris aux filets de sa rhétorique et se faisant de plus en plus professoral) : On ne saurait mieux parler, mon bel oncle ! Nul vilain, nul mâtin, en effet... hormis ceux, artificiels, que certains viendraient mal à propos inventer pour nous priver des fastes de la caverne ! Mais laissez-moi seulement continuer (*sur la terre du chemin, il dessine à la patte la figure que le lecteur connaît déjà*) ! Sur le graphique de gauche, constatez l'égalité des pentes des trois tracés, une égalité traduisant l'équation fondamentale de l'économie prénumérique : coût de produire une unité = prix de cette unité = utilité de la consommer. Me suivez-vous, mon oncle ?

Ysengrin (perdu mais très impatient d'en apprendre davantage sur la caverne) : Je te suis, mon neveu, je te suis... au propre comme au figuré ! Continue, je te prie !

Renart (faussement obligé) : Vos désirs sont des ordres, Seigneur Leu ! Examinez maintenant le graphique de droite, celui qui correspond à l'ère numérique : les trois tracés, l'utilité, le tarif et le coût, s'aplatissent maintenant en droites horizontales, donc de pente nulle. L'équation fondamentale dégénère et devient : coût marginal = prix marginal = utilité marginale = zéro. Pourtant, la valeur ne disparaît pas ; pour la mettre en évidence, il n'est qu'à intégrer mathématiquement les trois zéros



marginiaux de l'équation, pour obtenir trois fonctions constantes étagées, visibles sur le graphique : coût fixe de créer un corpus numérique et d'y donner accès < forfait d'usage illimité < utilité fixe d'accès au corpus. Le modèle est gagnant pour tous : les créateurs de contenus et les fournisseurs d'accès, puisque le forfait est supérieur au coût fixe ; et aussi les consommateurs, puisque l'utilité fixe est supérieure au forfait. Écoutes et visionnages sont certes illimités et gratuits à l'acte mais l'accès, quant à lui, est bel et bien payant, sonnante et trébuchante !

Ysengrin (brusquement ramené à la réalité et les oreilles dressées) : Gratuits, Renart ? Tu as bien dit, gratuits ?

Renart (sentant un danger imminent et se faisant apaisant) : Non point, Messire Leu, non point ! Ainsi que je vous l'expliquais, la valeur n'est point détruite, tout au contraire ! Elle est seulement déplacée de l'usage vers l'accès. Que les artistes de la Cour soient par ma foi pleinement rassurés ! Il est loisible de leur promettre une rémunération de la création culturelle à même hauteur qu'hui : pour cela, il n'est qu'à changer la procédure de recueil de la valeur, au prorata des accès à la caverne numérique et non plus au prorata des volumes de contenus consommés !

Libérer ou brider les effets du numérique, où réside le vrai piège ?

Ysengrin (en partie ébranlé par l'argumentation de Renart et ne souhaitant pas porter sur sa conscience la mort d'un parent, surtout s'il s'avérait qu'il fût innocent) : Es-tu bien sûr de ton fait, rusé compère ?

Renart (bousculant soudain le loup d'un brusque coup d'épaule et le précipitant ainsi sur un piège à mâchoires qu'il avait repéré le matin même) : Absolument, mon oncle, sûr et certain ! C'était d'ailleurs là tout le sens de mon combat en faveur de la licence globale ; mais le bruit vous en est sans doute parvenu...

Ysengrin (une patte prise dans la tenaille du piège, comprenant, mais un peu tard, que tel est gabé qui croyait gaber, montrant les crocs, bavant et pestant) : Et comment ! La licence globale ? La libre distribution des contenus ? N'y songe même pas, Renart ! Cette collectivisation de la culture, ce vil mépris des artistes, cette légalisation indigne du pillage des œuvres, cet anéantissement à terme de toute forme de création ? Sors-moi plutôt de là, et vite ! Ne vois-tu point que ma patte est prise à ces féroces mâchoires ?

Renart (poursuivant comme si de rien n'était) : Comme vous y allez, mon bel oncle ! Quelle admirable verve ! Mais, à vous entendre glapir de la sorte, ne croirait-on point que les bienfaits du numérique vous accablent au lieu de vous enchanter ? À votre place, j'évoquerais plutôt l'accès généralisé à des contenus diversifiés, la promotion de la culture à une échelle démultipliée, la formidable opportunité offerte aux artistes de mieux rencontrer leur public, la circulation extensive des œuvres, l'incitation à



créer des œuvres nouvelles pour enrichir le corpus en ligne... Or la licence globale libère d'un coup la totalité ces bénéfiques : une simple conséquence des élémentaires raisonnements auxquels votre Seigneurie semblait à l'instant adhérer sans réserve...

Ysengrin (fou de rage, pleurant de douleur et hurlant à la mort) : Oiseux raisonneur ! Odieux maraud ! Vilain roux ! Fieffé félon ! Infâme bâtard ! Sache que, sitôt sorti d'ici, j'en référerai à Noble, notre très juste roi, qui te châtiara comme tu le mérites... Prie donc, Goupil, oui prie pour conserver ta vie et celle des tiens ! Maupertuis sera déconnecté d'Internet à perpétuité !

Renart (faussement distrait et prêtant l'oreille à quelque bruit lointain) : À perpétuité ? Vraiment ? Vous croyez ? Pour l'heure, pardonnez-moi, mon oncle, mais j'entends que l'on court et l'on aboie vivement : sans doute un mâtin ou deux... non, plutôt trois ou quatre molosses, sans doute les GAFA de la grande ferme Internet ! Comme je suis au regret de devoir aussi promptement vous quitter en si triste posture !

Ysengrin (au désespoir) : Tire-moi de là, Renart, je t'en conjure ! Par pitié, mon bel ami ! J'intercéderai en ta faveur... Noble sera clément, je te l'assure...

Renart (déjà loin, ne se retournant qu'un instant) : Mille mercis pour votre soutien, mon bon oncle ! Je vous le revaudrai ! Et adieu, maintenant !

Noble, pris d'un accès de bonté, arriva juste à temps pour sauver son fidèle baron des crocs acérés des GAFA. La loi Hadopi fut votée par la Cour. Renart, longtemps recherché mort ou vif, semble courir toujours et il n'est point du tout certain qu'il ait dit son dernier mot...

... d'autant moins certain que la transition numérique, véritable troisième révolution industrielle, suscite et alimente continuellement de nombreux débats, liés à la neutralité d'Internet, à la protection de la vie privée et des données personnelles, à la liberté d'expression, etc. Or chacun de ces débats confronte un ordre préexistant à un ordre nouveau, un Ysengrin à un Renart !



GRATUITÉ ET DONNÉES PERSONNELLES

La gratuité est, si l'on peut dire, monnaie courante dans le numérique et nous utilisons tous les jours sans payer des sites de recherche, d'information ou de partage qui nous rendent de réels services. Ces sites appartiennent eux-mêmes à des sociétés comme Google ou Facebook qui ne sont pas vraiment sans but lucratif et valent en bourse des centaines de milliards. L'explication de ce paradoxe apparent est maintenant bien connue : les sites se rémunèrent en exploitant les données personnelles que nous y laissons *volens nolens*.

Catherine Hartog, philosophe et économiste de formation, et Jérôme Brun, mathématicien, se penchent sur ce phénomène galopant de la perte de contrôle sur nos données qui va profondément (dé ?)structurer la société du XXI^e siècle : quel peut être le statut d'une donnée personnelle au point de vue moral, juridique, économique ? y a-t-il des seuils à ne pas franchir ? quelles sont les réponses du politique ? comment s'opère la création de richesses à partir de nos données ? comment l'Europe a-t-elle pu arriver à un tel état de sujétion par rapport aux entreprises américaines ?

La gratuité des données personnelles¹ : une question de souveraineté économique ?

Catherine Hartog (1982 L)

Philosophe et économiste de formation, elle a co-fondé, en 2006, un réseau social de proximité et conseillé aux États-Unis le réseau Nextdoor, créé en 2010. Elle est aussi consultante en affaires publiques et stratégies de communication.



En matière économique, ce que l'on ne paye pas aujourd'hui doit en général être réglé plus tard, intérêts compris. Les services numériques gratuits sont-ils une forme déguisée de crédit forcé consenti par quelques entreprises américaines au reste du monde ? Nous mettons-nous sous la coupe de créanciers, voire, nous appauvrissons-nous en les utilisant ? Ces interrogations renvoient à la question de la valeur des données numériques, en particulier des données personnelles. Favorisé par l'absence de consensus sur leur nature juridique (propriété ou droit de la personne), le désaccord est la règle en la matière entre acteurs du marché et législateurs.

Pendant ce temps-là, les affaires continuent...

De la « gratuité » dans l'économie numérique

Hors de la forme première de l'échange qu'est le troc, une commune mesure – généralement désignée comme « monnaie » – non seulement facilite l'opération d'échange de biens ou de services, mais contribue aussi à l'équité de l'échange. C'est cela, payer



le juste prix : grâce au calcul permis par la commune mesure, il s'agit de s'acquitter de la dette contractée, de renoncer au rêve de la pure jouissance édenique du bien pour établir l'équilibre abstrait de la valeur convenue entre les parties (mon paiement rémunère la valeur, établie entre nous ou au-delà, par le marché, de ce qu'autrui me cède ou me vend). L'économie peut être considérée comme la science qui, avant même de traiter des notions telles que la création de valeur, la production, la distribution ou la consommation de biens ou de services, étudie les conditions de l'échange équitable. Elle est avant tout l'art de la contrepartie. Comment, dès lors, qualifier d'économique un échange aux termes duquel un acteur donnerait de son plein gré un élément porteur de valeur à un autre acteur sans rien recevoir en échange ? L'ingéniosité des gens de commerce a pourtant, de longue date, permis de mettre sur pied des modèles économiques très performants recourant à la notion de gratuité. « *There ain't no such thing as a free lunch* » dénonçaient déjà aux États-Unis, dans les années 1880, avant Robert Heinlein² et Milton Friedman³, les très pieuses ligues anti-alcooliques assimilant à une incitation au vice le procédé commercial de certains restaurateurs qui consistait à fournir un repas gratuit contre l'engagement d'acheter une bouteille d'alcool. Les *business models* de Google ou Facebook, proposant gratuitement à leurs utilisateurs des services de recherche ou de communication contre la cession à des tiers de données à caractère personnel, ont recours à un procédé semblable.

Comme le souligne la Commission européenne, les acteurs de la publicité en ligne opèrent sur un marché bifrons⁴. D'un côté, un fournisseur de services (messagerie, moteur de recherche, gestionnaire d'agenda) permet aux utilisateurs l'accès gratuit à ces services. De l'autre, il propose des services de publicité payants à des annonceurs. Tel est, par exemple, le modèle de Facebook, qui en tire l'essentiel de ses revenus. D'une part, les utilisateurs cèdent gratuitement à des plateformes numériques⁵ leurs données personnelles ou tout au moins un certain nombre de droits d'utilisation de ces données contre des services qu'ils ne payent pas ; d'autre part, ces données sont valorisées par les techniques du big data. Le big data désigne la masse croissante de données numériques (personnelles ou non) produites par les utilisateurs de plateformes en tout genre (réseaux sociaux, messageries, objets connectés, systèmes de géolocalisation). Cette masse est si volumineuse et hétérogène qu'elle ne peut être traitée par les techniques traditionnelles servant à gérer les bases de données. Cet amas de données fait, dans un premier temps, l'objet d'une agrégation puis, dans un second temps, il est soumis à des algorithmes qui permettent de prédire des profils et des tendances de consommation. La valeur unitaire initiale de chaque donnée, estimée dans une fourchette allant de quelques centimes à plusieurs dizaines d'euros, est ainsi considérablement augmentée et le résultat du calcul peut dès lors être monétisé par les gestionnaires de plateformes auprès des annonceurs à des fins de campagnes très ciblées.



« *If you are not paying for it, you are the product* »

Peu importe à qui cette phrase, maintes fois citée depuis l'essor des géants économiques de l'internet « gratuit », doit être attribuée, qu'il soit utilisateur de pseudonyme sur un site grand public ou Tim Cook, patron d'Apple, la reprenant à son compte pour dénoncer les ambiguïtés du modèle économique de Facebook. Elle a le mérite de souligner une mutation majeure survenue à la fin du XX^e siècle dans l'ordre économique, à savoir l'apparition d'un nouvel objet d'échange marchand jusque-là inconnu dans l'histoire si ce n'est sous les auspices de l'esclavage et de la prostitution : l'individu. En réalité il ne s'agit pas ici de faire commerce du corps individuel mais d'autres éléments constitutifs de l'individualité tels que des déterminations sociales, culturelles, économiques, politiques, religieuses, physiologiques appréhendées sous forme de traces laissées sur des supports numériques par des actions effectuées par l'individu lui-même ou par d'autres, le désignant. Désormais, dans sa singularité même, là où s'enchevêtrent comme autant de fragments de son individualité des milliards de caractéristiques génétiques et sociales, une personne représente un gisement de valeur, à la fois matière première à transformer (phase de production) et marchandise (phases de commercialisation et de distribution). La mondialisation économique n'a pas seulement tendu ses filets sur quasiment l'ensemble des ressources matérielles et immatérielles (savoirs, brevets, compétences, services) du monde ; sous sa forme numérique, elle a inscrit dans le registre marchand les données personnelles que nous laissons tous sur les moteurs de recherche, les messageries, les forums, les réseaux sociaux. Ce n'est certes pas la première fois dans l'histoire qu'un nouvel objet accède au statut de bien valorisable et échangeable. Mais ce phénomène met en question l'une des bases philosophiques et juridiques de notre modernité, à savoir l'exclusion de l'humain de la sphère économique au nom de la dignité et de la liberté de la personne humaine. On peut rappeler ici, par exemple, la position kantienne selon laquelle il est impossible d'être à la fois une personne et une chose⁶. La dignité humaine est dans cette optique une valeur qui n'a pas de prix et demeure inaliénable. Si la personne n'est pas une chose et si elle n'est pas vis-à-vis d'elle-même dans un rapport de propriétaire à propriété, non seulement elle ne peut être utilisée contre sa volonté par autrui pour produire un travail gratuit mais elle ne peut non plus se vendre (ou vendre des parties d'elle-même). Le travail gratuit que les utilisateurs fournissent aux plateformes numériques en exposant plus ou moins volontairement leur vie dans les moindres détails pose donc un double problème : le premier est celui de l'*équité de l'échange économique*, c'est-à-dire de la rémunération de l'individu pour le travail qu'il fournit ; le second, celui de la *protection des droits de la personne*. Enfin, jusqu'à l'essor de l'économie numérique, dans les démocraties occidentales tout au moins, l'économie licite s'arrêtait à la porte de la chambre à coucher comme à celle du cabinet médical ou au rideau de l'isoloir, elle ne portait pas à la vue de tous ce qui



ressortissait du for intérieur de l'individu ou du cercle de ses familiers. En facilitant, pour des motifs purement commerciaux, l'exposition publique des opinions et engagements personnels sans pour autant avertir les personnes concernées des dangers politiques de cette pratique (fichage, surveillance des mouvements, persistance des traces dans le temps), les plateformes numériques rendent un fameux service à Big Brother, contribuant légalement à réduire à peu de chose la sphère de la vie privée de l'*Homo connexus* tout en augmentant sa vulnérabilité face à la tentation inquisitrice de la puissance politique, fut-elle démocratique, comme l'affaire Snowden nous le rappelle. La venue au monde de cet objet appelé « donnée personnelle » ne correspond donc pas seulement à une mutation *au sein* de l'ordre économique mais aussi à une évolution *de* l'ordre économique dans son articulation à l'ordre politique, auquel il semble devenu indispensable en tant qu'outil de perception et d'organisation des opinions et des comportements de la population. Concernant cet aspect des choses, le tournant historique, au regard des contrats passés avec les gestionnaires de plateformes, aura été la campagne présidentielle de Barack Obama en 2008.

Conception patrimoniale des données personnelles ou droit inaliénable de la personne ?

Les Européens, leurs gouvernements et l'Union européenne commencent à prendre peu à peu conscience, à divers degrés, de la valeur économique de leurs données personnelles et de l'hémorragie de capital que représente leur captation continue par des entreprises situées hors de l'Union. Notre sensibilité continentale est pourtant, aujourd'hui encore, plus disposée à traiter *in abstracto* des questions, certes fondamentales, de libertés publiques et privées que de ce que nous qualifions ici de mutation économique. Il est indéniable que ce phénomène entraîne des violations de droits et des restrictions de libertés, certaines évidentes, d'autres, plus surnoises. Mais ne serions-nous pas en train de traiter le symptôme plutôt que d'éradiquer l'agent déclencheur de la maladie ? Cette controverse d'actualité semble déjà tranchée en France. La secrétaire d'État au Numérique, Axelle Lemaire, s'est clairement prononcée le 14 janvier dernier contre la conception patrimoniale lors de sa présentation à l'Assemblée nationale des grands axes du futur projet de loi sur le numérique.

La conception patrimoniale des données personnelles

Les données personnelles sont autant de fragments représentatifs de notre identité ; nos goûts, nos opinions, nos choix, nos actions, dans la mesure où nous les communiquons à autrui, s'y reflètent. La donnée personnelle permet-elle pour autant l'accès à l'intimité de notre être ? Si, telle une photographie, elle conserve la trace de notre activité digitale, elle s'en distingue par sa disponibilité au calcul. Roland Barthes rappelait que « la photographie ne se distingue jamais de son référent, de ce qu'elle représente. Le [référent] s'entête à être toujours là, il adhère⁷ ». La donnée personnelle



est détachable et calculable. Son potentiel en termes de valeur économique réside d'ailleurs pour l'essentiel dans cette propriété (se prêter au calcul) indispensable à l'élaboration des graphes sur lesquels reposent les espérances de gains économiques des clients des gestionnaires de bases de données. C'est sans doute en raison de ces caractéristiques (être détachable de la personne et calculable) que les données personnelles peuvent être assimilées à des choses plutôt qu'à la personne elle-même et, par là, fonder l'examen d'un droit de propriété les concernant.

Du point de vue du droit, les données personnelles sont pour l'instant *res nullius*, elles n'appartiennent à personne et ne sont donc pas protégées. Comme le souligne Pierre Bellanger, fondateur de Skyrock et auteur de *La Souveraineté numérique* (Stock, 2014) : « Les Pères fondateurs des États-Unis, lorsqu'ils ont rencontré les Indiens, ont décrété que, dans la mesure où ils n'avaient pas de titres de propriété, leurs terres étaient *terra nullius*. Donc, méfions-nous lorsque nos données sont *res nullius* et qu'il y a des intérêts impériaux en face. » Bellanger propose d'assimiler la donnée personnelle à une œuvre originale et d'instaurer un droit de propriété intellectuelle sur le modèle du droit d'auteur. Tel est aussi le point de vue de Jaron Lanier, auteur américain d'inspiration lockienne, qui justifie le droit de propriété applicable aux données personnelles par le travail individuel fourni pour les produire : « Les gens seraient rémunérés pour l'information qui n'existerait pas s'ils n'existaient pas⁸. » Lanier préconise un système de rémunération par micropaiement.

Telle n'est pas la voie que s'apprêterait à suivre la France. Un récent rapport du Conseil national du numérique (CNNum) de juin 2014 affirmait comme « exigence » une « information sans propriétaire », écartant l'idée d'un droit de propriété sur les données numériques. Voici les trois arguments apportés par le rapport à l'appui de ce rejet :

- « Parce qu'elle renvoie à l'individu la responsabilité de gérer et protéger ses données, renforce l'individualisme et nie le rapport de force entre consommateurs et entreprises. »
- « Parce qu'elle ne pourrait que générer des revenus anecdotiques pour les usagers et susciter à l'inverse un marché de la gestion protectrice des données numériques. »
- « Parce qu'elle déboucherait sur un renforcement des inégalités entre citoyens en capacité de gérer, protéger et monétiser leurs données et ceux qui, par manque de temps ou d'argent, abandonneraient ces fonctions au marché. »⁹

Concrètement, ce rapport, remis au gouvernement français dans la perspective du futur projet de loi, préconise dans un premier temps de confier à une institution nationale (à créer ?) la responsabilité de gérer et de protéger les données individuelles. Plus encore, il recommande d'éviter la constitution d'un marché de la gestion protectrice des données numériques, c'est-à-dire de bases de données privées se rémunérant



auprès des individus contre des services de protection et de gestion. Mais ces acteurs de marché n'existent-ils pas déjà ? Et si ce n'est le cas, sur quel fondement juridique empêcher leur installation hors des frontières et leur commerce avec des internautes français ? Comme la Chine le fait pour ses propres citoyens, interdira-t-on aux Français de s'adresser au privé de droit étranger plutôt qu'à l'État ? Enfin, cette posture ne revient-elle pas à décourager la création de gestionnaires privés de droit français, entérinant la situation actuelle ? Il est permis de douter que l'on puisse attendre d'une posture aussi irréaliste et antilibérale, qui en appelle à placer sous la seule responsabilité étatique la gestion et la protection des données individuelles, une réelle efficacité face à la souplesse d'adaptation du marché mondial aux futures évolutions juridiques nationales.

Quant à la piste de travail, évoquée par Axelle Lemaire devant les députés, d'un « droit à l'autodétermination informationnelle » inspiré d'un concept élaboré par la Cour constitutionnelle allemande en 1983 (bien avant Internet) et récemment repris par le Conseil d'État¹⁰, il ne semble guère à même d'éviter le pillage de la valeur économique des données personnelles. Tout au plus sert-il de garde-fou par rapport à certains droits fondamentaux de la personne, définis avant l'ère numérique, ce qui est fort précieux mais ne résout en rien la problématique économique des données personnelles et l'hémorragie de valeur à laquelle nous assistons, impuissants.

S'il est légitime de douter qu'une main invisible garantisse l'intérêt général en laissant libre cours aux échanges individuels sur un marché mondial, il semble pour autant illusoire d'imaginer qu'une législation nationale puisse constituer une digue suffisante à arrêter, gérer et protéger les flux de données personnelles qui parcourent le monde numérique. Les propositions actuelles du gouvernement français ne nous semblent donc pas répondre à l'enjeu économique. Pour faire un parallèle avec la proposition de Thomas Piketty concernant l'instauration d'une taxation mondiale sur le capital¹¹, c'est seulement à l'échelle du système international qu'un mécanisme de régulation du marché des données personnelles pourrait être efficace tout en préservant la liberté de communication des individus et leurs droits fondamentaux. Il s'agit là, selon l'expression de l'économiste français, d'une « utopie utile », en dehors de laquelle il semble difficile d'imaginer des mesures efficaces.

Le problème de l'exploitation abusive des données reste donc à ce jour entier. Les profits qu'en escomptent les GAFA (Google, Amazon, Facebook, Apple) à la seule échelle européenne sont estimés à mille milliards de dollars et échappent en grande partie à la fiscalité des États concernés (cf. ci-dessous l'article de Jérôme Brun). Ils représentent un réel pillage de ressources issues de nos territoires, le plus souvent attachées à des résidents fiscaux. Nous ne traiterons pas ici de la question de la fiscalisation nationale de ces profits, pourtant très importante tant en termes de finances



publiques que d'égalité de traitement par l'État des acteurs économiques opérant sur son territoire. Nous renvoyons sur ce sujet à l'excellent rapport de Nicolas Collin et Pierre Colin sur la fiscalité de l'économie numérique¹².

La conception des données personnelles comme droit inaliénable de la personne

Même détachables de la personne et calculables, les données personnelles renvoient à notre identité personnelle telle, en tout cas, que nous souhaitons ou acceptons de l'exposer au regard d'autrui. Sans doute pas comme une photographie de cette identité en tant qu'unité et totalité, mais à la manière impressionniste, en représentant le mouvement, l'action, plutôt que l'essence et la stabilité. Toute trace est ambiguë en ce sens qu'elle met au présent le passé, rendant faussement vivante une réalité morte, offrant une image par nature mensongère de l'être dont elle présente un reflet déformé. Il est donc fondamental de protéger juridiquement la liberté de la personne en lui permettant, si elle le souhaite, de récuser les traces numériques de son identité passée (droit à l'oubli, au déréférencement, à l'effacement des données). Il convient aussi, sur le modèle du droit à l'image, de lui conférer le droit d'accéder à l'ensemble des traces numériques qu'elle a déposées ou qui la désignent nommément ou de manière identifiable sur les plateformes. Enfin, pour peser un peu plus sur les grandes entreprises qui gèrent nos données personnelles, pourquoi ne pas autoriser d'ores et déjà les actions de groupe (*class actions*) dans le domaine numérique ?

Mais revenons sans ambages à la question d'urgence : face au hold-up économique mondial qui se joue sous nos yeux, une réponse en termes de réaffirmation des droits fondamentaux de la personne n'est-elle pas aujourd'hui insuffisante ? N'y a-t-il pas plutôt pour le politique, en raison du péril économique national et de l'immaturité actuelle de notre arsenal de protection juridique, une série de mesures d'urgence à prendre, consistant pour le moins à alerter le citoyen des risques qu'il court, tout en demandant aux philosophes et aux juristes de travailler, si possible avec des confrères européens, à un projet de convention internationale qui présenterait des propositions réellement protectrices des droits fondamentaux dans le cadre d'un marché libre ? Un tel travail pourrait constituer pour notre pays, dont la tradition d'exportation de la règle de droit est établie de longue date, une contribution historique à la réglementation du nouvel espace économique mondial.

Notes

1. Donnée à caractère personnel : nous nous référons ici à la définition utilisée dans la directive communautaire 95/46 : « Une donnée personnelle est toute information concernant une personne physique identifiée ou identifiable ; est réputée identifiable une personne qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un



- numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments spécifiques, propres à son identité physique, physiologique, psychique, économique, culturelle ou sociale. »
2. Robert Heinlein, *The Moon is a Harsh Mistress*, New York, G. P. Putnam's Sons, 1966.
 3. Milton Friedman, *There's No Such Thing as a Free Lunch*, Chicago, Open Court Publishing Company, 1975.
 4. EU Commission, *Case N°COMP/M.5727-Microsoft/Yahoo ! Search Business 18/02/2010, parag.100*
 5. À défaut de définition officielle, nous proposons ici une définition d'usage : une plateforme numérique est un portail (site web supportant de gros trafics et servant de porte d'entrée sur un ensemble de sites) et une base de travail (dans le sens de mise à disposition d'outils et de moyens).
 6. Kant, *Leçons d'éthique*, Paris, Le Livre de poche, 1997, p. 292. Il est intéressant d'observer que ce rappel par Kant d'une exigence morale majeure comporte une précision de taille. Ce qui est condamné, c'est l'utilisation de la personne d'autrui « seulement comme un moyen ». Kant laisse le champ ouvert à une utilisation respectueuse, « toujours en même temps comme une fin » et il condamne clairement non seulement cette abomination qu'est l'esclavage mais ce qui serait un déraisonnable fétichisme de la personne.
 7. Roland Barthes, *La Chambre claire*, Paris, Gallimard, 1980.
 8. Jaron Lanier, *Who owns the Future ?*, New York, Simon & Schuster, 2014.
 9. *Rapport sur la neutralité des plateformes numériques*, « Les bases de la répartition équitable de la valeur des données », p. 37.
 10. <http://www.conseil-etat.fr/Decisions-Avis-Publications/Etudes-Publications/Rapports-Etudes/Etude-annuelle-2014-Le-numerique-et-les-droits-fondamentaux>.
 11. Thomas Piketty, *Le Capital au XXI^e siècle*, Paris, Le Seuil, 2013.
 12. Nicolas Collin et Pierre Colin, *Mission d'expertise sur la fiscalité de l'économie numérique*, janvier 2013.

La gratuité dans le numérique : un hold-up à 1 000 milliards ?

Jérôme Brun (1969 s)

Mathématicien de formation, il a d'abord exercé comme enseignant-chercheur à l'Université de Nice puis il a rejoint de grandes sociétés de service informatique, GSI en 1985 puis Atos en 1997. En 2013, il a fondé Basep Consulting, société dédiée au conseil en transformation numérique.



Les services gratuits ont eu leur place de tout temps et dans tous les métiers, fondés souvent sur la logique d'attirer le chaland puis de l'inciter à consommer davantage.

Dans l'économie numérique¹, ce modèle promotionnel fonctionne à plein puisque, à la différence de l'industrie ou des services de main-d'œuvre, le coût de



réplication d'un service est quasi nul. Mais le modèle va plus loin puisque la gratuité est *de facto* la norme, alors même que les sociétés Internet sont parmi les plus fortes valorisations boursières au monde. Le modèle repose en fait sur l'utilisation de nos données personnelles, et nous allons suivre pas à pas ce « rapt » et en examiner les implications économiques.

C'est gratuit (et ça le restera toujours)

Cette phrase, avec sa parenthèse qui sonne comme un défi, figure sur la page d'accueil de Facebook et, de fait, les seigneurs du numérique (Google, Facebook, Twitter, Instagram, WhatsApp...) ne proposent, pour l'essentiel, que des services gratuits pour le grand public.

Les seigneurs de second rang (LinkedIn, jeux vidéo, sites d'information...) fonctionnent souvent sur le mode semi-gratuit du *freemium* : les services de base sont gratuits et seuls les utilisateurs désirant un peu plus de fonctionnalités (et le fournisseur va les y inciter...) doivent payer pour cela.

Le site Wikipédia est également gratuit et, comme le logiciel libre, soumis à la règle des *creative commons*. Par ailleurs, Wikipédia fait appel de temps à autre à des contributions en numéraire sur une base volontaire (mais quand même avec réduction d'impôt!).

Les acteurs qui fournissent *in fine* des services de l'économie réelle, comme BlablaCar², Airbnb ou Uber, fonctionnent en prélevant un pourcentage modéré sur le coût de chaque service effectivement délivré. Les sites d'e-commerce sont gratuits et prélèvent, en général auprès des fournisseurs, une marge sur les produits commandés. Enfin, il existe des fournisseurs de services vertueux (État, municipalités, services publics) qui doivent s'accommoder du gratuit, sans lequel leurs services auraient peu de chance d'être utilisés.

Il s'agit d'une inversion de pouvoirs : le modèle gratuit est imposé par la base des utilisateurs, de génération Y pour l'essentiel, et les acteurs dominants de l'économie classique doivent s'y conformer. Notons que ce modèle gratuit, en habituant à ne pas payer sur Internet, a eu des effets dévastateurs collatéraux dans le monde des médias et de la culture.

Les sociétés du numérique valent des fortunes, elles se rachètent à tour de bras, les investissements informatiques sont conséquents, les salaires parfois indécents, et pourtant les utilisateurs/clients ne payent pas ou peu : le compte n'y est pas, pour paraphraser nos syndicalistes. Le véritable moteur de cette économie est derrière la scène et repose sur l'exploitation des données personnelles.

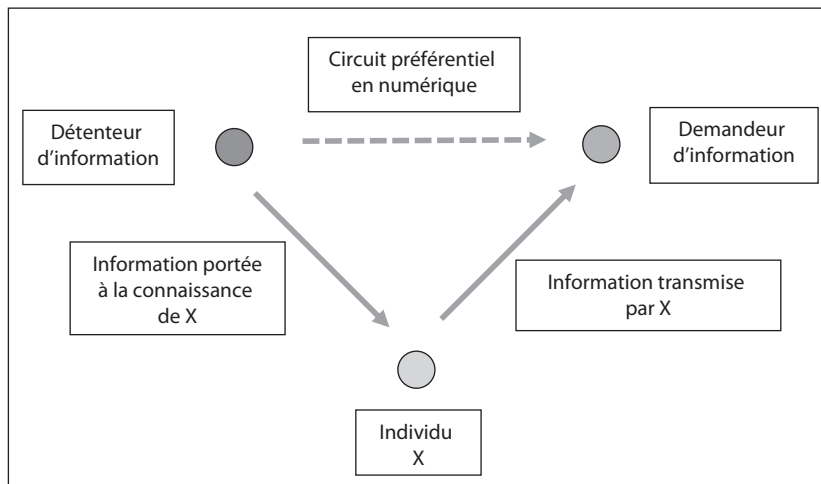


Le modèle économique lié à la captation des données personnelles

La circulation des données personnelles implique trois acteurs :

- Un individu X qui vit sa vie normale (sans se douter nécessairement de ce qui suit).
- Un « détenteur » d'information qui possède et maintient à jour des données concernant X. Exemples : réseaux sociaux, employeurs, services de l'État, hôpitaux, opérateurs téléphoniques, banques, clubs et abonnements divers, commerçants, compagnies aériennes, organisations caritatives, la liste est sans fin. Petit exercice conseillé : faites la liste pour vous-même, il y a fort à parier que vous renoncerez, découragé, après quelques minutes.
- Un « demandeur » d'information qui cherche à obtenir des informations fiables sur X. Exemples : commerçants souhaitant proposer à X un produit « ciblé », assureurs ou organismes de crédit s'enquérant des risques associés à X, services de l'État, organisations, clubs ou partis cherchant à vous attirer en leur sein, la liste est également sans fin mais, à la différence de la précédente, elle est totalement opaque pour X.

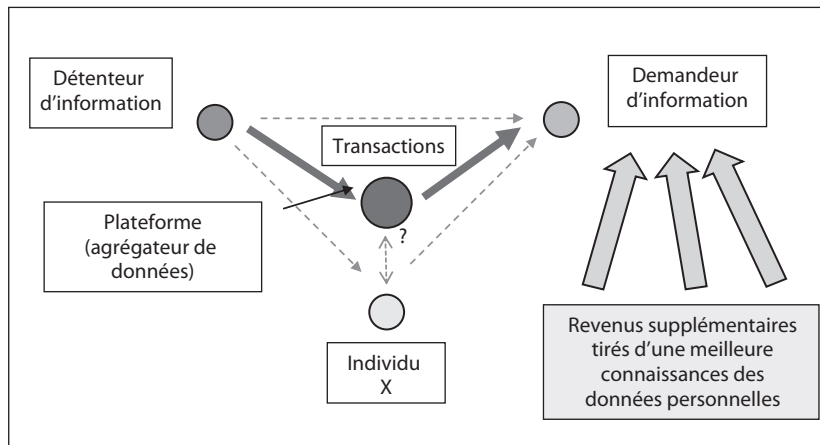
Le schéma d'échange d'information est, en théorie, le suivant :



Le circuit « normal » d'information est indiqué en traits pleins et se rencontre dans la vie « réelle » (non numérique) : je montre mon avis d'imposition pour louer un appartement, je montre une quittance de loyer pour mon abonnement téléphonique, etc. Ce circuit est à présent marginal en raison de la croissance de la masse d'informations, de la diversité des détenteurs et de la forte demande liée à la valeur et à la qualité des informations.



Le circuit économique de l'échange des données personnelles numériques est devenu le suivant :



L'apparition des acteurs de type plateforme est venue fluidifier ce marché, théorisé par notre prix Nobel Jean Tirole et Jean-Charles Rochet sous le nom de *multisided market*³. La plateforme achète au détenteur les données, les agrège puis les revend au demandeur. Il arrive que la plateforme soit elle-même un détenteur de données, Facebook est probablement la plus grande plateforme au monde, mais il existe des acteurs spécialisés très puissants, et inconnus du grand public, comme Axiom, Exelera ou Experian.

Le demandeur, muni de données personnelles et à jour, a tous les atouts pour connaître nos habitudes, nos préférences, nos intentions de consommation. Il peut se baser sur des informations très factuelles et faire des démarches commerciales directes, mais il peut aussi découvrir des signaux faibles sur de nouvelles tendances et lancer avant tout le monde le produit que certaines personnes désirent sans même l'avoir formulé explicitement. Les sommes liées à l'augmentation des revenus et des bénéfices des récipiendaires des données sont considérables, et le cabinet BCG évalue la création de valeur associée, *en Europe seulement*, à 1 000 milliards de dollars en 2020⁴, d'où le titre de cet article.

Notons au passage que l'utilisateur est devenu hors-jeu dans ce schéma économique, tout juste peut-il se battre au coup par coup pour que tel ou tel détenteur de ses données ne les cède pas à une plateforme. Nous avons cependant gardé une flèche pointillée entre celle-ci et l'individu car il serait envisageable que l'individu vende lui-même une partie de ses données personnelles à la plateforme, et quelques sociétés envisagent déjà ce marché. Catherine Hartog pointe bien dans son article les questions juridiques et philosophiques qui se profilent derrière un tel commerce.



Gratuité, bien-être et dollars

Arrêtons-nous un instant sur le phénomène Facebook, qui concerne plus d'un milliard d'individus à travers la planète.

Gratuité d'abord : le temps que passe ce milliard d'individus sur Facebook est « gratuit » au premier sens du terme, en ce qu'il ne s'accompagne de flux financiers ni dans un sens ni dans l'autre. Notons, pour fixer les idées, que ce temps en une journée est supérieur au temps travaillé total en France pendant cette même journée.

Bien-être ensuite : si les membres font cela c'est qu'ils en retirent un bien-être qu'ils jugent au moins équivalent au temps passé. Ce bien-être vient des contacts, des échanges, de la reconnaissance, de l'intérêt d'apprendre au contact de gens qui partagent vos goûts. L'ère numérique, avec ses facilités de communication, a créé chez les *digital natives* cette envie de vivre une aventure collective, dont les implications sont bien décrites par notre camarade Henri Verdier et Nicolas Colin dans leur livre *L'Âge de la multitude*⁵.

Dollars enfin : loin de ces considérations hédonistes, le « travail gratuit » effectué par les membres permet de constituer un véritable trésor de traces numériques qui va être exploité par Facebook pour se faire rémunérer pour des propositions commerciales très bien ciblées.

On pourra s'insurger contre le fait que nos données personnelles soient ainsi captées et utilisées par des acteurs qui nous sont inconnus, avec toutes les dérives possibles du genre Big Brother ou Snowden. Nous devons cependant être conscients que la majorité des enfants du digital (nés après disons 1990) apprécient qu'on leur propose des produits ou des activités qui correspondent à leurs goûts et qu'ils pourront partager avec leurs relations.

Notre cher Oncle Sam

La quasi-totalité des plateformes et des récipiendaires de données est localisée aux États-Unis. Les Américains sont nos grands amis, leurs sociétés sont les champions incontestés du numérique mais nos données personnelles européennes sont bel et bien captées et hébergées par des acteurs américains.

Il serait un peu long de détailler l'historique et les étapes de ce hold-up. L'exemple le plus fréquent se fait *via* l'adhésion imprudente de citoyens européens à des sites qui ne précisent pas le lieu d'hébergement des données ; on peut cependant excuser lesdits citoyens, par exemple les conditions générales d'Amazon ne sont accessibles qu'en ligne et comportent plusieurs centaines de pages en anglais (avec renvois). Mais il y a encore plus maléfique : même si le site promet aux citoyens européens un hébergement de leurs données en Europe (en fait en Irlande où tous les géants de l'Internet ont installé leurs *data centers* européens), le citoyen européen n'est pas



pour autant à l'abri. En effet l'accord, dit Safe Harbor, datant de 2001 entre l'Union européenne et les États-Unis permet aux entreprises américaines s'autodéclarant Safe Harbor de transférer les données aux États-Unis en « promettant » de respecter la directive européenne de 1995 sur la protection des données personnelles. De l'avis général, cet accord, dont le contrôle est *uniquement* confié à l'opaque *Federal Trade Commission*, est une véritable passoire au bénéfice des acteurs américains. Toutes les tentatives européennes pour le remettre en cause ont jusqu'à présent échoué face à la menace de veto de l'Irlande.

Nos données personnelles européennes, ainsi transférées physiquement aux États-Unis, sont devenues orphelines juridiquement : la loi américaine ne protège que les données des citoyens américains, et les lois européennes ne s'appliquent pas *en pratique* outre-Atlantique. Nos données sont alors libres d'être cédées au plus offrant, sous notre regard consterné.

Les entreprises américaines sont dès lors les mieux placées pour en extraire la valeur et en tirer un avantage compétitif considérable. Leurs moyens financiers leur permettent ensuite une innovation permanente dans tous les secteurs (Google en étant l'exemple le plus abouti) et, le cas échéant, le rachat de *start-up* européennes. Des réussites européennes comme Blablacar, Dailymotion ou Spotify sont rarissimes, et encore les deux derniers ont échappé de justesse à des tentatives de rachat de Yahoo ! et Google respectivement.

Il faut également évoquer la fiscalité du numérique, vaste sujet qui est traité de façon remarquable dans le Rapport Collin-Colin de 2013⁶. Ce rapport aborde en profondeur de nombreux thèmes qui ne sont qu'effleurés ici, notamment la notion de travail gratuit de l'utilisateur qui est une caractéristique forte de l'ère numérique et qui est peu imposable par principe.

On y apprend par exemple que les impôts du GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon) acquittés en France pour l'année 2011 se sont élevés à 4 millions d'euros alors qu'ils auraient dû être d'environ 500 millions en régime fiscal français « normal » ; notons bien qu'il ne s'agit pas de fraude mais d'optimisation *via* des prix de transfert adaptés entre sociétés et holdings au Luxembourg, Pays-Bas, Angleterre et Caraïbes. Quant à la création de valeur à partir des données personnelles européennes, elle est sous les radars et évidemment libre d'impôts. Le rapport Collin-Colin est toujours d'actualité, en raison notamment des veto britanniques à toute approche de fiscalité européenne.

Nous touchons là un sujet plus vaste, celui de la régulation à inventer des multinationales dominantes qui est très justement abordé par notre camarade Olivier Basso dans son dernier ouvrage *Politique de la Très Grande Entreprise*⁷.



C'est grave, docteur ?

En guise de conclusion, on peut dire que le numérique, outre sa gratuité, apporte beaucoup de bienfaits à l'humanité et aussi quelques dangers. Parmi ces dangers, l'abandon progressif, malgré nous, de grandes parties de notre sphère privée, et la domination des entreprises américaines sur l'Europe. Je pense que le deuxième danger est le plus menaçant pour notre futur.

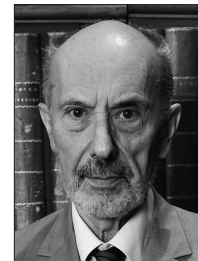
Notes

1. Nous utiliserons le terme « économie numérique » ou « numérique » pour désigner le marché des services aux particuliers basés sur Internet.
2. Blablacar a été fondée et est dirigée par notre camarade Frédéric Mazzella (1997 s).
3. Jean-Charles Rochet et Jean Tirole, « Platform Competition in Two-Sided Markets », *Journal of the European Economic Association*, 2003, n° 37, p. 645-667.
4. John Rose, Olaf Rehse et Björn Röber, *The Value of our Digital Identity*, 2012. www.bcg-perspectives.com
5. Nicolas Colin et Henri Verdier, *L'Âge de la multitude*, Paris, Armand Colin, 2012.
6. Pierre Collin et Nicolas Colin, *Mission d'expertise sur la fiscalité de l'économie numérique*, 2013, www.economie.gouv.fr/files/rapport-fiscalite-du-numerique_2013.pdf
7. Olivier Basso, *Politique de la Très Grande Entreprise : leadership et démocratie planétaire*, Paris, Puf, 2015, p. 246 sq.

LE FINANCEMENT DE L'ACCÈS À L'INFORMATION SCIENTIFIQUE

Denis Jérôme

Il est directeur de recherche émérite au CNRS et membre de l'Académie des sciences. Chercheur en physique de la matière condensée à l'Université Paris-Sud, il a découvert la supraconduction des matériaux organiques (bien que non normalien !). Rédacteur en chef de diverses revues scientifiques européennes pendant de nombreuses années, il a été l'artisan, en 1999, de la fusion des publications françaises, allemandes et italiennes dans le domaine de la physique.



Deux facteurs ont profondément affecté le paysage de la diffusion de l'information scientifique. L'un sociétal, dû à l'émergence, dans des pays qui en étaient dépourvus au siècle dernier, d'une activité scientifique de haut niveau, l'autre technologique, avec le développement de l'Internet qui a durablement modifié les canaux et usages habituels de la diffusion de la connaissance scientifique. Ce développement a rendu possible le partage des connaissances validées, entre pays développés et pays en voie de développement d'une part, et entre les scientifiques eux-mêmes, d'autre part, en évitant les redondances de travaux, augmentant de fait l'efficacité de la recherche pour chacun.



Une clarification est nécessaire pour favoriser l'accès libre à l'information, à budget constant, voire décroissant, tout en respectant le principe fondamental de l'évaluation des publications par les pairs, le *peer-review*, et l'existence des journaux auxquels les chercheurs sont attachés. Pour atteindre cet objectif, les solutions existantes sont examinées ici de façon critique et réaliste.

Il est nécessaire de souligner en préambule que le tout-gratuit pour l'information évaluée est un leurre. Même si l'évaluation des articles est pratiquée bénévolement par les pairs, la tenue d'un secrétariat de rédaction, la mise en forme éditoriale, l'ajout de liens de références et la diffusion ont un certain coût que les scientifiques doivent assumer.

Une loi de Moore pour les revues scientifiques

Les premières revues scientifiques sont nées à la fin du XVII^e siècle. Le *Journal des savants*, créé par Colbert en 1665, est l'ancêtre des *Comptes rendus de l'Académie des sciences* précédé en 1664, en Grande-Bretagne, par les *Proceedings of The Royal Society*. La figure 1 montre la croissance quasi exponentielle des journaux avec un doublement de leur nombre tous les vingt ans. On estime actuellement à 25 000 la quantité de revues à comité de lecture, toutes disciplines des sciences de la matière et du vivant confondues (correspondant à la publication d'environ deux millions d'articles par an). Depuis une dizaine d'années, on observe une augmentation de cette croissance, sans doute due à la révolution technologique que nous vivons en matière de diffusion de l'information avec le développement de la diffusion en accès libre. C'est précisément cet aspect que nous allons examiner dans la suite de cet article.

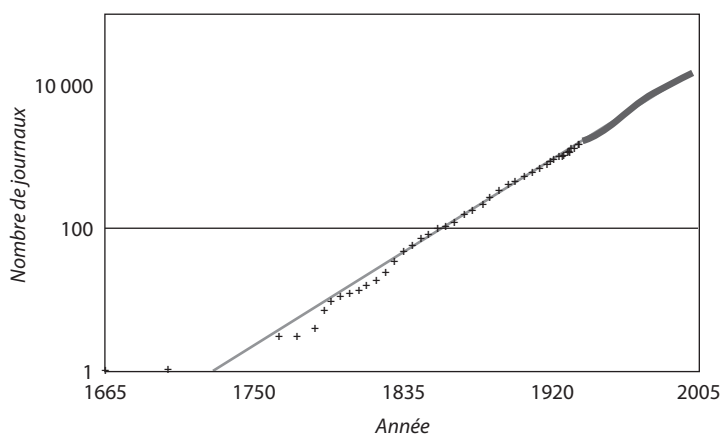


Figure 1. Évolution du nombre de périodiques scientifiques depuis 1665 (d'après M. Mabe, *Serials*, 16, 191, 2003).



Les différents canaux de diffusion des revues

En 2008, déjà, la proportion de revues uniquement papier était très minoritaire. Seules 15 % des revues avaient une diffusion uniquement papier alors que 18 % avaient adopté le modèle *gold* de l'accès libre que nous allons évoquer plus loin. Le pourcentage de revues en libre accès *gold* est en très forte augmentation si l'on se réfère à leur taux de croissance annuel de l'ordre de 17 % (figure 2). Notons que 80 % des nouvelles revues créées en 2014 sont en *open access gold* (rapport de la DIST-CNRS, février 2015).

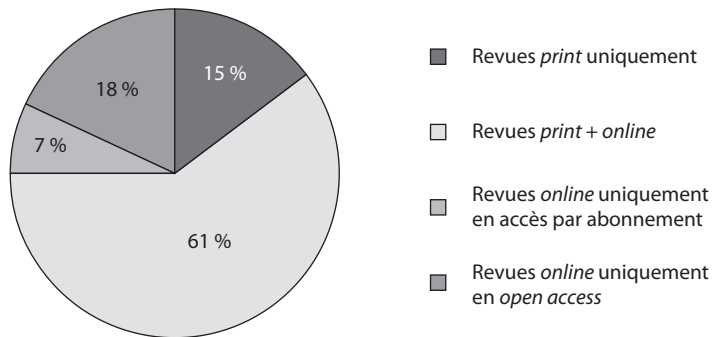


Figure 2. Répartition des supports de diffusion en 2008. Les revues en accès libre *gold* sans abonnement représentaient 18 % du total. Cette proportion est en constante progression (d'après le rapport du Groupement français de l'industrie de l'information, GFII, janvier 2010, fig. 10).

Différentes déclinaisons de l'accès libre

Archives ouvertes (*open archive initiative*)

Les archives ouvertes sont constituées par des serveurs (réservoirs) de documents consultables gratuitement, qui peuvent prendre diverses formes : soit un rapport – la version auteur d'un document soumis pour publication à une revue –, soit la version éditée incluant l'évaluation par les pairs d'un article accepté pour publication, ou la version publiée avec les valeurs ajoutées par l'édition, des notices bibliographiques. ArXiv, dans le domaine de la physique, et PubMed Central dans celui des sciences du vivant, sont deux exemples représentatifs d'archives disciplinaires. Parmi les nombreux mouvements et initiatives de ces dix dernières années autour des archives ouvertes, on note un développement général des archives institutionnelles. En France, cet essor a connu un aboutissement avec la signature à l'Académie des sciences, le 2 avril 2013, de la convention de partenariat en faveur des archives ouvertes et de la plateforme mutualisée HAL du Centre pour la communication scientifique directe du CNRS. Le coût de telles archives reste modeste : il revient pratiquement à celui de la tenue d'un serveur¹.



Le phénomène des archives ouvertes est plus ou moins développé suivant les disciplines² mais ne modifie pas fondamentalement le paradigme financier des abonnements. Dans la mesure, cependant, où un article n'a reçu en moyenne, au bout d'une année, que 60 % de la consultation qu'il aura durant toute sa « vie », l'obligation de dépôt sur une archive ouverte serait susceptible d'affecter la marge dégagée par les éditeurs, qui pourraient être tentés d'augmenter le prix des abonnements³.

Ainsi il existe certains inconvénients à l'archive ouverte : absence d'évaluation des manuscrits des auteurs, transfert du manuscrit vers l'archive devant être effectué par le chercheur, délai nécessaire pour accéder à l'information validée. Et l'archive ne peut offrir que ce qu'elle possède, d'où généralement l'impossibilité d'accéder à des documents anciens.

Mais les avantages des archivages ouvertes sont significatifs : tout d'abord la gratuité de la consultation de documents pérennes, ensuite un moyen de pression sur l'appétit financier des grands éditeurs quand cet archivage ouvert pourra coexister avec l'accès libre institutionnel. La notion d'archive ouverte est souvent associée au modèle d'accès libre vert : cela veut dire que la visibilité d'un article, lorsqu'il s'agit d'une version publiée, n'est effective qu'après une période d'embargo de durée variable suivant les éditeurs (de 6 à 18 mois) qui peut aussi constituer une clause définie dans les mandats de dépôts, lorsqu'ils sont obligatoires, par les organismes finançant la recherche.

Accès libre vert

Il s'agit d'un accès libre, mais différé dans le temps, qui est accepté par l'éditeur après un embargo de 6, 12 ou 18 mois, voire plusieurs années, suivant les disciplines. Ce sont les éditeurs qui, à l'issue de cet embargo, permettent aux auteurs de rendre l'accès libre à leur article sur le site de leur choix. Ce modèle ne modifie pas le modèle économique actuel puisque des abonnements demeurent, mais il freine une diffusion rapide de l'information. Par définition, c'est un modèle qui ne peut à la fois concilier une information immédiate et validée et assurer la stabilité économique de la diffusion par les éditeurs, puisque diminuer la durée de l'embargo entraînerait un déclin des revenus générés par les abonnements. L'accès vert dépend donc des auteurs – c'est-à-dire de leur volonté de mettre en accès libre, dans une archive ouverte, leurs travaux de recherche publiés dans des revues « traditionnelles » –, et des éditeurs qui l'autorisent.

Accès libre doré (*gold*)

Ce sont les éditeurs qui fixent le montant à acquitter par les auteurs (ou leur organisme de recherche) pour les articles publiés, l'APC (*article processing charge*), en échange de quoi les articles sont publiés en accès libre visible universellement sur le



site de l'éditeur. On se trouve face à la loi du marché avec tous les excès possibles dans un sens où dans l'autre et la porte ouverte aux éditeurs dits « prédateurs ». Les APC de journaux de prestige qui n'acceptent qu'une faible proportion des soumissions (c'est le cas de *Nature*, par exemple, qui en accepte environ 8 %) seront beaucoup plus élevés que ceux de journaux moyens ayant un taux d'acceptation de 50 % (voir tableau ci-dessous).

Certains éditeurs cassent les prix avec des APC inférieurs au coût moyen. Ce sont des éditeurs (prédateurs) peu regardants quant aux contenus qu'ils publient, qui pratiquent des évaluations scientifiques réduites voire inexistantes.

Accès libre doré hybride

Il s'agit d'un système classique avec abonnement dans lequel les auteurs qui ont acquitté le versement d'un APC obtiennent, en plus, que leurs articles soient placés, dès leur publication, en accès libre sur le site éditeur. On se trouve très clairement devant un modèle à paiement double avec la coexistence de l'abonnement traditionnel et du système doré. Jugé inacceptable par les chercheurs, il rencontre peu de succès.

En revanche, une variante de ce système pourrait être tolérée à titre transitoire, dans la mesure où une revue se serait engagée dans un processus de conversion du modèle à abonnement vers un modèle doré, si l'abonnement pour l'année N est diminué du montant des APC versés l'année N-1.

Frais de publication d'un article en *open access* selon l'éditeur
(rapport GFII, p. 109, source STM Association, 2009)

Éditeur/revue	Modalité OA	Frais de publication en euros
American Institute of Physics	Doré / Hybride	11 250-1 500
American Physical Society	Doré / Hybride	1 084
BioMed Central	Doré	875-1 662
Hindawi	Doré	229-812,5
BMJ Publishing Group	Hybride	1 850-2 660
Cambridge University Press	Hybride	2 250
Elsevier-Cell	Hybride	2 500-4 166
New Journal of Physics (IOPP)	Doré	1 000
PLoS ONE	Doré	1 833-2 375
Royal Society (London)	Hybride	300-450 / page
Springer	Hybride	2 500
Wiley-Blackwell	Hybride	2 500



Accès libre doré sans APC : les épi-journaux

Il existe, depuis 2014, une nouvelle voie gratuite pour l'auteur et le lecteur qui permet la diffusion d'une information validée et éditée. Il s'agit du projet Épisciences qui est une initiative commune du CNRS et de l'Inria, sous la responsabilité du Centre pour la communication scientifique directe (CCSD, unité propre de service du CNRS, créée fin 2000, qui héberge notamment le serveur HAL). Ce sont des épi-journaux hébergés par la plateforme HAL.

Des articles soumis à un épi-journal donné sont choisis sur le serveur HAL d'archives ouvertes. Ils sont ensuite traités (évaluation scientifique, édition) suivant des modalités très proches des journaux traditionnels tels qu'on les connaît aujourd'hui et, une fois approuvés, ils sont renvoyés sur leur archive ouverte d'origine, avec le label éventuel de l'épi-journal auquel ils ont été soumis, en cas d'acceptation par celui-ci. Le coût afférent au fonctionnement de chaque revue (secrétariat éventuel, mises aux normes techniques des articles) est à la charge des institutions responsables des revues. Ce modèle existe déjà en mathématiques mais, à ce jour, seul un petit nombre de revues de haut niveau le mettent en œuvre, comme par exemple l'*Electronic Journal of Probability* (<http://ejp.ejpecp.org/>) ou *Documenta Mathematica* (société mathématique allemande, <http://www.mathematik.uni-bielefeld.de/documenta/>). Le coût de fonctionnement de la plateforme Épisciences elle-même est pour l'instant pris en charge par le CCSD (avec le support du CNRS et de l'Inria). L'objectif des promoteurs d'Épisciences est de permettre une émergence forte de l'*open access integral* dans certains secteurs de la connaissance comme les mathématiques, l'informatique ou la physique théorique et, à terme pourquoi pas, dans toutes les autres disciplines académiques. La véritable question posée par ce projet séduisant est de savoir s'il serait capable d'offrir les mêmes services que le circuit de l'édition traditionnelle tout en faisant baisser les coûts de manière significative.

Accès libre institutionnel (IOA)

C'est une solution récemment proposée par l'Académie des sciences (http://www.academie-sciences.fr/presse/communiqu/rads_241014.pdf). Comme il ne faut pas laisser les chercheurs seuls face aux éditeurs pour le paiement des APC, les sommes versées actuellement aux éditeurs au titre des abonnements devraient migrer vers des droits à publier et à être lus immédiatement, gratuitement et universellement. C'est l'éditeur qui effectuerait en plus le transfert des articles vers des archives ouvertes (de type HAL), dès leur publication, afin d'assurer la pérennité des connaissances.



Cet accord devrait être négocié de manière centralisée entre éditeurs et organismes auteurs, à l'image de ce que fait, par exemple, Couperin pour les abonnements. Il permettrait d'assurer des revenus convenables aux éditeurs pour des services réellement rendus. Un modèle similaire a été mis en place en Allemagne (Max Planck-Springer) et en Autriche (ministère de la Recherche-Institute of Physics)⁴.

En France, c'est Couperin qui centralise actuellement les demandes d'abonnements classiques (lecteur-payeur) des différents organismes et universités aux revues d'un éditeur (licence unique) puis en négocie le montant global avec celui-ci. Avec la licence unique, tous les organismes et universités français (plus de 470) passent par Couperin. Pendant la période de transition, une revue comprendra des articles en accès libre IOA (ceux provenant d'organismes français) mais aussi des articles en accès limité (ceux provenant d'organismes étrangers). Aucun paiement n'ayant été acquitté par leurs auteurs ou leurs organismes de tutelle, ces articles ne sont consultables que sur abonnement. Dans le régime transitoire du système IOA, l'éditeur continuera à percevoir de l'organisme de gestion un revenu identique à celui perçu grâce aux abonnements de l'ancien système. Les organismes membres de la licence unique qui ont signé un accord avec l'éditeur d'une revue devraient accéder à tous les articles de la revue, qu'ils soient en accès libre ou limité (ceux-là étant les articles soumis par des auteurs non abonnés à la revue et n'ayant pas versé d'APC). Les auteurs membres d'un organisme appartenant à la licence unique négociée avec l'éditeur pourront soumettre à la revue et seront visibles et lus en accès libre gratuitement par le monde entier. En cas d'augmentation importante du nombre d'articles publiés provenant de ces auteurs, une formule devrait permettre l'ajustement du coût de ces « APC institutionnelles ». C'est le « doré » institutionnel.

On peut espérer voir émerger un cercle vertueux qui conduira d'autres pays à conclure des accords similaires pour l'accès libre, stimulant une transition rapide vers l'accès libre à la totalité du contenu de la revue.

Conclusion

Le mouvement vers l'accès libre aux publications étant désormais entré dans une dynamique qui semble irréversible⁵, il serait grandement souhaitable que la communauté scientifique ne laisse pas les éditeurs commerciaux lui dicter leurs exigences. Nous venons d'examiner les diverses possibilités pour parvenir à un accès libre aux publications scientifiques. Voici maintenant quelques-unes des recommandations proposées par l'Académie des sciences :

1. Soutenir tous les efforts visant à faire baisser le coût des abonnements et, en particulier, le projet de licence nationale unique, en cours de mise en place, dans lequel



- l'État passera un seul contrat avec chaque éditeur au profit de l'ensemble des institutions. L'objectif est l'extension de ce procédé à la contractualisation centralisée du modèle *open access* au niveau national.
2. Demander qu'une comptabilité analytique nationale, contrôlée par la Cour des comptes, intègre l'ensemble des coûts actuellement liés au secteur de l'information scientifique et qu'à budget constant, cette masse budgétaire soit dédiée à la transition progressive vers *l'open access*.
 3. Parmi les solutions possibles, c'est vers l'accès libre institutionnel qu'il faudra tendre, car elle correspond à l'objectif d'accès universel aux résultats de la recherche et permet de contenir les coûts, au moyen d'une négociation unique centralisée. En effet, le paiement des APC ne doit pas grever les budgets déjà restreints des laboratoires.
 4. L'*open access* institutionnel doit être organisé pour garantir à la fois la liberté de lecture et de publication, pour améliorer les méthodes d'évaluation, et pour contrôler en permanence le montant des crédits globalement affectés au système, afin de se prémunir des excès tarifaires qui ont disqualifié le modèle lecteur-payeur.
 5. Le consortium Couperin, ou un nouvel organisme dédié, devrait être chargé de la négociation globale et, pour les revues non intégrées, de la gestion des APC, grâce à ses compétences actuellement reconnues en matière de régulation des coûts d'abonnements.
 6. L'archivage local et national, dont les importants mérites sont reconnus dans les domaines où il est accepté, devra être amélioré pour toutes les disciplines, afin de préserver la pérennité des articles et leur visibilité par les moteurs de recherche.
 7. L'accès libre ne peut se mettre en place sans un examen critique (*peer-reviewing*) avant publication par des chercheurs académiques. Plus largement, il faut encourager la participation des chercheurs académiques à la prise de décision finale, comme le font les journaux édités par les sociétés savantes et les académies.
 8. L'ensemble de ces questions ne peut être résolu au seul plan national. De façon urgente, il importe que des accords soient recherchés au moins au plan européen. En effet, comme le montre la figure 3, la France ne tient pas une place importante en matière d'édition scientifique au niveau international. En revanche, elle contribue à environ 4 % des publications mondiales, s'approchant du Royaume-Uni et de l'Allemagne. Ceci indique qu'une initiative commune regroupant les principaux pays européens pourrait influencer sur le cours de cette transition vers l'accès libre.

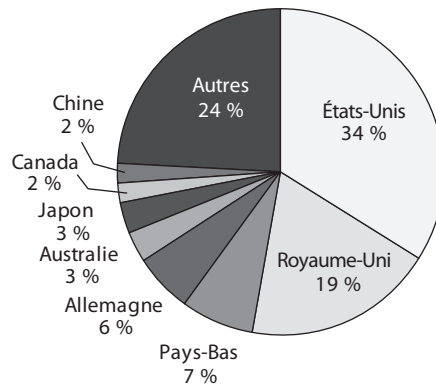


Figure 3. Ventilation géographique de 23 277 revues *peer reviewed* en 2007 (source GFII).

Notes

1. Dans le champ de la physique des hautes énergies et des particules, ArXiv a été fondée aux États Unis au début des années 1990 et est hébergée par Cornell University. Elle accueille aussi bien des « pré-prints » (manuscrits d'auteurs) que des versions finalisées (« version of record »). C'est le seul exemple d'archive ouverte qui soit reconnue comme la véritable « mémoire » scientifique exhaustive des domaines de la physique qu'elle couvre.
2. Dans le champ de la recherche biomédicale, l'archive PubMed Central (PMC), à l'initiative des *National Institutes of Health* (NIH, agence publique de financement de la recherche biomédicale aux États-Unis) est une base d'articles très connue et consultée. Constituée à l'origine sur la base du volontariat des chercheurs déposants, l'archive PubMed Central est désormais soutenue par un mandat de dépôt obligatoire inscrit dans la loi américaine.
3. Dans la majorité des cas, les éditeurs ont des politiques qui permettent aux auteurs de déposer leurs articles dans une archive ouverte (plus de 62 % des éditeurs autorisent l'archivage sous une forme ou sous une autre). Ainsi Elsevier, Springer, Wiley-Blackwell et Taylor & Francis ont défini des politiques encadrant l'archivage par les auteurs. Le projet SHERPA/RoMEO recense et décrit systématiquement la politique des éditeurs en matière d'archivage.
4. 20 % des revenus des éditeurs proviennent des laboratoires privés qui auront progressivement un accès libre à l'information sans abonnement. Ce manque à gagner devrait être versé aux éditeurs par l'organisme de gestion centralisée sous la forme d'une diminution du crédit d'impôt recherche (CIR) (10-15 millions d'euros, soit environ 0,3 % du CIR) à côté des abonnements du secteur public.
5. Le caractère inéluctable et l'attrait de l'accès libre doré n'ont pas échappé aux grands éditeurs commerciaux. Il stimule même des regroupements, tels que la fusion récemment annoncée entre Springer et Macmillan Science Education (groupe qui édite *Nature*).



LA VIE DE L'ÉCOLE

« Après janvier 2015, s'exprimer contre la terreur »
La sociologie est un sport collectif : hommage à Jean-Claude Chamboredon
Jourdan

« APRÈS JANVIER 2015, S'EXPRIMER CONTRE LA TERREUR »

Une semaine de réflexion « Après janvier 2015, s'exprimer contre la terreur » s'est déroulée à l'École normale supérieure du 7 au 14 mars 2015. Associant plus de soixante-dix intervenants à une vingtaine d'élèves, ce projet de normaliens littéraires et scientifiques avait pour objectif de permettre de comprendre le mieux possible ce que donnaient à penser les événements. Notre programme très dense illustre ainsi le désir de distinguer tous les thèmes majeurs d'une réflexion « après Charlie » et l'impossibilité même de les développer tous. Nous espérons qu'au fil de la semaine, des échos se feraient entendre entre les différentes interventions.

L'ensemble des communications et des discussions a en effet permis de déceler les points autour desquels tournent les problématiques fondamentales que nous allons devoir affronter. On retiendra la participation de Robert Badinter, s'adressant au public avec émotion, à propos de l'antisémitisme actuel, et celle d'Hubert Védrine, dessinant les lignes fortes des problèmes géopolitiques contemporains. On saluera la générosité des chercheurs qui ont bien voulu s'associer aux élèves de l'École dans des formats inédits, celle des réalisateurs, musiciens, dessinateurs et comédiens, et celle des élèves qui y ont pris part.

Si certaines interventions n'ont pas eu l'écho attendu, c'est sans doute qu'il était un peu trop tard pour réunir autour de la réflexion, et un peu trop tôt pour organiser cette réflexion dans d'excellentes conditions. Mais ce projet a su rappeler, au sein même de l'École, le temps d'une semaine, la nécessité de prendre acte du contemporain.

Emmanuel Levine (2013 I)

« Je suis Rushdie »

Marc Porée (1975 I)

Il est professeur de littérature anglaise à l'ENS, où il dirige le département LILA depuis 2013. Romantiste de formation, donc dix-neuviémiste, il s'intéresse également à la fiction contemporaine, britannique et/ou post-coloniale. Avec Alexis Tadié, il a publié *Salman Rushdie* (Paris, Le Seuil, « Les Contemporains », 1996).

« *Salman Rushdie est l'intifada de l'imagination*¹. »

Edward Saïd



Pour l'angliciste que je suis, l'attentat contre la rédaction de *Charlie Hebdo* restera à jamais associé à la personne, aux traits du visage et à l'œuvre de l'écrivain Salman Rushdie. Les morts de *Charlie* – tous les morts – font remonter à ma mémoire d'autres victimes, plus nombreuses encore, tombées à la suite de la fatwa du 14 février 1989 édictée par l'ayatollah Khomeiny contre l'auteur des *Versets sataniques* (parus en septembre de l'année précédente) : éditeurs et traducteurs pris pour cibles, librairies plastiquées, livres brûlés en place publique, mais aussi manifestants du monde entier devenus, à leur corps défendant parfois, des victimes collatérales de l'« Affaire Rushdie », sans parler de l'auteur, désigné « Ennemi public numéro 1 », condamné à une existence quasi clandestine pendant près de dix ans et objet de plusieurs tentatives d'assassinat, parfois déjouées d'extrême justesse². Vingt-six ans plus tard, l'histoire semble, de fait, se répéter, avec son interminable cortège de violences, à cette différence près que Charb, Cabu et les autres n'eurent pas, eux, la chance d'en réchapper, contrairement à Rushdie, dont la tête reste toutefois mise à prix, avec l'approbation tacite des autorités iraniennes. On comprendra aisément que ce dernier, depuis les États-Unis où il vit à présent, ait été l'un des premiers écrivains à condamner l'acte odieux, sans langue de bois ni ambiguïté :

Je suis solidaire avec *Charlie Hebdo*, comme nous devons l'être tous, pour défendre l'art de la satire, qui a toujours été une arme de la liberté contre la tyrannie, la malhonnêteté et la bêtise. « Respect pour la religion » est devenu un nom de code pour dire « Peur de la religion ». La critique, la satire et, oui, notre irrévérence intrépide doivent pouvoir s'appliquer aux religions. Combinée aux armements modernes, la religion, une forme médiévale de la déraison, devient une vraie menace pour notre liberté. Ce totalitarisme religieux a provoqué une mutation mortelle au cœur de l'islam et nous en voyons les conséquences tragiques aujourd'hui à Paris.

Il faudra bien sûr revenir sur le propos, y compris pour confronter le discours de l'intellectuel à la pratique du romancier, mais, en attendant, confesserais-je qu'il m'arrive d'espérer, d'imaginer, plutôt, que les dessinateurs de *Charlie* tombés le crayon à la main sur le champ de bataille se soient tous réincarnés... sous les traits de Rushdie, écrivain d'origine indienne, après tout ? Lequel éprouverait d'autant moins de difficulté à reprendre le flambeau que leur combat contre les fanatismes était depuis longtemps le sien. À condition d'ajouter que la sienne, de bataille, était aussi la leur, car on s'en voudrait de chercher ici motif à vaine querelle. Pas plus la concurrence que l'exclusive ne sont de mise. Le « Je suis Charlie » d'aujourd'hui (et on n'ignore rien des ambiguïtés véhiculées par le slogan) vaut largement – vaut très exactement, à dire vrai – le « Je suis Rushdie » d'hier. En théorie du moins, car, qui s'en souvient à l'époque, dans la pratique il n'y eut guère de « Je suis Rushdie ». Abstraction faite des chancelleries internationales – à des degrés divers, cependant : le gouvernement français, pour ne citer que lui, se montrant plutôt frileux



sur ce dossier –, la solidarité envers le romancier traqué et frappé d'indignité fut circonscrite aux seuls « professionnels de la profession », à savoir les intellectuels et les écrivains, ses confrères. Face aux foules dressées en masse contre le profanateur du Coran, pas de bataillons symétriques brandissant des pancartes identificatoires en soutien au nouveau paria et à sa cause d'hier et d'aujourd'hui, celle de la liberté d'expression. Lequel, encore, aussi friand d'Ovide qu'il est féru du Mahabharata, n'en finit pas de camper dans ses livres des personnages mutants, métamorphiques : aussi, la perspective d'un Cabu indianisé, renaissant de ses cendres pour se mêler aux chatoyantes fantasmagories rushdiennes, est-elle à peine moins irréaliste que la magie bien réelle qui transporte son univers fictif, dans le sillage des romanciers latino-américains qui continuent de l'inspirer. Lequel, enfin, car la proposition est réversible, se mettrait du coup à parler la langue des dessinateurs et des journalistes ne faisant plus qu'un avec lui : un Rushdie soudain touché par le don des langues et plus que jamais consacré perroquet de Voltaire, récitant son *Traité sur la tolérance*, mais en v. o. cette fois, en français dans le texte, donc.

Mais trêve de considérations qui, parce que frappées au coin du *nonsense* ou du *wishful thinking*, ne manqueront pas de paraître oiseuses de ce côté-ci de la Manche. Ce qui suit constitue la version remaniée et augmentée d'un propos tenu dans le cadre de la Semaine « Après janvier 2015, s'exprimer contre la terreur ». L'objectif, rappelons-le, était de réfléchir « après » *Charlie*, de se donner du champ, du recul, sans pour autant s'éloigner du « contemporain », afin de mieux en « prendre acte », pour citer Emmanuel Levine, l'organisateur de la manifestation. Ce recul mesuré sur l'évènement, un profond petit livre de Fehmi Benslama le permet fort adéquatement, sur le plan théorique en particulier. *Une fiction troublante*, c'est son titre³, aura aidé l'angliciste que je suis à trouver la bonne distance, ni trop loin ni trop près. Le psychanalyste et grand lecteur de l'Islam y revient sur le roman de Rushdie, avançant des arguments peu souvent entendus et rarement repris depuis. Aussi constituera-t-il une bonne part de mon argumentation, occupée qu'elle est à éclairer la question, non pas directement du blasphème, ni même de la liberté d'expression (dont la signification s'avère à géométrie variable, aussitôt qu'on quitte les rivages de la seule sphère franco-française), mais bien plutôt de la littérature d'imagination, dans son rapport au sacré. Et de manière plus spécifique encore, du statut et de la responsabilité de la *fiction*.

En effet, ce qu'ont de commun le prophète enturbanné dessiné par Luz (et d'autres) en couverture de *Charlie* et le prophète et homme d'affaires Mahound imaginé par Salman Rushdie, dans les pages incriminées des *Versets sataniques*, c'est d'être tous deux *fictifs*. Luz ne déclarait-il pas récemment que, fatigué du *personnage* de Mahomet, il ne le dessinerait plus ? Il se trouve cependant, et comment l'oublier, que ce qui a été mis en jeu dans leur fiction « a non seulement existé, mais donné



fondement à un édifice, à un lieu, à des énoncés qui ont prétendu à une vérité, qui ont inventé un réel » – l'Islam, en clair. Que la fiction de Rushdie, en contrefaisant la révélation coranique, retrouve une fiction établie dans une tradition apocryphe ancienne, très vite écartée, car hétérodoxe, celle des versets soufflés par le diable et admis dans un moment d'égarement au sein du Livre, ne change pas grand-chose à l'affaire. Comment penser un seul instant que sa fiction ne porte pas à conséquence, nonobstant l'évidence, à savoir qu'elle heurte, de fait, la conscience et la croyance des musulmans, pour qui le Prophète n'est ni une fiction ni un personnage ? Et n'est-ce pas dévaloriser le roman que de revendiquer pour lui une extra-territorialité, une innocence, un désengagement pour ainsi dire principiels ?

Tout au contraire, il faut réaffirmer que la fiction importe, qu'elle pèse de tout son poids sur les hommes, « à un titre différent de la vérité du réel mais non moindre ». La fiction, poursuit Benslama, est nécessaire, en tant qu'elle est, justement, friction. Le surgissement, « sur la scène publique entre l'Islam et l'Occident, du livre de Rushdie » – des caricatures du Prophète, plus près de nous – ne vient « ni n'importe quand, ni de n'importe où ». Par friction, on entendra espace de frottement entre, d'un côté, ce que l'Islam tient de plus saint (le prophète) et, de l'autre, le bien culturel jugé le plus précieux en terre européenne, à savoir le sens du profane (lequel signifie la déprise d'avec le sacré, sans obligatoirement impliquer la profanation). Friction potentiellement mortifère entre Occident et monde arabo-musulman ; friction, en définitive, sur laquelle plane « l'ombre grimaçante de l'origine islamique sur le cauchemar de l'immigration actuelle ». On l'oublie trop souvent, *Les Versets sataniques* sont un grand roman de l'errance et de l'exil – exil et errance des tombés d'avion ou de bateau, immigrants issus de la diaspora du sous-continent indien, lesquels sont aussi des « tombés hors du Livre », plongés dans la mécréance, parce que livrés eux-mêmes à la sécularisation occidentale. Chacun se sent inaliénable et légitime dans son rôle : le romancier (le dessinateur), viscéralement attaché à son legs d'incroyance ; le croyant, relié, par ombilic interposé, à la Religion du Livre, qui est aussi le corps du Père, le corps du Texte.

Ce corps textuel et symbolique, c'est le Coran, à travers le « montage textuel » qui préside à sa fondation. C'est à lui que touche le romancier, tout comme il a touché à l'intouchable prophète, en le représentant dans sa fiction. C'est là assurément transgresser, au regard du croyant. Pour l'écrivain, l'enjeu est tout autre. Donner en partage le récit fondateur, le soustraire à l'emprise des imams, voilà ce qu'il revendique, moins pour lui-même qu'au nom de la communauté des croyants (dont il fit un temps partie : Rushdie naquit dans une famille musulmane et ses parents ont quitté l'Inde pour le Pakistan) : « Le tapage fait autour des *Versets sataniques* n'avait au fond qu'un but : savoir qui devrait détenir le pouvoir sur le Grand Récit, l'Histoire de l'Islam, et que ce pouvoir doit appartenir en part égale à tout



le monde⁴. » Ce ne serait que justice, sous-entend l'écrivain, adepte d'une morale décidément démocratique, envers et contre la théocratie. Trafiquant à même le récit de l'origine islamique, il œuvre « selon le protocole maîtrisé d'une textualité européenne », d'après « des procédures de dévoilement qui n'épargnent rien ». Rien n'est laissé au hasard, et c'est assurément la première fois qu'une telle déconstruction du « maillon faible » qu'est la Récitation – ce moment où l'infailibilité coranique a pu être prise en défaut – est menée de l'intérieur, et avec un tel luxe de détails et de connaissances. Rushdie, à tous les sens du terme, savait ce qu'il faisait. Son démontage procède d'un droit, le droit d'en rire (en lieu et place de l'effroi sacré), le droit à la dérision, le droit à la satire, que Fethi Benslama rebaptise, en bonne part, « extrémisme européen ». Ainsi donc, il était programmé qu'extrémisme européen d'un côté et intégrisme musulman de l'autre se rencontrent. Que s'affrontent sans merci les tenants de l'originaire contre ceux de l'universel, du fait de la prétention de l'écrivain à entrer dans le corps symbolique de l'Islam « comme dans un moulin », afin d'offrir « l'origine en partage ».

Revenons à présent à la condamnation par Rushdie de l'attentat contre *Charlie*. Sans appel, elle tranche avec certaines prises de positions plus alambiquées, voire hostiles. Manque-t-elle de nuances ? Rushdie, est-il utile de le redire, a payé pour savoir de quoi il parle. Cela suffit-il à rendre son avis autorisé ? De fait, il doit se croire fondé à penser, en toute connaissance de cause, qu'il rend service à la liberté d'expression en en faisant un absolu, un universel, en la soustrayant à toutes sortes de considérations relativistes ou culturalistes. Ce disant, Rushdie est à l'unisson de la doxa française sur la question. Dans l'univers anglo-saxon, pour ne rien dire du monde arabo-musulman, c'est une conception qui passe mal. On l'a vu à l'occasion de la récente manifestation de soutien à la rédaction de *Charlie Hebdo*, organisée par l'Association du PEN American Centre. Plus de 140 écrivains s'en sont retirés, dont Joyce Carol Oates et Michael Ondaatje, pour ne pas avoir à parrainer la remise du « prix du Courage » aux rescapés de la tuerie. Mais Rushdie sert-il sa cause, et celle de la liberté, en traitant ces auteurs de « lavettes » ou de « fiottes » (*pussies*, en anglais), « à la recherche d'une personnalité » ? On peut regretter qu'inattaquable sur le fond de sa position – de fait, à quoi bon se prétendre partisan de la liberté d'expression, si c'est pour laisser passer l'occasion de condamner les assassins de *Charlie* ? –, Rushdie ait cru bon de négliger la forme, au point de paraître cautionner une conception de la virilité pour le moins passéiste, pour ne pas dire insultante envers les femmes.

Tout ramener, de surcroît, à son expérience personnelle – « J'espère que personne ne viendra un jour leur faire la peau », avait-il lâché en conclusion de sa série de tweets indignés –, n'est pas non plus de bonne guerre, sauf à réserver le droit de s'exprimer sur la question aux seuls à savoir ce qu'il en coûte. Pas plus que la rancune ressassée à l'égard des écrivains qu'il accuse de l'avoir abandonné en son propre temps n'est



la meilleure des conseillères. En tout état de cause, et on s'en tiendra à ce constat objectif, cette intransigeance s'agissant de la religion, « forme médiévale de la déraison » ou du « totalitarisme », pour reprendre ses termes, ne se retrouve guère dans la fiction de Rushdie, et surtout pas dans *Les Versets sataniques*. La place manque, mais il est manifeste qu'y prévalent l'hésitation, l'incertitude, l'indécidabilité quant à la religion de l'Autre, en l'occurrence. Ainsi, à propos de ce roman prétendument irreligieux, ou blasphématoire, il n'est pas peu ironique d'observer combien la possibilité de l'existence du religieux, du divin, de la transcendance, fussent-elles source de brouillages, de confusions et d'aliénations sans nom, s'y trouve pour ainsi dire cautionnée, presque légitimée, et en tout cas respectée, grâce aux outils qui sont ceux de la narration et du romanesque. Flexible, nuancée, tolérante, plurivoque, telle apparaît la voix fictionnelle de Rushdie, volontiers enclin par ailleurs à condamner sans détour l'intolérance des religions. Aussi peu militant, partisan ou péremptoire qu'il est possible de l'être, le roman, malgré toute les provocations dont il est lesté, brille par sa capacité à pratiquer l'ouverture y compris à ce qui se situe aux antipodes de l'incroyance affichée par son auteur intrépide (sans peur, donc, mais pas tout à fait sans reproche, de son propre aveu). Mais pour cela, encore eût-il fallu le lire... Et ainsi on aurait reconnu au romancier sa grande honnêteté intellectuelle. Alors que ses positions récentes sont plus raides, l'époque où il cherchait à prendre du recul, à réfléchir « après » la fatwa, a coïncidé avec une prise de conscience des limites de la liberté d'expression, ainsi que du danger qu'il y a à s'en remettre à l'imagination en matière de création. La croyance instinctive dans la liberté absolue de l'imagination n'est pas loin de relever, ainsi qu'il le reconnaît en 1990 dans « Rien n'est sacré », d'une forme de « fondamentalisme laïque », potentiellement dangereux, « aussi susceptible de mener à des excès, des abus et des violences que les principes de la foi religieuse »⁵. L'imagination peut falsifier, abaisser, ridiculiser, caricaturer, blesser avec « autant de force qu'elle peut clarifier, intensifier, dévoiler ». La littérature, finissait-il par concéder, n'a pas à revendiquer pour elle-même de privilèges, en dehors de celui inhérent à sa nature discursive, langagière : « elle est l'arène du discours, le lieu où la lutte des langages est libre de s'exprimer ».

En 1996, Rushdie se réjouissait de ce que *Les Versets sataniques* fussent enfin sur le point de quitter la première page des journaux pour rejoindre le monde des livres, rubrique à l'actualité assurément moins brûlante, mais ô combien plus durable. Promu d'entrée cause célèbre, mais trop longtemps resté non lu, son roman est en passe de redevenir un objet d'utilité publique. Il n'en est pas rentré dans le rang pour autant, et n'a rien perdu, Dieu merci (!), de sa virulence ; son pouvoir de nuisance, on peut l'affirmer sans craindre d'être démenti, demeure intact. La preuve, c'est que vingt-six ans après, ses virtualités prophétiques viennent de se réactualiser, confir-



mant, si besoin était, le bien-fondé de l'affirmation d'Ezra Pound selon laquelle la littérature est *news that stays news*⁶. Ou pour le dire avec d'autres mots encore :

La littérature est ce qui fermente. Les textes littéraires sont des mères, comme on dit la mère du vinaigre. Cela fermente donc. Un fragment de phrase recopiée d'Ovide ou de Henri Vernes ou de Faulkner agit comme une levure ou comme un fond de tonneau, il fait tourner ce qui n'était que liquide. La littérature est ce ferment, elle est celle qui apporte la « vie fermentante » dans l'univers de chacun, trop souvent pasteurisé. [...] Un livre, c'est trois gouttes de semence et un peu de sang caillé, en manière de fromage, une solution informe d'abord, qui mature et caille en se moulant dans des formes symboliques. La littérature est ce qui fait grouiller ces microbes-là, écume et levain de la vie⁷.

Une plume est distincte d'un crayon, un roman ne saurait être assimilé à un dessin, une caricature ne pèse pas du même poids qu'un livre. Reste que, reliant les dessinateurs de *Charlie Hebdo* et Salman Rushdie, il est un même pacte, signé dans le sang, prononcé au nom d'un même ferment de vie.

Notes

1. *For Rushdie : Essays by Arab and Muslim Writers in Defense of Free Speech*, New York, George Braziller, 1994.
2. On pourra lire avec profit *Joseph Anton, une autobiographie* (trad. Gérard Meudal, Paris, Plon, 2012), ouvrage dans lequel Rushdie relate par le menu ses années de captivité forcée, marquées par les trahisons, petites ou grandes, de nombre de ses proches et collègues. Avant qu'il ne prenne la décision de renouer avec la liberté d'aller et de venir.
3. Fethi Benslama, *Une fiction troublante. De l'origine en partage*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 1994.
4. Salman Rushdie, « Mille jours en ballon », *Libération*, 13 février 1992.
5. Salman Rushdie, *Patries imaginaires : essais et critiques 1981-1991*, trad. Aline Chatelin, Paris, Bourgois, 1993. Cité par Damian Grant, in *Salman Rushdie romancier*, trad. Madeleine Descargues, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2014.
6. Ezra Pound, *ABC of Reading*, 1934.
7. Régine Detambel, *Les Livres prennent soin de nous. Pour une bibliothérapie créative*, Arles, Actes Sud, 2015.



LA SOCIOLOGIE EST UN SPORT COLLECTIF : HOMMAGE À JEAN-CLAUDE CHAMBOREDON

Ces paroles d'hommage ont été prononcées rue d'Ulm le 11 février 2015, en salle Cavaillès, en présence de Jean-Claude Chamboredon (1959 I), à l'occasion de la présentation de son livre *Jeunesse et classes sociales*, recueil de textes édité par Paul Pasquali avec une préface de Florence Weber (1977 L), professeur de sociologie à l'ENS et directrice du département de Sciences sociales, tout juste paru aux éditions Rue d'Ulm, dans la collection « Sciences sociales ». Voir *infra*, p. 157.

Sans tomber dans l'illusion rétrospective, je crois juste de dire que l'histoire de ce livre a commencé bien avant que je ne sois né. Je pense bien sûr aux textes les plus anciens de ce recueil, parus au début des années 1970. Mais je pense aussi à tous les projets d'édition que d'autres, avant moi, ont tenté de lancer à différents moments et qui, pour diverses raisons, ont fini par avorter. Peut-être ont-ils indirectement, sans le savoir, préparé le terrain à cette mise en livre (partielle) d'une œuvre sans ouvrage qui, par sa richesse, sa cohérence et son influence silencieuse, ne pouvait plus demeurer sous une forme aussi dispersée. Tel a été le point de départ de cette belle aventure en laquelle a cru Lucie Marignac, directrice des éditions Rue d'Ulm. Qu'elle en soit remerciée !

Il y a toujours quelque arbitraire à mettre en livre des textes qui, au-delà de leur unité thématique, datent d'époques différentes et de conjonctures pour partie révolues. Mais il y a aussi beaucoup d'avantages à rétablir des continuités intellectuelles occultées par le foisonnement des formats et les hasards des carrières ; en premier lieu, l'avantage de mieux saisir au fil des textes rassemblés en un seul volume, le sens et la portée de concepts ou d'hypothèses qui ne font système qu'après coup, progressivement, enquête après enquête, publications après publications, et dans ce livre chapitre après chapitre.

Je me garderai donc bien de parler ici des qualités personnelles de Jean-Claude Chamboredon (même si je connais celles, incontestables, qu'il doit à ses origines provençales et à son passé de rugbyman...). Je me concentrerai sur ce qu'il a écrit ou coécrit et qui fait de ses textes sur la jeunesse des repères indispensables et, en même temps, des cas exemplaires d'une certaine idée des sciences sociales. Ou, mieux, d'une certaine façon de pratiquer le « métier de sociologue » ; je veux dire aussi bien le livre éponyme que le travail concret censé mériter cette appellation. Pour faire bref, je me bornerai à évoquer trois points importants.

Premier point : ces textes ont beau porter la marque d'époques en partie disparues, ils n'en sont pas pour autant « datés », au sens péjoratif du terme, et c'est bien pour cela qu'ils ont fait date... et continuent de faire date, encore aujourd'hui.



Ainsi, le schème central de l'article coécrit par Jean-Claude Chamboredon et Madeleine Lemaire, dans la *Revue française de sociologie* en 1970, à savoir la dialectique entre proximité spatiale et distance sociale reste, me semble-t-il, toujours valable, même si ce ne sont plus les mêmes catégories sociales qui sont en présence et même si les conditions de logement et de peuplement se sont modifiées depuis trente ans : dans les cités HLM, c'est désormais au sein même des classes populaires les plus précarisées que s'opèrent les mises à distance symbolique et les condamnations morales des résidents socialement les plus proches, à commencer par le voisin basané, le « chômeur-fraudeur » ou ces jeunes en errance qui se font parfois traiter de « racailles ».

De même, les effets pervers des pédagogies nouvelles, bien identifiés dans l'article coécrit par Jean-Claude Chamboredon et Jean Prévot dans la *Revue française de sociologie* en 1973, sont clairement (et dramatiquement) visibles dans le creusement des inégalités scolaires et les malentendus de plus en plus fréquents entre les attentes des acteurs éducatifs et celles des familles ou des élèves des milieux populaires. De même encore en ce qui concerne le processus social de constitution de carrières délinquantes inégalement distribuées, sanctionnées et traitées par les institutions, avec un effet cumulatif très net pour les enfants de sous-prolétaires ou de familles déstructurées : l'actualité récente témoigne ici de l'apport d'une des plus belles conquêtes sociologiques à la compréhension des faits divers les plus tragiques.

Deuxième point : l'une des spécificités des années 1960-1970, qui s'observe clairement dans les travaux de Chamboredon, réside dans le croisement tout en finesse de différentes méthodologies et dans la transgression, assumée mais sans tapage, des frontières disciplinaires. De là son intérêt constant pour la géographie, l'anthropologie, l'histoire, les études littéraires ou encore l'histoire de l'art (songeons par exemple à son bel article sur le peintre Jean-François Millet, paru dans *Actes de la recherche en sciences sociales* en 1977). Or il me semble qu'aujourd'hui ou bien ces transgressions ne sont plus de mise, ou bien elles sont d'emblée érigées en un mot d'ordre creux, souvent utilisé à des fins autopromotionnelles. De ce point de vue, il y a des détours par l'histoire et des retours vers le passé qui, loin de conduire à la nostalgie ou au culte stérile des « classiques », peuvent nous aider à nous libérer des dérives du présent et, particulièrement, de certaines tendances actuelles au présentisme.

Troisième et dernier point : en dépit des grandes découvertes des sciences sociales, un certain nombre d'idées reçues ou de problèmes de société, comme on dit, semblent perdurer. Cela ne veut pas dire que nous ne servons à rien, mais que certaines batailles menées au nom de la rupture avec le sens commun ont été sinon perdues, du moins à demi remportées. En dehors de quelques esprits libres, l'une



des attitudes les plus répandues devant ce constat est de lâcher prise, en se repliant sur le petit monde de la science ou, au contraire, de se jeter à corps perdu dans des polémiques médiatiques pas toujours très utiles. Dans le cas de Chamboredon, il y a je crois une autre attitude, beaucoup plus efficace à la fois scientifiquement et politiquement, qui a consisté à ne jamais tomber dans le prophétisme militant, sans pour autant perdre de vue les grands enjeux sociaux et politiques tels qu'ils se présentent dans la vie réelle de tout un chacun.

Je conclurai en évoquant les rôles, très divers mais toujours cruciaux, que Chamboredon a endossés pour tous les gens qu'il a côtoyés. Pour emprunter les métaphores sportives qu'il affectionne, il a tour à tour joué, selon les moments, les institutions et les personnes, les rôles de « coéquipier », de « passeur », de « meneur », de « pilier », de « coach » et, pour des gens de ma génération, de « demi d'ouverture ». Il a ainsi contribué, sans doute bien plus qu'il ne l'imagine lui-même, à forger des parcours qui ont aussi marqué après lui l'histoire de la sociologie française. Par-là, il a démontré, peut-être sans trop s'en rendre compte, que si pour certains la sociologie est comparable à un « sport de combat », elle est d'abord et avant tout un sport collectif.

Paul Pasquali (CNRS)



JOURDAN

Et pour ceux qui se demandent où en sont les travaux du campus Jourdan, qu'ils se rassurent car, avec le printemps, on voit poindre quelques structures émergeant des fondations. À suivre...

CAMPUS JOURDAN
ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE
PARIS SCHOOL OF ECONOMICS

MAÎTRISE D'OUVRAGE
 REGION ÎLE DE FRANCE
 25 Boulevard des Invalides
 75007 PARIS

MANDATAIRE
 SASIP
 88-90, Av. du Général Leclerc
 93000 PANTIN

STUDIOTEUR
 L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
 PARIS SCHOOL OF ECONOMICS

Financement
 REGION ÎLE DE FRANCE : 64,3% | IRea-France | ETAT : 20,4% | VILLE DE PARIS : 8,1%

ARCHITECTE
TVA
 11, rue de Valenciennes
 75013 PARIS
 Tel : 01 49 89 80 00

BUREAU D'ETUDES
 BUREAU D'ARCHITECTURE
 2, Rue d'Alger 92100 La Plaine St-Denis
 Tel : 01 47 34 19 00

ÉCONOMISTE
 AFD
 125, Rue Augustin Courbet 93000 La Plaine
 Tel : 01 47 86 74 14

BUREAU D'ETUDES FOR
 21, Rue de Valenciennes 75013 PARIS
 Tel : 01 42 86 06 01

BUREAU DE CONTRÔLE
 BUREAU VERITAS
 17, Rue Louise Drey 92000 Nanterre
 Tel : 01 83 49 48 43

COORDONNATEUR SPS
 COMEC
 16, Rue de la Malmaison 75002 PARIS
 Tel : 01 40 20 16 29

O.P.C.
 O.P.C. 02
 177, Rue de la Croix Verte
 93000 La Plaine St-Denis
 Tel : 01 47 27 47 00

PROFIL
 4, Avenue Marcelin
 93000 La Plaine St-Denis
 Tel : 01 41 04 17 00





CARRIÈRES ET VIE DES CLUBS

Philippe Mahrer et le Collège des ingénieurs
Enseignement et recherche, notre vocation ?
La vie des clubs de l'a-Ulm

PHILIPPE MAHRER ET LE COLLÈGE DES INGÉNIEURS

Il serait difficile, et sans doute vain, de chercher à dissocier le portrait de notre camarade (1972 l) de l'Institution qu'il créa en 1986 et à la destinée de laquelle il préside encore aujourd'hui. Une telle présentation pourrait tendre à la monographie si Philippe ne s'était entouré, depuis la création du Collège des ingénieurs, de tout un panel de représentants du monde de l'industrie et de plusieurs responsables d'institutions, dont ceux de l'École normale supérieure et de l'École nationale des Ponts-et-Chaussées.



C'est d'ailleurs dans cette dernière institution qu'il fit ses premières armes en y enseignant l'économie à sa sortie de l'ENS... Il avoue même qu'à son entrée aux Ponts il ignorait ce que représentait la résistance des matériaux ! Cela ne l'empêcha cependant pas d'y enseigner jusqu'en 1999, tout en y dirigeant la formation en alternance.

Son enseignement à l'École nationale des Ponts-et-Chaussées, sa responsabilité de formateur en économie théorique, ainsi qu'une expérience en cabinets ministériels lui donnèrent l'idée, en 1986, de créer une structure nouvelle pour développer un lien qu'il jugeait alors insuffisant entre ingénieurs et dirigeants d'entreprise. Dans son esprit, ce Collège devait fonctionner sans l'aide de fonds publics, grâce au soutien des entreprises qui, en retour, accueilleraient dans une « formation en alternance », tous les Collégiens, qui pourraient être également financés pour suivre une formation associant à parts égales mission en entreprise et enseignement théorique en management. La création d'une telle institution sans passer par la structure d'État est une chose assez rare pour être notée¹ !

En France, les partenariats du Collège des ingénieurs, dont l'ENS fut l'un des fondateurs², ont été élargis à l'Université Pierre-et-Marie-Curie et, récemment, à Paris-Sorbonne, ce qui a permis la mise en place d'une formation doctorale en « sciences, sciences humaines et management » avec un contrat doctoral préalable à la « mission » finale de formation, en alternance classique au Collège.

Mais le Collège des ingénieurs n'est pas strictement français. Il existe en particulier deux pôles internationaux, en Allemagne (à Munich) et en Italie (à Turin),



que Philippe Mahrer a mis en place, et qui fournissent actuellement un recrutement comparable au recrutement français, soit un total annuel de cent nouveaux Collégiens par an. Ce brassage international, qui associe la rigueur allemande à la vision industrielle marquée par le design des Italiens, est important pour le Collège. Mais celui-ci ne limite pas son recrutement aux élèves de ces trois pays. Il existe aussi un club de soixante-dix anciens Collégiens chinois à Shanghai et cinquante pays sont représentés parmi les anciens du CDI.

Lors de notre visite dans les impressionnants locaux du CDI³, nous avons été frappés par la légèreté de cette structure si vivante, où la petite équipe de Philippe Mahrer accompagne les Collégiens, depuis leur recrutement (une centaine d'élèves par an pour 1 400 demandes) jusqu'à leur formation au Collège et leurs missions en entreprise. Pour Philippe Mahrer, il est cependant nécessaire de maintenir et de développer en permanence les contacts avec les entreprises afin d'assurer la poursuite de projets qui se renouvellent chaque année.

Nous n'avons pas encore parlé de ces normaliens qui font le choix du Collège des ingénieurs à la sortie de l'École, suite à la présentation annuelle de Philippe. Même si l'ENS ne fournit qu'un contingent limité – quelques éléments chaque année –, il semble que ces normaliens influencent positivement le style de la formation avec des cursus « moins proches de la trajectoire balistique » déjà programmée de certains parcours, comme le mentionne avec humour Philippe Mahrer.

Quant à son attachement à la vie de l'École, un ancien directeur peut témoigner qu'il a joué un rôle essentiel dans plusieurs grands projets qui, entre les années 1990 et 2000, auraient difficilement vu le jour sans son éclairage, même si lui-même ne considère son action que comme une modeste étincelle.

Étienne Guyon (1955 s) et Martha Ganeva

Notes

1. Philippe Mahrer cite, pour la France, l'École centrale, Supélec et Sciences Po au XIX^e siècle, et l'Insead... et le CDI au XX^e siècle.
2. Wladimir Mercoureff y représentait son directeur Georges Poitou.
3. Depuis 2009, le CDI se trouve au numéro 215 du boulevard Saint-Germain, dans le bâtiment historique qui accueillit en 1883 le Cercle Saint-Simon, dont la vocation fut d'étendre l'influence de la France, puis la fondation de l'Alliance française. On pouvait difficilement choisir meilleur symbole !



ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE, NOTRE VOCATION ? 1

La destination privilégiée des normaliens est-elle avant tout l'enseignement et la recherche ? D'un point de vue historique, la réponse ne fait aucun doute, elle est affirmative.

L'École normale, dite de « l'an III », fut créée à Paris par la Convention qui décréta le 9 brumaire an III (30 octobre 1794) dans son très bel article 1^{er} :

Il sera établi à Paris une École normale, où seront appelés, de toutes les parties de la République, des citoyens déjà instruits dans les sciences utiles, pour apprendre, sous les professeurs les plus habiles dans tous les genres, l'art d'enseigner.

Et l'École a rempli ses missions, si on croit au lien indéfectible entre transmission du savoir et recherche, comme en attestent Louis Pasteur, Michel Foucault, Serge Haroche, Cédric Villani ou, plus récemment, Laure Saint-Raimond (benjamine de l'Académie), Sophie Morel (première femme professeur au département de mathématiques de Harvard), Esther Duflo (professeur d'économie au MIT, issue de B/L), Ngo Bao Chau (médaille Fields, issu de la filière internationale, le fameux troisième concours à l'époque), Emmanuel Farhi (professeur d'économie à Harvard)... On pourrait continuer *ad libitum*.

Mais d'autres voies que celles de l'enseignement ou de la recherche sont empruntées par les normaliens, par exemple, dans la sphère économique, Isabelle Kocher (directrice de l'exploitation de GDF), Jean-Charles Naouri (PDG de Casino), Jean-Paul Kress (PDG de Sanofi Pasteur MSD, second concours), Frédéric Mazella (fondateur de Blablacar, normalien étudiant) ; Jean-Paul Sartre, Édouard Louis (auteur de *Pour en finir avec Eddy Bellegueule*, normalien étudiant) dans le domaine littéraire – entre autres –, sans oublier Alain Juppé, Georges Pompidou ou Laurent Fabius dans la sphère publique, Jeanne Balibar pour le cinéma, Géraldine Mulhman et Raphaël Enthoven pour le journalisme ou encore Florent Urfels passé des mathématiques aux ordres religieux.

L'ENS aurait-elle perdu son âme ? Non, il n'en est rien, l'École vit avec son temps et forme, par la recherche, aux carrières les plus diverses. Comme le stipule l'article 3 du décret statutaire du 9 décembre 2013 :

L'école dispense une formation d'excellence par la recherche à ses élèves et à des étudiants se destinant aux différents métiers de l'enseignement et de la recherche dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle concourt aussi à la formation par la recherche des cadres supérieurs de l'administration et des entreprises françaises et européennes.

Ainsi l'ENS initie à la recherche et assure des débouchés variés à ses étudiants. Grâce à leur potentiel exceptionnel et à leur formation hors pair, de très nombreuses



portes s'ouvrent aux normaliens. Ils doivent évidemment essaimer dans les laboratoires des universités françaises et étrangères, enrichir et transmettre la connaissance. Mais alors que les recrutements académiques semblent se réduire durablement, que la diversité des approches et l'intelligence sont un enjeu crucial pour la R&D des entreprises, et que l'économie française souffre et, avec elle, nombre de foyers, les normaliens doivent aussi, dans le respect des textes statutaires, investir les entreprises, leurs centres de R&D ou de décision, lancer des start-up pour offrir leur talent et leur originalité, et ainsi créer une activité économique et une richesse qui profiteront au plus grand nombre.

Yves Laszlo (Saint-Cloud 1984)
Directeur adjoint Sciences de l'ENS

Note

1. Allocution prononcée lors du rendez-vous Carrières du 19 novembre 2014.

LA VIE DES CLUBS DE L'A-ULM

Les anciens élèves, élèves et amis de l'École de la rue d'Ulm ont pris l'habitude de se retrouver dans des clubs ou amicales, au sein de notre association ou, parfois, dans son voisinage immédiat.

Le club des normaliens dans l'Entreprise

Le CNE existe depuis 1987, sous la forme d'une association cousine de la nôtre. Il développe activement ses activités et organise régulièrement des petits-déjeuners thématiques :

- le 14 octobre 2014, avec David Brunat et Antoine Dubuquoy, auteurs de *Steve Jobs, un mythe vivant* ;
- le 18 novembre 2014, avec François Hartog, historien, sur le thème : « Histoire et mémoire : le concept de présentisme, ou comment qualifier un certain rapport au temps de nos sociétés » ;
- le 4 décembre 2014, avec le dessinateur Jul, qui a abordé le thème : « Dessin : l'arme absolue ? » ;
- le 16 décembre 2014, avec Édouard Husson, ancien vice-chancelier des Universités de Paris et ancien directeur général de l'ESCP Europe qui a traité le thème : « Quel avenir pour l'enseignement supérieur français dans la compétition internationale ? » ;



- le 16 décembre 2014, avec Michèle Leduc, directrice de recherche émérite au CNRS sur : « Préoccupations éthiques actuelles dans la recherche : intégrité, ouverture des données, *open access* des publications » ;
- le 4 février 2015, à l'occasion d'un petit-déjeuner, Hervé This recevait dans son laboratoire pour expliquer les principes et applications de la cuisine moléculaire et du « note à note », sa dernière trouvaille ;
- le 11 mars 2015, Jérôme Laure a évoqué son dernier ouvrage : *Dette de la France : une faillite politique* ;
- le 25 mars 2015, avec Pierre Morel, autour du numéro « Chine » de la *Revue des Deux Mondes* (décembre 2014) ;
- le 7 avril 2015, autour d'Yves Rousset-Rouard qui a parlé du cinéma : « Comment fabrique-t-on un film ? ».

Par ailleurs, le CNE s'est associé à la conférence de Renaud Girard, le 26 janvier 2015, au Cercle Interallié, intitulée « Que reste-t-il de l'Occident ? ».

Il a aussi relayé l'invitation d'Ivy Plus European Leaders & Harvard Club of France à la conférence du 13 mars 2015 de Lobsang Sangay, Premier ministre du Tibet.

Enfin, le traditionnel dîner a eu lieu le 31 mars 2015 autour de Gilles Kepel, professeur à Sciences Po, sur le thème : « Avons-nous raison d'avoir peur ? Les attentats de janvier et février, la troisième génération djihadiste et la blogosphère radicale : contextes français, européen et arabe ».

Rendez-vous Carrières

Le service Carrières de l'a-Ulm a organisé, le 15 avril 2015, au patio du Pot, la 14^e édition des « Rendez-vous Carrières » sur le thème « Créer, innover, entreprendre ». Une quarantaine d'élèves et de jeunes anciens élèves sont venus à la rencontre d'anciens, scientifiques, mais aussi littéraires, qui sont impliqués dans toutes les étapes de la création, de l'idée à sa réalisation, individuelle ou collective.

Wladimir Mercoureff (1954 s)



**Parcours scientifiques et technologiques,
Création de valeur et d'entreprise,
Innovation sociale,
Projets culturels**

Rendez-vous Carrières n° 14

**Créer,
innover,
entreprendre**

Mercredi 15 avril 2015,
18 h-19 h 30, patio du Pot

Les Rendez-vous Carrières sont organisés par le Service Carrières de l'A-Ulm

Contact : service.carrieres@ens.fr
Informations : www.archicubes.ens.fr

École normale supérieure, 45 rue d'Ulm, 75005 Paris





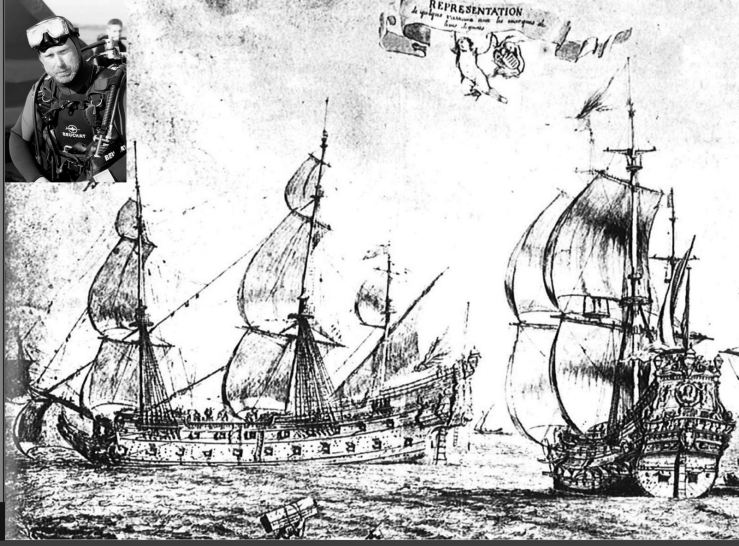
Le cercle Normale Sup' Marine

En collaboration étroite avec le laboratoire d'Archéologie de l'ENS (Aoroc), et grâce à la diligente attention de Pierre Leriche et de Ségolène, le cercle Normale Sup' Marine a invité Michel L'Hour à présenter, le 29 janvier 2015, dans le cadre des « Jeudis de l'archéologie », une conférence sur les dernières découvertes dans le domaine de l'archéologie sous-marine, intitulée « La Lune et les épaves des abysses. La nouvelle frontière des archéologues palmipèdes ». Le conférencier a dressé un bilan de l'utilisation de technologies de pointe, indispensables dans cet élément très particulier qu'est le monde subaquatique. Nous avons pu vérifier combien il s'agit d'un domaine neuf où l'innovation brille par son extraordinaire créativité.



Michel L'Hour, 29 janvier 2015.

L'École a eu le plaisir d'accueillir à cette occasion l'Académie de marine, dont Michel L'Hour est membre. Plusieurs académiciens, dont le président, le recteur Henri Legohérel et le secrétaire général, le contre-amiral Jacques Petit, nous ont fait l'honneur de leur présence ce soir-là, soulignant l'intérêt porté au partenariat établi pour l'occasion (voir l'affiche). Chris Bowler, directeur scientifique de Tara Océans (laboratoire de biologie de l'ENS, Ibens), ainsi que Christian Buchet, organisateur des « Mardis de la mer », nous ont fait l'amitié de leur présence. La grande variété du public a contribué à transformer cette conférence en un rendez-vous fécond reflétant fidèlement l'esprit d'ouverture que se propose notre cercle.



Les Jeudis de l'Archéologie


LA LUNE ET LES ÉPAVES DES ABYSESSES
La nouvelle frontière des archéologues palmipèdes
par

Michel L'HOUE
Directeur du DRASSM. Conservateur général du patrimoine. Académicien de Marine

29 janvier 2015, à 17h30 salle F, esc. D, 1er étage

Ecole Normale Supérieure, 45 rue d'Ulm 75005 Paris
Cercle Normale Sup' Marine

Responsable : Pierre Leriche (DRE CNRS-ENS) Programme détaillé : www.aoroc.fr



Petit *hic* : la traditionnelle salle F s'est révélée subitement trop petite pour le public composé de plus d'une soixantaine de personnes : aussi est-ce debout, hélas ! (au fond de la salle, sur les côtés et même dans le couloir), que certains ont suivi l'exposé, jusqu'au bout malgré cette incommodité. Hommage soit rendu à leur courage !

Interventions et questions, posées notamment par des étudiants, ont confirmé l'intérêt de l'auditoire et la vitalité du sujet.



Une invitation à la remise des trophées des « Mémoires de la mer », le mercredi 25 mars 2015, a aimablement été adressée à notre cercle par notre camarade Emmanuel de Fontainieu (ancien normalien de Saint-Cloud, directeur de la Corderie royale), au nom d'Erik Orsenna, président du Centre international de la mer-La Corderie royale, et Benedict Donnelly, président de l'association Hermione-La Fayette, en présence d'Olivier Poivre-d'Arvor, directeur de France Culture.

Une dizaine de normaliens ont eu la curiosité de répondre à l'invitation. Tous ont été d'autant plus heureux de saisir cette occasion de se retrouver (ou de faire connaissance) que le départ de *L'Hermione* pour un long voyage commémoratif aux États-Unis d'Amérique sur les traces de La Fayette a – évidemment – été mis à l'honneur. Un représentant des autorités américaines a pris la parole pour témoigner combien cette frégate symbolique est attendue par-delà l'océan.



Le départ de *L'Hermione*, avril 2015.

Discours et chants de marins ont alterné pour cette remise des prix du Livre, de la Bande dessinée, du Film et de la Chanson de mer. Cette célébration des dix ans des « Mémoires de la mer », vivante et conviviale, a bénéficié du cadre prestigieux de la Fédération française du bâtiment. Le buffet, riche et accueillant, a offert l'occasion d'échanges amicaux. Capucine Mengin, ancienne étudiante de master cohabilité à l'ENS, agrégative et gabier à bord de *L'Hermione*, a été chaleureusement applaudie.



Peut-être l'an prochain la onzième soirée des « Mémoires de la mer » pourrait-elle être célébrée à l'École normale supérieure ? Un historique du périple de *L'Hermione* ne manquerait pas d'apporter dans les murs et dans les esprits de la rue d'Ulm un petit souffle d'air venu du grand large et comme un parfum d'aventure.



Mémoires de la mer, 25 mars 2015.

Conférences et évènements du « club Sup' Mer »

Le club Sup' Mer est la conférence des présidents des quinze groupes « Mer » d'anciens élèves et élèves des grandes écoles. Notre cercle Normale Sup' Marine en est membre cofondateur.

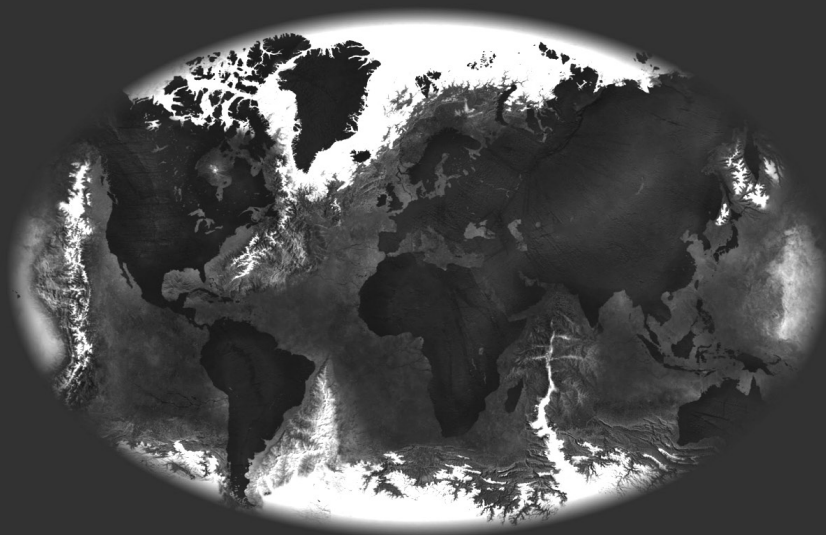
Le club Sup' Mer a ainsi eu le plaisir d'inviter les normaliens, élèves et archicubes, ainsi qu'amis de l'École, à son colloque annuel qui s'est tenu le 24 mars 2015 à l'École militaire. Le thème ambitieux, « La mer, avenir de la terre », fut débattu sous forme de tables rondes mêlant des expériences diverses.

HEC-Marine, présidente du club Sup' Mer cette année et organisatrice de l'évènement, a bénéficié de l'appui du Centre d'études stratégique de la marine et du cluster maritime français. Ce genre d'évènement vise à favoriser rencontre et échange chez un public issu de toutes les grandes écoles, à partir du centre d'intérêt commun qu'est la mer, toujours porteuse de multiples enjeux d'actualité sinon d'avenir.



La mer, avenir de la terre

Colloque organisé par le Club Sup Mer



Deux tables rondes :

**QUELS DÉFIS POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE
DU DOMAINE MARITIME AU 21^{ème} SIÈCLE ?**

**QUELLES PERSPECTIVES POUR
LES NOUVELLES INDUSTRIES DE LA MER ?**

Mardi 24 mars 2015, 16h à 19h30
Amphithéâtre Foch, Ecole Militaire, Paris 7e

Informations et inscriptions sur www.clubsupmer.org





**QUELS DÉFIS POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE
DU DOMAINE MARITIME AU 21^{ème} SIÈCLE ?**

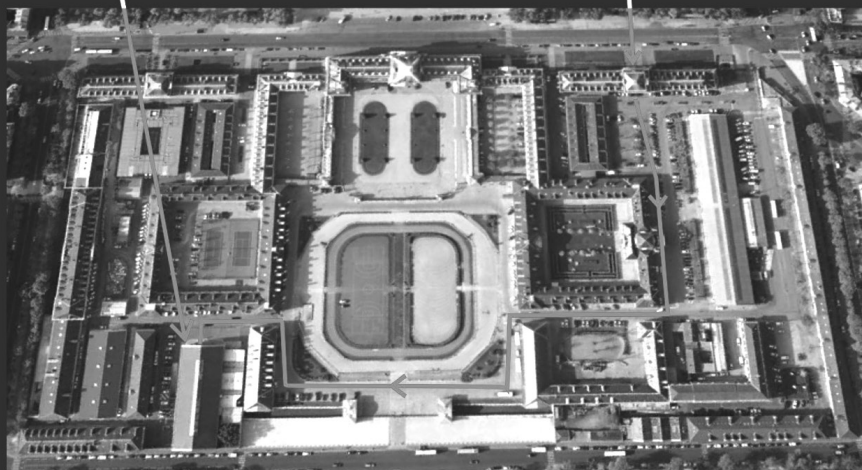
- Francis Vallat, Président, European Network of Maritime Clusters
- Olivier Laroussinie, Directeur, Agence des aires marines protégées
- Amiral Bernard Rogel, Chef d'état-major, Marine Nationale
- Commissaire général (2s) Jean-Louis Fillon, Délégué général,
Institut Français de la Mer
- Hubert Carré, Directeur général, Comité National des Pêches Maritimes
et des Elevages Marins (CNPMEM)

**QUELLES PERSPECTIVES POUR
LES NOUVELLES INDUSTRIES DE LA MER ?**

- Julien Denègre, Business Development Manager - Technip
- Thomas Lockhart, Responsable développement Plateformes Offshore
Multi-Usages (POMU) - DCNS
- Jean-Michel Germa, Président, Société de Participation dans les
Energies Renouvelables (SOPER)
- Jean-Yves de Chaisemartin, Directeur général, Aleor
- Jean-Louis Bal, Président, Syndicat des Energies Renouvelables (SER)
- Frédéric Moncany de Saint-Aignan, Président, Cluster Maritime Français

Amphithéâtre Foch

**Ecole Militaire,
5 place Joffre, 75007 Paris**



Inscription sur www.clubsupmer.org - Pièce d'identité requise à l'entrée



Les membres du cercle Normale Sup' Marine sont régulièrement invités durant l'année universitaire aux conférences et événements suivants, en partenariat ou à titre amical :

- le cycle des « Mardis de la mer » (ICP/ IFM rue d'Assas) ;
- conférences, colloques, stages et séminaires du Centre d'études stratégiques de la marine (École militaire).

Les activités de notre cercle peuvent être consultées sur le site de l'a-Ulm qui lui est consacré : www.archicubes.ens.fr/clubs-et-amicales/normale-sup-marine



Antonio Uda (1979 l)
antonio.uda58@gmail.com

Les autres clubs de l'a-Ulm

Les autres clubs (Administration, Juristes, etc.) se sont révélés peu actifs au cours du dernier semestre (sauf erreur ou omission). On notera cependant que la filière diplomatie de l'École a pu organiser, le 3 mars 2015, avec le Conseil européen des relations internationales (ECRF) et l'a-Ulm, une conférence intitulée « Ukraine et sanctions : comment faire face à Vladimir Poutine », en présence de Christine Ockrent, journaliste, et Andrew Wilson, expert à l'ECRF.

W. M.

LES NORMALIENS PUBLIENT

*Lucie Marignac
Guy Lecuyot*



LES ÉDITIONS RUE D'ULM

Lucie Marignac (1983 L)



« *John Stuart Mill disait que la tyrannie rend les hommes caustiques.
Mais il ignorait certainement que la république les rendrait si taciturnes.* »

Lu Xun, *Aphorismes sur le pouvoir.*

La collection « Versions françaises » à l'honneur

Avec une maquette intérieure rénovée et une impression plus élégante, elle s'enrichit de quatre titres importants en ce printemps-été, des *Observations* de Thomas Jefferson aux nouvelles complètes de Lu Xun, et des *Souvenirs de Paris* de De Amicis, au moment de l'Exposition universelle de 1878, aux écrits de Georg Simmel sur la Grande Guerre. Une nouvelle édition du *Conseil de la cloche*, recueil de nouvelles grecques contemporaines, voit également le jour, actualité oblige.

Douze livres et un numéro de revue sont parus au cours des six derniers mois, en littérature ancienne et contemporaine, histoire, sciences sociales, économie et « sciences durables ».

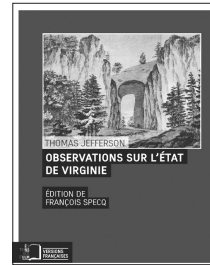
Homère « maître de rhétorique » ou Homère « premier sophiste », tel est le paradoxe d'une réception antique qui fait de l'aède de Chios le maître d'un idéal oratoire. Ce 24^e volume des « Études de littérature ancienne » intitulé *À l'école d'Homère* décline les différentes modalités selon lesquelles l'autorité d'Homère s'exerce ou se voit discutée, dans la formation rhétorique des élites d'abord, puis dans le discours des sophistes et des orateurs. Dans les multiples situations de communication auxquelles l'homme éloquent sait répondre – discours public, banquet, dialogue familial, cour impériale –, le Poète est souvent invité. Parler





d'Homère, c'est se révéler homme de culture, mais c'est aussi cimenter cette culture, en empruntant, par les exemples et les citations homériques, un langage partagé par les Grecs, depuis l'Athènes classique jusqu'à l'époque byzantine. Sous la direction de Sandrine Dubel (1986 I), Anne-Marie Favreau-Linder et Estelle Oudot (1982 L). [Format 16 × 24, 304 pages, 19 €]

Publié pour la première fois à Paris en 1785, *Observations sur l'État de Virginie*, l'unique livre de Thomas Jefferson, offre un condensé de sa pensée. Troisième président des États-Unis, Jefferson (1743-1826) est l'une des plus grandes figures intellectuelles et politiques de ce pays. Francophile et imprégné des écrits des auteurs français du XVIII^e siècle (Diderot, Buffon, Voltaire...), corédacteur de la déclaration d'Indépendance américaine, il fut ambassadeur des États-Unis en France à la suite de Benjamin Franklin. Il joua ensuite un rôle politique de premier plan, avant de se retirer dans sa propriété de Monticello en Virginie. Véritable encyclopédie des États-Unis d'Amérique au lendemain de la guerre d'Indépendance, écrite par un témoin et acteur majeur de l'histoire de la jeune nation, l'ouvrage bénéficie ici d'une traduction rigoureuse et entièrement nouvelle, grâce au mécénat de la Fondation La Ferthé. Animé par l'esprit scientifique des Lumières autant que par la passion politique, Jefferson y dresse le portrait d'une Virginie conçue à l'image du pays tout entier. Mêlant fierté patriotique et vigilance citoyenne, il entend non seulement légitimer l'indépendance du nouvel État mais aussi conforter son expérience démocratique. Édition de François Specq (1985 I), professeur de littérature américaine à l'ENS-Lyon. [Collection « Versions françaises », format 14 × 18, 316 pages, 20 €]

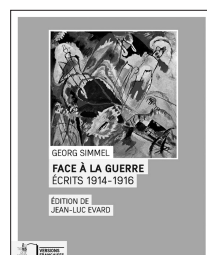


En 1878, Edmondo De Amicis (1846-1908) séjourne à Paris et envoie à son journal en Italie une série d'articles sur la capitale française et sur l'Exposition universelle, prétexte initial de son voyage. Écrivain italien parmi les plus importants de la seconde moitié du XIX^e siècle, il est célèbre surtout comme l'auteur du *Livre Cœur* – texte fondamental pour la formation de la conscience civile dans l'Italie postunitaire (éd. fr. Rue d'Ulm, 2011). Après une brève carrière dans l'armée et une vaste expérience de journaliste-reporter, il a joué un rôle intellectuel décisif en s'interrogeant de manière critique sur les problèmes concrets et les institutions de la jeune nation : l'école, l'armée, l'émigration et la naissance des partis de masse, notamment du parti socialiste, auquel il adhéra à la fin de sa vie. Emblématiques du travail de reportage de l'écrivain, les *Souvenirs de Paris* documentent remarquablement la fascination exercée par la ville sur les visiteurs italiens. Jouant avec les lieux communs, l'auteur rend hommage à la culture française, s'interroge sur le rôle international de la France



au lendemain de Sedan et de la Commune, s'amuse des vices et des travers des Parisiens plus qu'il ne les condamne, se met en scène en touriste étourdi par tant de merveilles et de tentations. Avec le compte rendu foisonnant de la visite de l'Exposition, c'est au cœur des lumières et du brouhaha de la ville, déesse de la modernité et des plaisirs, que nous plonge ce texte malicieux et virevoltant. Édition d'Alberto Brambilla (ELCI, Paris-Sorbonne) et d'Aurélié Gendrat-Claudé (1997 1). [Collection « Versions françaises », format 14 × 18, 202 pages, 16 €]

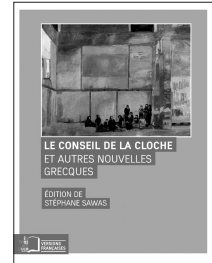
La position de l'Allemagne impériale en 1914 soucie Georg Simmel, contemporain de Max Weber et lui aussi une des grandes voix de la sociologie allemande. Né en 1858, il est l'auteur d'une œuvre considérable, remarquée en France où il compte, entre autres lecteurs, Henri Bergson. Où l'Allemagne doit-elle se situer vis-à-vis de la catastrophe survenant dans la vieille Europe disloquée, et à l'heure de son « américanisation » ? Dans les textes de ce recueil, *Face à la guerre. Écrits 1914-1916*, réunis pour la première fois et inédits en français, Simmel s'exprime moins en universitaire qu'en penseur du lien social, à qui les formes et l'intensité de la guerre en cours imposent une difficile épreuve de vérité. Épreuve personnelle aussi, car la Grande Guerre oppose les philosophes de la même école de pensée – comme on le voit en lisant les pages de Simmel en regard des adresses de Bergson à ses collègues académiciens, puis à l'opinion américaine, lors de ses deux voyages aux États-Unis, en 1917. Édition de Jean-Luc Evard, spécialiste de l'Allemagne wilhelmienne et weimarienne. [Collection « Versions françaises », format 14 × 18, 120 pages, 12 €]



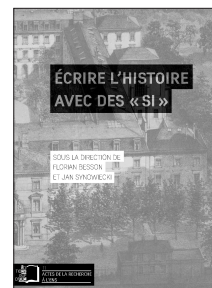
Né en 1881 sous l'Empire, mort en 1936 en plein débat sur le front uni recommandé par le Komintern, Lu Xun est l'écrivain chinois emblématique de sa génération et du XX^e siècle. Canonisé par Mao après sa mort, il est lu comme un réaliste critique engagé à gauche. Cependant, ses recueils de nouvelles et de poèmes en prose, conçus dans les années 1920 à Pékin, sont des expériences formelles audacieuses qui soulèvent des interrogations complexes sur une modernité toujours en suspens. Bien qu'il ait consacré les dix dernières années de sa vie au journalisme politique, la renommée littéraire de Lu Xun repose essentiellement sur trois recueils publiés de son vivant : *Cris* (1923), *Errances* (1926) et *Mauvaises herbes* (1927), qui permettent de retracer son itinéraire depuis la lucidité combative du 4 mai 1919 jusqu'aux doutes éthiques sur la pratique de la littérature, en passant par une confrontation radicale au néant et aux ténèbres dans sa poésie. Édition de Sebastian Veg (1996 1), directeur d'études à l'EHESS et directeur du CEFC à Hong Kong. [Collection « Versions françaises », format 14 × 18, 664 pages, 24 €]



À l'heure où la Grèce, son histoire et sa vie politique font l'objet d'une attention toute particulière en Europe, le recueil *Le Conseil de la cloche et autres nouvelles grecques* invite à découvrir le pays vu de l'intérieur. Sous la plume des maîtres de la littérature grecque moderne, une grande variété d'écritures entrent en dialogue dans ces quinze nouvelles, accompagnées d'une riche iconographie et presque toutes traduites pour la première fois en français par Stéphane Sawas, professeur à l'Inalco. Les grands moments de l'histoire de la Grèce prennent corps entre l'errance d'un derviche déchu à Athènes et le spleen d'un timonier au milieu des océans, quand bascule le sort d'une famille arménienne à Salonique ou d'un orphelin dans les montagnes épirotes. La partie de chasse du mari et de l'amant ou les amours de la veuve et du pope illustrent les affres de la passion. Les questions écologiques se font jour à travers les retombées du tourisme dans un village chypriote, et les drames politiques apparaissent dans le quotidien d'un détenu, autour d'un ouzo en pleine guerre civile ou par le biais d'un Français dans la Grèce des colonels. Le fantastique anime une inquiétante principauté des Balkans ou un pacte mystérieux dans l'Alexandrie cosmopolite. L'humour se manifeste enfin tout au long du livre, des premiers émois dans la canicule du Péloponnèse jusqu'à une rencontre nocturne insolite dans une église de Corfou, et le dernier mot revient à celui qui sait écouter... le conseil de la cloche. La première édition de ce livre (2012), dont la presse française, grecque, suisse et canadienne s'est fait l'écho – et qui a reçu la Médaille d'or 2013 de la Société grecque des traducteurs littéraires – étant épuisée, une deuxième édition revue et corrigée est désormais disponible. Avec un inédit de Georges Sféris, prix Nobel de littérature 1963. [Collection « Versions françaises », format 14 × 18, 216 pages, 16 €]



Et si nos passés avaient été différents ? C'est autour de cette question, fascinante et dérangeante, que s'articule l'histoire contrefactuelle. Interrogeant les fondements de l'uchronie, le livre *Écrire l'histoire avec des « si »* explore les virtualités d'une démarche qui replace l'homme au cœur de l'histoire, et nous fait pénétrer dans l'atelier de l'uchroniste en revisitant la diversité de ses méthodes et de ses outils. Histoire, littérature, cinéma, bande dessinée – autant de variations sur le thème de passés non advenus et de futurs possibles. L'élaboration d'une histoire alternative suppose à la fois une construction et une mise en récit, et renvoie toujours à une certaine conception de l'histoire. À l'heure où sont remis en cause les grands événements fondateurs et les paradigmes structurants des sciences sociales, l'uchronie trace une voie inédite. Car réécrire le passé, c'est affirmer que le futur n'est pas écrit.





Sous la direction de Florian Besson (2009 I) et Jean Synowiecki (ancien étudiant normalien), agrégés et doctorants en histoire. Préface de Quentin Deluermoz et Pierre Singaravélou. [Collection « Actes de la recherche à l'ENS » n° 11, en ligne sur Numilog, www.numilog.com, format 15 × 21, 138 pages, disponible en impression à la demande, 10 €]

La collection « Sciences sociales » compte deux nouveaux titres : un ensemble de textes de Jean-Claude Chamboredon sur la jeunesse et les résultats d'une enquête sur la mémoire familiale. Jean-Claude Chamboredon (1959 I) est né en 1938. Normalien littéraire, il s'est formé à la sociologie près de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, avec lesquels il a coécrit *Le Métier de sociologue* (1968). Pivotal de la première équipe de chercheurs réunis autour de Bourdieu, il a enseigné à l'ENS jusqu'en 1988 avant de rejoindre l'EHESS Marseille.



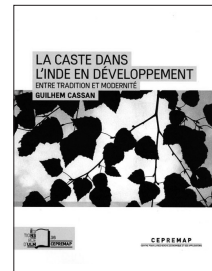
Il a publié un grand nombre d'articles qui ont fait date sur divers sujets : culture adolescente, cités HLM, délinquance juvénile, petite enfance, mondes ruraux, chasse, création artistique, système scolaire, histoire du durkheimisme, etc. Il a aussi contribué, en tant que traducteur, préfacier ou critique d'ouvrages, à introduire en France des auteurs étrangers de premier plan tels que Basil Bernstein, Howard Becker, Edward Thompson et Raymond Williams. Fondateur du Laboratoire de sciences sociales de l'ENS, il a formé plusieurs générations de sociologues parmi lesquels François Héran, Jean-Louis Fabiani, Michel Bozon, Pierre-Michel Menger, Anne-Marie Thiesse, Florence Weber, Stéphane Beaud et Pierre-Paul Zalio. Le livre *Jeunesse et classes sociales* rassemble des articles parus entre 1966 et 1991. Il montre la profondeur et l'actualité de l'œuvre de Chamboredon sur des thèmes toujours brûlants : la culture adolescente, la vie en HLM, la délinquance, l'école maternelle. Penser avec lui aujourd'hui, c'est montrer le poids social de l'âge, la relégation des banlieues, les inégalités des citoyens devant la justice, les effets pervers du pédagogisme, ou encore le rôle de l'école maternelle et de la prime éducation dans la reproduction des disparités culturelles entre les classes sociales. Édition de Paul Pasquali (CNRS), préface de Florence Weber (1977 L). [Format 15 × 21, 264 pages, 22 €]

Comment l'histoire se transmet-elle en famille ? Que retient-on du passé ? Comment des frères et sœurs peuvent-ils avoir des visions si différentes de leur histoire familiale ? De quelle manière le passé est-il mobilisé dans les conflits familiaux ? Quelle influence a-t-il sur les opinions politiques ? À travers six enquêtes menées en France métropolitaine, en Nouvelle-Calédonie et en Allemagne, l'ouvrage collectif *Histoires de famille. Les récits du passé dans la parenté contemporaine*



analyse les heurs et malheurs de la mémoire familiale. De l'observation de fêtes et de repas à la conduite d'entretiens individuels, les auteurs relatent au plus près les pratiques des acteurs et montrent que, si ces processus se jouent apparemment dans l'intimité, il faut en dévoiler les conditions matérielles, symboliques, politiques et sociales. On comprend ainsi comment les histoires familiales se produisent, se racontent et se transmettent, composant l'histoire de nos sociétés. Sous la direction de Solène Billaud, Sibylle Gollac (1998 I), Alexandra Oeser et Julie Pagis (1999 s). [Format 15 × 21, 196 pages, 21 €]

Dans la « collection du Cepremap », Guilhem Cassan (Université de Namur) étudie *La Caste dans l'Inde en développement. Entre tradition et modernité*. L'imaginaire « orientaliste » a fait de l'Inde le pays de la mystique et de la tradition. Le système de caste, pensé comme millénaire et immuable, est l'une des caractéristiques indiennes les plus fortement associées à cette idée. Ce point de vue offrait une interprétation facile à l'atonie de la croissance indienne entre les années 1950 et la fin des années 1970 : on a même parlé d'un taux de croissance « hindou ». Mais depuis le début des années 1980, la croissance économique indienne s'est accélérée brusquement, le sous-continent acquérant en l'espace de trois décennies le statut de puissance économique de premier plan, en pointe dans de nombreuses industries. L'Inde « éternelle » s'est donc révélée pleinement capable d'entrer dans la « modernité », sans que le système de caste disparaisse pour autant. Aujourd'hui encore, la caste joue un rôle central dans la vie quotidienne de millions d'Indiens, influant à la fois sur leurs choix les plus intimes et sur leur environnement socioéconomique, souvent de façon violente. Si l'Inde est en train de s'extraire de la pauvreté pour entrer de plain-pied dans la modernité, comment comprendre qu'une institution aussi ancienne que le système de caste perdure, voire se renforce ? C'est cet apparent paradoxe que cet opuscule cherche à mesurer à partir de sources quantitatives réunies ici pour la première fois. Car la caste, qui est aujourd'hui présente partout, sauf dans les statistiques officielles, est loin d'être un anachronisme : en phase avec l'évolution du sous-continent, elle a su s'adapter, comme elle avait su s'adapter dans le passé à d'autres transformations. [N° 36, format 14 × 18, 72 pages, 7,50 €]



Depuis les années 1990, les politiques de soutien à l'innovation suscitent un intérêt toujours croissant. Des travaux influents ont étudié le rôle que pourrait jouer la libéralisation des marchés de biens et services dans les incitations à innover. Ils reposent sur des études empiriques qui tentent de mettre en évidence un lien négatif entre niveau de réglementation et productivité. Leur message est relativement simple : la libéralisation, qui favorise les nouveaux entrants, conduirait les firmes à



innover pour échapper à la concurrence dans un contexte de stagnation économique. *Libéralisation, innovation et croissance. Faut-il vraiment les associer ?* S'appuyant principalement sur des données sectorielles pour les pays de l'OCDE, Bruno Amable (Université Paris 1) et Ivan Ledezma (Université de Bourgogne) montrent que cette conclusion selon laquelle un haut niveau de réglementation serait nuisible à l'innovation ou à la croissance peut être renversée en fonction des spécifications empiriques adoptées : périmètre sectoriel de l'échantillon, spécification des équations estimées, etc. Il ressort notamment de leur étude que la réglementation sur les marchés de biens et services n'apparaît nullement comme un obstacle à l'innovation dans l'industrie manufacturière. Il faut donc mettre en place des politiques spécifiques dédiées à la promotion de l'innovation, qui vont bien au-delà de la fourniture d'un cadre concurrentiel adéquat aux entreprises. [N° 37, format 14 × 18, 122 pages, 9 €]

Dans un essai original, *Repenser le défi de la biodiversité. L'économie écologique*, Lauriane Mouysset (CNRS) explore un nouveau domaine de recherche, à l'interface de l'économie et de l'écologie. Écologie, biodiversité, écosystème, autant de notions entrées dans l'usage courant. Pourtant, en dépit d'une attention médiatique et politique croissante, l'érosion de la biodiversité se poursuit. Les approches économiques classiques, reposant notamment sur la monétarisation de la nature, peinent à répondre au défi de la biodiversité. L'auteur ouvre la réflexion en s'appuyant sur une nouvelle discipline scientifique : l'économie écologique. Elle propose de comprendre et de questionner les paradigmes proposés par cette approche pour repenser le problème de la biodiversité. Préface de Pierre-Henri Gouyon. [Collection « Sciences durables », format 14 × 18, 88 pages, 7,50 €]



Le numéro 3 de la *Revue Sciences/Lettres*, revue électronique pluridisciplinaire en *open access* portée par l'École pour la Fondation Paris Sciences et Lettres, réunit des analyses linguistiques et stylistiques d'une brève nouvelle de Jean Echenoz, *L'Occupation des sols* (Paris, Minuit, 1988), conduites par Michel Charolles et Pierre Le Goffic (1961 l) sous le titre explicite de *Beaucoup de sens en si peu de mots*. Ce texte raconte une histoire, avec des événements, des personnages et des lieux qui évoluent dans le temps, selon des plans plus ou moins divergents, ponctués de disparitions, de départs, de retrouvailles, d'allées et venues dans un espace urbain de la taille d'un mouchoir de poche... – le tout condensé en 16 pages (1 787 mots) qui sont « une petite merveille ». C'est à son démontage linguistique que sont consacrées les contributions réunies dans ce numéro.





Je ne veux plus être esclave des exigences de la littérature

Le nombre de vrais lecteurs, ceux qui prennent la lecture au sérieux, se réduit, c'est comme la calotte glaciaire. [...] Un vrai lecteur [de roman], c'est un adulte qui lit, disons, deux ou trois heures chaque soir et cela, trois ou quatre fois dans la semaine. Au bout de deux à trois semaines, il a terminé son livre. Un vrai lecteur n'est pas du genre à lire de temps en temps, par tranches d'une demi-heure, puis à mettre son livre de côté pour y revenir huit jours plus tard sur la plage. Quand ils lisent, les vrais lecteurs ne se laissent pas distraire par autre chose. Ils mettent les enfants au lit et ils se mettent à lire. Ils ne tombent pas dans le piège de la télévision et ils ne s'arrêtent pas toutes les cinq minutes pour faire des achats sur le Net ou parler au téléphone. Mais c'est indiscutable, le nombre de ces gens qui prennent la lecture au sérieux baisse très rapidement. En Amérique, en tout cas, c'est certain.

Les causes de cette désaffection ne se limitent pas à la multitude de distractions de la vie d'aujourd'hui. On est obligé de reconnaître l'immense succès des écrans de toutes sortes. [...] Pourquoi la vraie lecture n'a-t-elle aucune chance ? Parce que la gratification que reçoit l'individu qui regarde un écran est bien plus immédiate, plus palpable et terriblement prenante. Hélas, l'écran ne se contente pas d'être extraordinairement utile, il est aussi très amusant. Et que pourrions-nous trouver de mieux que de nous amuser ? [...] Je peux vous prédire que dans trente ans, sinon avant, il y aura en Amérique autant de lecteurs de vraie littérature qu'il y a aujourd'hui de lecteurs de poésie latine.

Philip Roth, *lemonde.fr*, 14 février 2013

Pour tous renseignements :

Éditions Rue d'Ulm (Presses de l'ENS) – 45 rue d'Ulm – 75005 Paris

Téléphone : 01 44 32 36 85 (comptoir de vente) 36 80 / 36 83 (éditions)

Vente sur place à nos bureaux tous les jours de 9h à 11h30 et de 13h à 16h30, escalier de la direction, 2^e étage droite

Courriel : ulm-editions@ens.fr – Envoi du dernier catalogue papier sur demande www.presses.ens.fr (recherches dans le catalogue / achats en ligne / inscription à la lettre d'information mensuelle)

Remise accordée aux élèves, archicubes, amis, personnels de l'ENS : 5 % sur les nouveautés et 30 % sur le fonds

Relations presse : L. Debertrand – Courriel : laurence.debertrand@ens.fr – 36 89

Diffusion et distribution en librairie : Les Belles Lettres

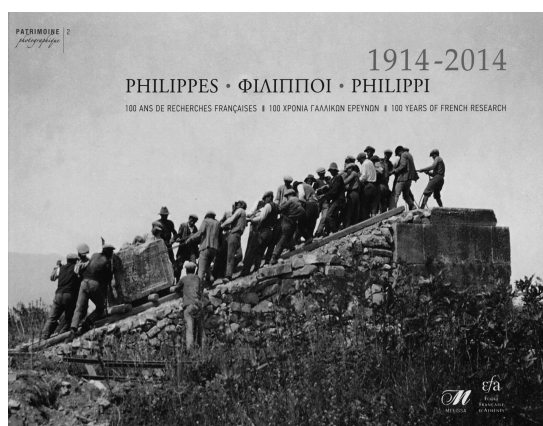
Diffusion et distribution numérique : Numilog

COMPTE RENDU ET TÉMOIGNAGE

Guy Lecuyot

En guise de commémoration

Michel Sève, 1914-2014 *Philippes – ΦΙΛΙΠΠΟΙ – Philippi. 100 ans de recherches françaises – 100 χρόνια γαλλικών ερευνών – 100 Years of French Research* (Paris, EFA/De Boccard, 2014, 280 pages, 197 figures),



Michel Sève (1969 l) a publié en 2014, à l’occasion de la commémoration du centenaire des premières fouilles effectuées sur le site de Philippes en Macédoine par l’École française d’Athènes¹, un deuxième volume dans la collection « Patrimoine photographique »².

Philippes est sans nul doute l’un de ces sites emblématiques où les hellénistes cherchèrent la présence de Philippe II de Macédoine, Napoléon III celle des traces des assassins de César³, d’autres enfin, celle de l’apôtre Paul⁴.

C’est un « travail de mémoire » que l’auteur a effectué ici. Cet ouvrage se présente, ainsi que P. Ducrey et A. Farnoux l’ont qualifié dans leur préface, comme un « album-souvenir, album de souvenirs ».



Les fouilles commencées en 1914 furent rapidement interrompues par la Première Guerre mondiale et les travaux ne reprirent qu'entre 1920 et 1937 puis à partir de 1977. Ch. Avezou et Ch. Picard participèrent à la première mission. Ils avaient visité le site en 1911, époque à laquelle celui-ci était la proie des récupérateurs de matériaux de construction⁵.

C'est un voyage dans le temps qui nous est proposé dans ce livre. Il commence avec les premiers relevés effectués sur le site en 1861 à la demande de l'empereur des Français⁶, puis nous offre une riche documentation iconographique, mais surtout photographique⁷. En feuilletant ce volume nous voyons défiler sous nos yeux paysages, travaux et scènes de la vie quotidienne ou de chantier à travers des documents montrant les fouilleurs, mais aussi les ouvriers et le travail⁸, ceux illustrant les ruines proprement dites et ceux de la documentation graphique plus générale. Ce sont des sortes d'instantanés photographiques, le plus souvent posés d'ailleurs, qui nous font partager un peu des conditions de vie, les événements et les trouvailles principalement de la période 1914-1950.

Les panoramas montrent de vastes étendues parsemées de pierres qui servaient de carrière comme bien des sites abandonnés. Les archéologues n'avaient alors ni tee-shirt ni jeans, mais portaient cravate et canotier, panama ou casque colonial alors que les ouvriers optaient le plus souvent pour la casquette. Un sérieux plutôt bon enfant se dégage de ces clichés même si l'isolement du site rendait les conditions de vie difficiles avec la maison de fouille louée dans le village proche de Raktcha. Est-ce un choix de Michel Sève, mais les clichés à caractère ethnographique⁹ sont presque aussi nombreux que les photos purement archéologiques : villageois, villages, mariages, hommes au travail et, naturellement, archéologues. On retrouve aussi des extraits de carnets de fouilles qui rappellent les travaux de membres de l'EFA comme Ch. Avezou, P. Collart, L. Renaudin, G. Hinnisdaels, le site servant de chantier école pour les membres de l'ENS, mais aussi des relevés et des restitutions, travaux d'architectes comme ceux de H. Ducoux ou de R. Biset.

Que d'informations sont inscrites dans ces photos ! Des pierres comme on peut s'y attendre, mais aussi, plus émouvant, un peu du quotidien d'une époque révolue. Ces témoignages sont d'autant plus précieux que ce qui a pu se conserver enfoui dans la terre, pendant des siècles, se dégrade souvent rapidement et risque de disparaître si les vestiges mis au jour ne sont pas restaurés et entretenus.

Tous ceux qui s'intéressent à ce site ne manqueront pas d'aller consulter la riche photothèque de l'École d'Athènes¹⁰. Mais ce livre est aussi une invitation à se replonger dans le passé. Cette édition entièrement trilingue – français, grec, anglais – nous livre une riche documentation et met en images, à la disposition du plus grand nombre, la belle histoire d'une découverte qui, au-delà des ruines, témoigne du



travail des apprentis savants, mais aussi des ouvriers qui ont tous œuvré à la redécouverte et à la connaissance de cette ville de Philippes.

Notes

1. Pour célébrer l'évènement, une exposition s'est tenue à Thessalonique et à Kavalla du 25 octobre 2014 au 31 janvier 2015.
2. Le premier volume était consacré à Thasos. Voir A. Muller et D. Mulliez, *Cent ans de fouilles françaises à Thasos (1911-2011)*, Athènes, 2012.
3. Rappelons que les combats qui opposèrent Brutus et Cassius à Octave et Antoine en 42 av. J.-C. ont pris place dans une plaine à l'ouest de Philippes.
4. Voir Actes des apôtres 16 : « De là [Néapolis] nous [Paul et Timothée] allâmes à Philippes, qui est la première ville d'un district de Macédoine et une colonie. » Voir également, dans le Nouveau Testament, l'épître envoyée de Rome par Paul aux chrétiens de Philippes. La ville aurait abrité la première communauté chrétienne d'Europe.
5. Une photo prise en juin 1911 montre des ouvriers débitant un seuil au théâtre. Les marbres étaient destinés à la construction d'un pont voisin.
6. Mission de L. Heuzy accompagné de l'architecte H. Daumet et de l'ingénieur A. Laloy.
7. Documents conservés dans les archives graphiques et photographiques de l'École française d'Athènes. Malheureusement, il n'y a actuellement aucune image de Philippes sur le site <http://archimage.efa.gr/accueil>.
8. Illustré sur la couverture par le halage d'un bloc pour sa remise en place dans la basilique B.
9. Citons la visite du métropolite de Philippes, Néapolis et Thasos en avril 1934 dans la basilique B.
10. Voir aussi le fonds P. Collart de l'Université de Lausanne.

Témoignage

Si les archives de l'École d'Athènes sont une source inépuisable, les archives privées nous réservent également bien des surprises. C'est ainsi qu'Agnes Fontaine, secrétaire de l'a-Ulm, conserve un album réalisé par son grand-père, Armand Roblot (1890-1983), sculpteur de son état¹. Il a servi dans la région de Thessalonique comme lieutenant au 2^e bis zouaves² lors de l'expédition de Salonique en 1915. L'expédition faisait suite à celle, désastreuse, des Dardanelles, et elle allait peser d'une façon importante sur le déroulement du conflit en soutenant l'armée serbe et en fixant un front oriental afin d'alléger le front occidental.

L'album comprend 559 photos soigneusement collées et légendées sur 26 cartons³. Ce sont évidemment des photos de soldats mais aussi de villages et d'autochtones qui illustrent la vie d'alors. Rangées par ordre chronologique, elles couvrent la période allant de novembre 1915, date du départ d'Armand Roblot, jusqu'à son retour pour une permission en juillet 1916.



Comme dans un roman-photo, ce témoignage, destiné à sa famille, illustre à sa manière une page d'histoire. On voit ainsi se succéder le départ de Toulon sur un cuirassé anglais, le *Burdigala*, la vie à bord et l'arrivée à Salonique le 15 novembre 1915. Puis le camp de Seitenlick (Zeitenlick est situé à proximité de Salonique, 5 km au nord-est) où les soldats doivent s'adapter à des conditions difficiles, en particulier en raison du froid (jusqu'à - 15 °C).

Aux prises de vue du cantonnement se mêlent des clichés des paysans : ceux de Hilindir et de la station de Téketi avec le creusement des tranchées alors que le froid sévit toujours.

En 1916, défilent ainsi sous nos yeux Topein, le camp de Gandoular puis, de nouveau, Salonique en mars. En mai, Armand Roblot se trouve à Florina où, après les rigueurs de l'hiver, la troupe affronte la chaleur du printemps (36 °C). Enfin, en juillet 1916, une permission le mène en Tunisie où il visite Bizerte, Tunis et Carthage. Il finit la guerre en Orient et est démobilisé en Algérie où il rencontre sa future épouse.

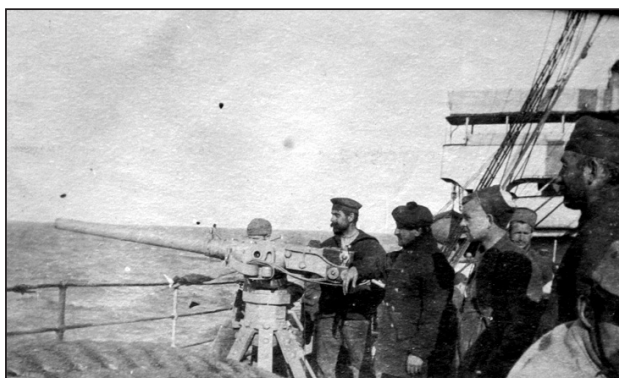
À travers ces images, on suit le cheminement du régiment qui, de cantonnement en cantonnement, organise des positions défensives et aménage des voies de communication. Photos de militaires, portraits de camarades et de lui-même, il ne manque pas de saisir quelques clichés de paysans, de vues de village ou de scènes champêtres. Ce témoignage, que l'on pourrait qualifier de militaro-ethnographique, est d'autant plus vivant que toutes les photos comportent des légendes, formant ainsi une sorte de journal de bord qui prend aujourd'hui une valeur commémorative et historique.

Notes

1. Une courte notice lui est consacrée dans le *Bénézit*. Après la guerre, il se chargea entre autres de la réalisation de plusieurs monuments aux morts, comme ceux d'Épinay-sur-Orge et de Savigny-sur-Orge (91), des Mureaux (78), de Bouconwillers (60), d'Aigurande (36). Et aussi du monument du soldat Marche à Bully-les-Mines (62), d'une statue de Jeanne d'Arc à Lagny (77) et d'un bas-relief de Guynemer au collègue Stanislas à Paris.
2. <http://vinny03.perso.neuf.fr/gg/leshistos/2ebisrmz.htm>
3. Il comprend deux parties : la première concerne la période de juillet à septembre 1915 alors qu'il se trouve en Belgique et la seconde, celle qui nous intéresse ici, de novembre 1915 à juillet 1916.



Photographies tirées de l'album d'Armand Roblot



Canon sur le *Burdigala*, novembre 1915.



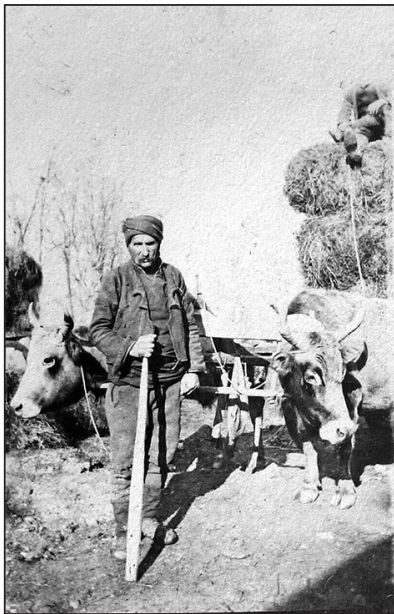
Débarquement du *Burdigala*
à Salonique, novembre 1915.



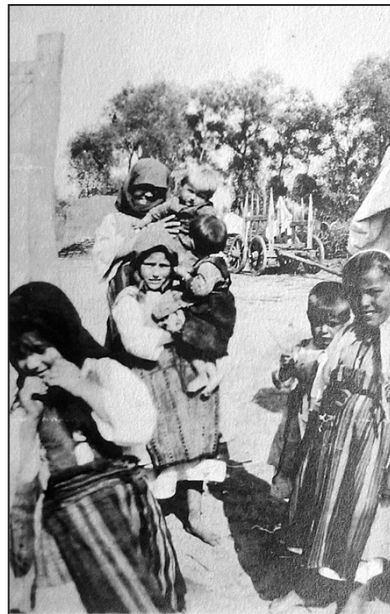
Camp de Zeitenlick, fin novembre 1915.



Femme versant de l'eau à Kilindir, décembre 1915.



Un Macédonien avec son attelage de buffles et sa charrette de foin, 1915.



Groupe d'enfants à Pétorack, 23 mai 1916.



Cuistots le long du remblai de la ligne de chemin de fer
Monastir-Pétorack, Florina, 22 mai 1916.



Poste de Pétorack près de Florina.
Le casque français voisine avec le képi grec, mai 1916.



Une des rues principales
de Florina avec, à gauche,
le grand hôtel de la ville, mai 1916.



Départ en permission,
juillet 1916.

ULMI & ORBI

Les « Natus » : retrouvailles de la promotion 1964
Dîner annuel de l'a-Ulm



LES « NATUS » : RETROUVAILLES DE LA PROMOTION 1964

Les élèves naturalistes (groupes C et D) de la promotion 1964 ont souhaité se réunir à l'occasion du 50^e anniversaire de celle-ci. À l'initiative de Georges Chapouthier, René Lafont et Vincent Perthuisot, ils se sont tous retrouvés (à l'exception de Bruno Leclerc du Sablon, empêché) le 8 novembre 2014, chez Vincent Perthuisot, pour une réunion pleine de souvenirs.

Promotion 1964

Groupe C

Georges CHAPOUTHIER
Simon AMAUDRIC DU CHAFFAUT
Anne-Catherine DAZY
Josiane KINDYNIS
René LAFONT
Françoise LAMEYRE
Bruno LECLERC DU SABLON
Vincent PERTHUISOT
François ROUGEON

Groupe D

Joël BOCKAERT
François GUIBE
Bernard MICHAUX
Alain SARASIN



De gauche à droite

Rangée du haut : Alain Sarasin (D), François Guibe (D), Bernard Michaux (D),
Georges Chapouthier (C), Bruno Leclerc du Sablon (C).

Rangée du milieu : Françoise Lameyre (C), Anne-Catherine Dazy (C), Josiane Kindynis (C).

Rangée du bas : René Lafont (C), Vincent Perthuisot (C), Simon Amauric du Chaffaut (C),
François Rougeon (C), Joël Bockaert (D).





DÎNER ANNUEL DE L'A-ULM

Le 22 novembre dernier avait lieu l'assemblée générale de l'a-Ulm, suivie, comme de coutume, d'un apéritif puis d'un dîner convivial. C'est Éliette Abécassis qui en était l'invitée d'honneur.

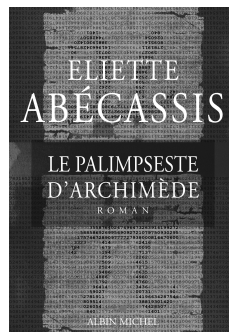
Nous reproduisons ici le discours qu'elle y a tenu.

Avec mon livre, *Le Palimpseste d'Archimède*, j'ai eu envie d'écrire sur Ulm, après toutes ces années. Il m'a fallu tout ce temps pour comprendre à quel point l'ENS est romanesque : un univers clos, des personnages hauts en couleur, un temple du savoir, la bibliothèque, les couloirs, la cour, les poissons... Les thurnes. Les personnages : les mathématiciens, les philosophes, les littéraires, les physiciens... Les thalass : les messes, les pèlerinages, les princes et princesses thalass. Et, également, le langage normalien. C'est un univers initiatique que l'on traverse à une époque cruciale de la vie, celle où l'on devient adulte.

Des années après, j'ai été invitée dans un déjeuner organisé par l'ancien ministre, Renaud Dutreil, à un repas de normaliens où étaient présents, entre autres, Alexandre Adler, Alain-Gérard Slama, Christophe Barbier, Martin Hirsh... J'ai eu une nostalgie incroyable.

Mathématiciens, biologistes, littéraires, philosophes, historiens, et même médecins vivaient ensemble une expérience unique : ces génies, ces esprits véritablement supérieurs (comme l'avait dit l'un d'entre eux, « on ne devient pas normalien, on naît normalien »), étaient à Ulm comme dans un cocon, une abbaye de Thélème où ils pouvaient faire ce qu'ils voulaient. Mais ils ne profitaient pas de leur liberté et de l'argent qu'ils recevaient en tant que fonctionnaires pour faire n'importe quoi. Au contraire, ces esprits bien faits, ces têtes bien pleines, n'avaient de cesse de lire, de faire de la musique, de regarder d'excellents films au ciné-club et de refaire le monde ensemble, dans une atmosphère particulière.

Quand vous voyez un œil très vif, une intelligence profonde, une capacité à saisir un problème dans sa résonance éthique, une vivacité et une fulgurance, encadrés dans une culture solide, précise, partout où vous sentez un rapport d'intimité avec cette culture, où ce qui compte ce n'est pas l'apparence, partout où vous voyez une âme plus altière, quelque chose qui flotte au-dessus du monde, alors il y a des chances qu'ils viennent d'ici.





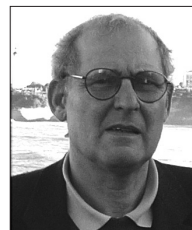
Après on quitte l'École et on se retrouve dans le monde. Je ne me suis jamais sentie chez moi nulle part, sauf à Ulm. Ulm est ma vraie maison, mon chez moi. Les normaliens sont ma vraie famille.



Éliette Abécassis au dîner de l'a-Ulm.

COURRIER DES LECTEURS

Guy Lecuyot



Charlie

Suite à la tuerie du 7 janvier 2015 rue Nicolas-Appert, une émouvante cérémonie s'est tenue le jeudi 8 janvier dans la cour de l'École. Il y avait beaucoup de petits Charlie ce jour-là malgré la pluie, et la cour, de mémoire de bustes, n'avait jamais connu une telle affluence et autant de parapluies. Au-delà des quelques mots du directeur et de la minute de silence, le recueillement général était palpable.

Une lectrice qui n'avait pu assister à la réunion du jeudi nous écrivait le 8 janvier : « En ce début d'année tendu et tragique [...], l'amitié et l'estime doivent nous permettre plus que jamais de resserrer les rangs, surtout dans cette école, particulièrement destinée à la propagation du savoir et de l'honnêteté intellectuelle. »

Peut-on, doit-on mourir pour des dessins ? Nous avons tous été profondément choqués par ce massacre puis par la prise d'otages du magasin *Hyper Cacher* de la porte de Vincennes, le 9 janvier.

Vraisemblablement, seules quelques-unes des personnes présentes étaient des lecteurs de *Charlie Hebdo* ou des clients de magasins cacher. Si tant de gens ont spontanément réagi et manifesté, c'est que nous tous avons senti que ces fous de Dieu s'en prenaient aux valeurs de la liberté, liberté d'expression, liberté de culte, liberté





tout court. Même si l'humour des uns n'est pas obligatoirement celui des autres, le respect et la tolérance sont de mise dans l'esprit du Français et de l'humour gaulois, contestataire par essence. Charlie est alors devenu le slogan de la résistance au terrorisme et le mot de ralliement des rassemblements.

L'histoire des dessins satiriques remonte à la nuit des temps ; j'en prends pour exemple le papyrus égyptien, dit érotique, conservé au musée de Turin. Les journaux satiriques ont vu le jour plus tard avec la Révolution française, mais leur développement date de la seconde moitié du XIX^e siècle : de nombreux titres ont alors coexisté et cela à travers tout le monde occidental. Aux époques où l'analphabétisme était encore fort répandu, le dessin était un véhicule commode pour dénoncer et critiquer les abus et intrigues des politiciens ; les images se voulaient toujours provocantes, voire choquantes. Restent aujourd'hui en France *Le Canard enchaîné*, créé en 1915, et *Charlie Hebdo*.

Les élèves, en hommage aux victimes, ont organisé la Semaine « Après janvier 2015, s'exprimer contre la terreur »¹. Elle s'est déroulée du 7 au 14 mars 2015² et a proposé tout un ensemble de manifestations : concert, débats, rencontres, lectures, petite exposition dans le hall et projections.

Cependant, n'oublions pas qu'ailleurs, dans beaucoup d'autres lieux de par le monde, l'intolérance est la règle : les journalistes et dessinateurs sont pourchassés, torturés ou tués et la liberté, et pas uniquement celle de la presse, est toujours menacée et souvent bafouée.

La vie de l'École

Vous pouvez trouver, sous forme imprimée ou sur Internet, la nouvelle « feuille de chou » de l'École qui, autant vous prévenir, n'est pas un journal satirique, mais une lettre d'information. Quatre numéros de *La Vie de l'École* sont déjà parus depuis le mois de février et étaient à votre disposition sur des présentoirs sur les différents sites de l'ENS. Ils sont aussi disponibles en version électronique sur : <http://www.ens.fr/actualites/lettre-d-information/article/lettre-d-information>

Cette lettre est un outil de communication. N'hésitez donc pas à faire part de vos remarques, suggestions et informations à l'adresse électronique suivante : lettre-info@ens.fr

Précisions et remarques

Rendons à Violaine Anger, plutôt qu'à César, le petit texte, « Un partenariat historique : PSL et Cambridge University », paru dans le *Bulletin* n° 17 de décembre 2014 (pages 147-148).

1. Voir *supra*, page 123.

2 <http://apres-janvier2015.ens.fr/programme.php>



Un lecteur fidèle et attentif semble déplorer dans nos pages, et sans doute à juste titre, « des lacunes sur les nouvelles technologies et un certain manque de prospective – peut-être une caractéristique normalienne après tout ». À bon entendeur salut !

Au 29 rue d'Ulm, ne cherchez plus la salle Jules-Ferry. Après réaménagement, elle a été rebaptisée Jean-Jaurès. L'un était normalien, l'autre le promoteur de l'école obligatoire et gratuite, l'un était socialiste et l'autre peut-être un peu trop porté sur l'expansion coloniale ; le résultat est que Jean a détrôné Jules¹.

À propos des notices nécrologiques

Dans la dernière livraison des notices², deux d'entre elles n'ont pas manqué d'attirer quelques commentaires.

Celle d'André dit Pontier (Guillaume Eugène), *né à Paris le 5 juin 1803, décédé à Nice le 24 novembre 1875 – Promotion de 1820* l que l'on doit à Patrice Cauderlier (1965 l)³ et celle de Raymond (Pierre), *né le 23 septembre 1942 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme, décédé le 31 juillet 2014 à Avignon (Vaucluse) – Promotion de 1962* l, rédigé par son ami Xavier Renou (1962 l)⁴.

La première nous rapporte la singulière histoire des deux frères André dit Pontier, le cadet Guillaume Eugène, normalien au parcours plutôt obscur⁵, et l'aîné Benoît François, ancien directeur d'établissement d'enseignement et ancien maire, dont les identités se mélangent au point de ne plus savoir qui est qui et qui a fait quoi. Dans ce jeu de rôle allait finalement apparaître sur le marbre des maires de Nogent-sur-Marne un troisième larron, Benoît Eugène André dit Pontier, qui pour finir, lui, n'a jamais existé. On m'a parlé d'un cas typique d'usurpation, mais en fait que représentait à cette époque l'École qui d'ailleurs venait d'être supprimée en 1822⁶ ? S'il y a supercherie⁷, visiblement elle ne gênait pas les deux frères et comme le veut l'adage, on ne prête qu'aux riches. Comme il est dit page 104, dans la vie courante et il n'y a pas encore si longtemps, entre garçons on s'appelait par son nom de famille, les prénoms étant

1. Rappelons cependant que c'est sous sa présidence du Conseil que fut créée, en 1881, sous l'impulsion de Camille Sée, l'École normale féminine à Sèvres.
2. *L'Archicube* 17 bis, février 2015.
3. *Ibid.*, p. 99-106. Avec pour sous-titre : « Complément à une notice de 1876 ou si ce n'est toi l'archicube, c'est donc ton frère ». Dans le *Supplément historique 2010*, p. 120, il est appelé André du Pontier (Guillaume Eugène).
4. *L'Archicube* 17 bis, février 2015, p. 219-225.
5. Pourtant, admis à l'âge de 17 ans, il aurait été licencié à 19 ans.
6. Elle renaît en 1826 sous le nom d'École préparatoire avant de retrouver le nom d'École normale en 1830.
7. La captation d'identité est bien sur aussi entretenue par l'auteur de la première notice en 1876, Pierre Lebègue (1831 l).



réservés à l'usage plus intime, familial ou amical. Si dans cette enquête l'historien verra une injustice réparée, en fait aucun des deux frères ne s'y trouve grandi.

Pour éviter ce genre de méprise dans le numéro spécial, on a affublé les non-normaliens d'une étoile, pardon d'un astérisque, au cas où l'absence de mention d'une année de promotion ne suffirait pas à les disqualifier pour le titre, d'ailleurs non protégé et tout juste redéfini, de normalien¹.

La deuxième notice, celle consacrée à Pierre Raymond, est à marquer d'une pierre blanche dans les annales car c'est la première fois qu'apparaît, au-delà de l'évocation et de l'hommage rendu à la carrière et à l'œuvre du cher disparu, une sorte de *coming out*. Cette timide, mais ferme évocation d'une vie partagée, au-delà des noces d'or, pendant plus de cinquante ans et cela bien avant le mariage pour tous, est la bienvenue même si cela a dû en surprendre quelques-uns.

Enfin, la parution de la notice de Jacques Goimard, *né le 31 mai 1934 à la Couronne (Charente), décédé le 25 octobre 2012 à Paris – Promotion de 1955 I*, qui aurait dû paraître cette année est repoussée à l'an prochain². On espère que cette notice ne restera pas du domaine de l'imaginaire ou de la science-fiction, ce qui, tout compte fait, n'aurait peut-être pas déplu à ce maître *ès-fantasy*.

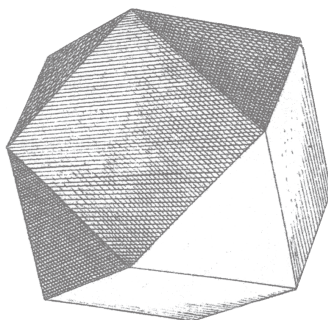
1. L'article 22 du règlement intérieur de l'ENS entend par « normaliens » les étudiants admis à l'École à l'issue d'un processus de sélection variable, mais spécifique et dont elle a la maîtrise, savoir : les élèves tels que définis par l'article 19 du décret 2013-1140 du 9 décembre 2013, et qui font l'objet d'un recrutement sur concours national ; les étudiants recrutés par le concours dit de la sélection internationale ; les étudiants recrutés par la sélection à la préparation au diplôme de l'ENS.
2. À ce propos, Gérard Abensour (1954 I) nous a fait part de son point de vue : « La réaction de Jacques Lecarme (1959 I) évoquant en termes élogieux la personnalité de Jacques Goimard (1955 I) m'a réconforté (voir le courrier des lecteurs, *Archicube* n° 15, p. 231). Je n'étais donc pas le seul à avoir été irrité par le billet irrévérencieux, intitulé avec familiarité "goimard" [*sic*], publié dans le numéro précédent de *L'Archicube* (p. 155), alors que les cendres de notre camarade disparu étaient encore chaudes. Une réponse s'imposait qui fût digne de lui. Tel était à mon avis le rôle de la notice que nous élaborions en commun, Jean-Claude Michaud (1954 I) et moi-même. Nous y étions autorisés par nos liens d'amitié avec Jacques Goimard qui remontaient aux années de khâgne. J'étais et reste fermement convaincu que cet exercice impose tact et discrétion. C'est sur ce point que la collaboration avec mon coauteur a capoté. Loin d'être choqué par le billet évoqué plus haut, il tenait à renchérir et notamment à évoquer le "canular" dont Jacques Goimard avait été la victime pendant sa scolarité à l'École. Un demi-siècle plus tard celui-ci évoquait devant moi avec un côté pathétique cette forme de harcèlement moral. Faut-il qu'à ces mésaventures s'ajoute l'absence de notice, sorte d'absence de sépulture ? »



Pour obtenir des informations sur la vie de l'École et à l'École, les principaux événements, conférences et colloques, vous pouvez consulter son site web à l'adresse suivante : (<http://www.ens.fr/>)¹.

Rappelons que les catalogues des bibliothèques sont consultables en ligne (<http://halley.ens.fr/>) ainsi que les nouveautés (http://halley.ens.fr/ftlist*frf/).

Pour toutes suggestions, vous pouvez nous écrire et/ou contacter le webmaster (webmaster@ens.fr).



1. Pour l'Intranet, voir <http://www.intranet.ens.fr/> et pour le lien avec le site de l'Association, voir <http://www.ens.fr/spip.php?article130>

LES NUMÉROS PRÉCÉDENTS

- N° 1 Juin 2006
L'École en 2006
- N° 2 Juin 2007
Jean Cavaillès (1923 l)
Archéologie et politique
La science du secret
- N° 3 Décembre 2007
Le numérique et l'édition
L'historien, la justice, la douleur et la vérité
- N° 4 Juin 2008
L'homme, la nature, le risque
Albert Fert (1957 s) prix Nobel
- N° 5 Décembre 2008
La ville, objet de savoir et champ d'action
Quelle ENS pour le XXI^e siècle ?
- N° 6 Juin 2009
Le sport à l'École, le sport et l'École
L'humanisme d'Aimé Césaire
- N° 7 Décembre 2009
La lumière
Les études arabes à l'ENS
L'ENS, une école impossible à normer ?
- N° 8 Mai 2010
Les réseaux
La bioéthique
La place du droit de l'OMC dans le droit international
- N° 9 Décembre 2010
Quelles langues pour quels savoirs ?
L'Institut Henri-Poincaré et la médaille Fields
L'École d'économie de Paris

-
- N° 10 Juin 2011
Quel mécénat pour l'enseignement supérieur et la recherche ?
La création de la banque d'épreuves littéraires
- N° 11 Décembre 2011
La cuisine
Hyung-Dong Lee
Paris Sciences et Lettres
- N° 12 Mai 2012
La coopération intellectuelle internationale
- N° 13 Décembre 2012
Frontières : penser à la limite
Le prix Romieu
- N° 14 Juin 2013
Mérite et excellence
Serge Haroche, prix Nobel de physique
- N° 15 Décembre 2013
Prendre la mer
- N° 16 Juin 2014
La mémoire
Léon Brunschvicg
- N° 17 Décembre 2014
Chine, Japon, regards pour aujourd'hui
Le père André Brien

L'ARCHICUBE

Revue de l'Association des anciens élèves, élèves
et amis de l'École normale supérieure

Siège de l'Association : 45, rue d'Ulm – 75230 Paris Cedex 05

Téléphone : 01 44 32 32 32 – Télécopie : 01 44 32 31 25

Courriel : *a-ulm@ens.fr*

Site Internet : *http://www.archicubes.ens.fr*

Directrice de la publication :

Marianne Laigneau, présidente de l'Association

Rédactrice en chef :

Véronique Caron

veronique.caron.81@normalesup.org

Comité éditorial et de rédaction :

Le dossier : Véronique Caron

Carrières : François Bouvier

La vie des clubs : Wladimir Mercouroff et Antonio Uda

Les normaliens publient : Lucie Marignac et Guy Lecuyot

Ulmi & Orbi et la vie de l'École : Mireille Gérard

Courrier des lecteurs : Guy Lecuyot (*guy.lecuyot@ens.fr*)

Diffusion : Wladimir Mercouroff et Véronique Caron

Suivi éditorial : Marie-Hélène Ravenel

Ce numéro 18 de
L'Archicube
a été achevé d'imprimer
sur les presses de l'imprimerie France Quercy
en juin 2015.

ISSN : 1959-6391

Dépôt légal : juin 2015
N° d'impression : 00-0000

Mise en pages
TyPAO sarl
75011 Paris